



La France dans son monde

Club Jade

B. Barthalay, M. Benchoufi, L. Bloch,
G. Bouché, C. Delom, Alexandre Bredimas,
C. Gastaldi, E. Gautier, A. Jost, A. Lecavelier,
A. Martin, A. Roulleaux-Dugage, J.B. Soufron

Préface

Francis Kramarz
Directeur du Centre
de Recherches en Économie
et Statistique, Professeur
Ensaë et Ecole Polytechnique

Préface

L'attitude face à la mondialisation est la vraie ligne de fracture qui traverse nos sociétés développées. S'y trouve projetées toutes les inquiétudes de populations confrontées à des années de gestion pour le moins hasardeuse des questions d'emploi, de chômage, de compétitivité, de concurrence... La prochaine présidentielle cristallise cette opposition entre tenant d'une ouverture européenne et mondiale, plus ou moins régulée et partisan de la fermeture, des quotas, barrières et autres barricades à nos frontières (Française ou européenne, selon les versions). Dit autrement, la dichotomie opérante pour comprendre le débat Français repose sur l'attitude face à la mondialisation et non sur l'opposition droite-gauche. Sinon comment comprendre la proximité des populismes de Mélenchon et Le Pen, au moins dans les dimensions économiques, même si leur vision de l'immigration est opposée ? Sinon comment comprendre la difficulté pour les candidats « mainstream » à proposer des politiques marquant clairement leur appartenance à un camp ? De fait, les politiques économiques des droites et des gauches de gouvernement sont perçues à juste titre par les citoyens comme assez proches. Il est fascinant d'observer que ce constat vaut pour la plupart des pays développés. Les tensions qui les traversent sont proches de celles vécues par nos concitoyens même si les réponses diffèrent pour des raisons variées : bénéfiques clairs de l'ouverture pour l'Allemagne ou l'Angleterre et sa City ; pays du Nord ayant conscience de leur position de « petit » acteur nécessairement mondialisé, pays du Sud en pleine hésitation sur le modèle à adopter. Il est aussi fascinant de constater que les tenants de l'Internationale Socialiste soutiennent des positions dont la seule conséquence serait d'interdire le développement à l'Afrique alors que ce continent est pour la première fois en pleine croissance et d'empêcher l'enrichissement des pays d'Asie, nécessaire pour rétablir des flux commerciaux plus équilibrés. Il est troublant de voir que les soutiens naturels du Capitalisme et de la concurrence sont terrorisés devant des phénomènes comme l'immigration, phénomène complémentaire et parfois substitut des flux de marchandises ou de services, comment ils en deviennent conservateurs et refusent la destruction créatrice si bien décrite par Schumpeter.

Face à ces défis, la France se doit d'adopter un modèle en pleine conscience puis de l'assumer. C'est actuellement bien loin d'être le cas : les Français sont au bord de la piscine, hésitent à plonger car l'eau à l'air bien froide. Mais l'existence d'une piscine plutôt que d'une mare ou d'une flaque tient à notre passé glorieux. Rien ne garantit qu'elle ne fermera pas, ou que ses heures d'ouverture ne se restreindront pas très bientôt, par manque de moyens et les coupes budgétaires induites.

Le livre que vous allez lire permet de réfléchir au potentiel extraordinaire que les nouvelles technologies, les nouveaux métiers, les nouvelles connaissances, les nouveaux secteurs représentent pour la France. Mais plutôt que de reprendre un à un les chapitres du livre, il me semble important de rappeler quelques éléments dont la présence est nécessaire pour permettre le développement du potentiel évoqué plus haut et en jouir pleinement.

La France aujourd'hui, et c'est ce qui explique la peur qui envahit une grande partie de ses citoyens, est ossifiée. Les législations conçues au fil du temps pour protéger les personnes « fragiles » – locataires, salariés, chômeurs... — ont conduit à un système où les personnes sont assurées d'un statut, d'avantages, de protections associés à leur position actuelle mais qu'elles perdraient dès lors qu'elles quitteraient cette position aussi désagréable soit elle. Le salarié mécontent de ses conditions de travail, de son employeur mais titulaire d'un CDI hésite à accepter une offre d'emploi qui ne garantirait pas le maintien des avantages obtenus au fil du temps même si l'entreprise qui l'emploie va mal (voir *Duhautois et Kramarz*, dans la revue « Risques » [2007]). La difficulté à trouver un logement en location dans les grandes villes, les prix sont tels (à la location comme à l'achat) que les personnes hésitent à quitter des appartements inconfortables, trop petits. La capacité du système éducatif à offrir des formations pour des adultes est tellement restreinte que les individus bloqués dans des professions en déclin ont du mal à construire des perspectives raisonnables. Parfois, il faut tomber au chômage pour bénéficier d'outils permettant les transitions. Et au chômage, l'activité réduite alternée avec l'intérim ou des taux marginaux d'imposition dissuasifs conduisent de nombreux aspirants-salariés à préférer rester au chômage plutôt que d'accepter des offres d'emploi toujours imparfaites. Parce que les personnes hésitent à quitter leur emploi, leur logement, la rotation normale permettant d'intégrer les jeunes, les chômeurs, les personnes désireuses de mobilité, ne se fait pas. Le système se bloque alors. Les entreprises en croissance ne peuvent grossir, grandir, s'épanouir. Il en est de même des salariés.

Les enjeux de 2012 sont bien là. Pour profiter de nouveaux horizons et atteindre de nouveaux rivages, il ne suffira pas de les pointer du doigt en restant au bord de la piscine. Il faudra plonger tous ensemble, se débarrasser de nos bouées qui nous permettent tout juste de flotter et apprendre à nager. Le politique et la politique se doivent d'être à la hauteur des enjeux, en particulier en ne cachant les faits ni à eux-mêmes, ni aux Français qui les ont élus. Ils sont aujourd'hui prêts à entendre ces vérités.

Sommaire

Préface *par Francis Kramarz* 4

Le Monde, un nouveau terroir: une source d'opportunités économiques, sociales, environnementales

Généralités

Mehdi Benchoufi
Enjeux globaux de la mondialisation 10

Nouvelle Économie

Jean-Baptiste Soufron
**Le numérique : ascenseur industriel
dans la mondialisation** 18

Christian Delom
**Le tourisme une chance pour la France
dans une économie mondialisée** 24

Innovations Sociales

Emmanuel Gautier
**Finance solidaire, RSE¹ et monnaies
complémentaires : l'innovation sociale
au service d'une mondialisation inclusive** 30

Geneviève Bouché
**2011 an zéro des monnaies complémentaires
en France** 40

Quelques outils pour cultiver le terroir...

Une nouvelle gouvernance

Alban Martin
Mondialisation et numérique : les 4 vérités 48
André Roulleaux-Dugage
**L'ACTA, une politique impossible à l'aune
du réalisme technologique** 56

L'enjeu éducatif

Laurent Bloch
**Quelle formation intellectuelle pour
la troisième révolution industrielle ?** 62
Alain Lecavelier
La connaissance au coeur des échanges. 68

La réalité des échanges de valeurs entre les différentes sociétés

Bernard Barthalay
L'Europe face au monde : la démocratie ou rien 76
Corinne Gastaldi
**Quelles innovations pour renforcer la démoc-
ratie au sein de l'Union européenne?** 84
Alexandre Jost
**Quel impact de la mondialisation sur le bien-
être citoyen en France ?** 92
Alexandre Bredimas
**La réalité des échanges de valeurs entre les
différentes sociétés** 102

114 **Les auteurs**

Le Monde, un nouveau terroir : une source d'opportunités économiques, sociales, environnementales

Généralités

Nouvelle Économie

Innovations Sociales

La mondialisation et le terroir numérique

La mondialisation ou le refus d'une économie consanguine

En ces temps de dérèglement complet du climat économique et social, les solutions politiques aujourd'hui en commerce semblent se ravitailler chez le même fournisseur, l'ingrédient majeur étant la protection, qu'elle soit sociale, salariale, physique, éthique... Cet arc réflexe, conséquence et constante historique de toute crise, déroule alors sa séquence typique, conjuguant la crispation économique aux solutions identitaires, exagérant l'instinct du premier par la facilité du second.

En effet, la promesse d'une sécurité, qu'elle soit sociale ou personnelle, est crédible aussi longtemps qu'elle n'est pas l'obsession, la fin et le moyen d'un discours politique qui la sait bien hors de sa portée, et dont la fuite aux abris serait la seule substance.

C'est précisément ici que nous situons le point de bascule vers l'expression déviante d'une même tentation, le repli.

Car, à l'analyse du discours, les termes avancés par les décideurs publics ne sont pas les solutions à la crise, mais sa manifestation, la dose supplémentaire de crise administrée la crise. On découvre en effet tout un langage, fleuri d'un art parfaitement maîtrisé du lyrisme, pur produit de l'exception française, dont les envolées tiennent lieu de vérité : démondialisation heureuse, relocalisation fanatique, moustiquaire anti-immigration, taxe et baygon jaune pour importations asiatiques...

Exemple symptomatique ou symptôme tout court, le made in France. Le point de ralliement de la diversité des courants politiques de notre pays semble se situer quelque part autour du « Produire en France ». Conviction assumée ou fléchissement démagogique ? Intuition à prolonger ou slogan de publicité ?

Car, nous le verrons tout au long de cette ouvrage, s'il se trouve parfaitement possible de produire en France, la seule question qui nous semble importer ressemble à un « Oui mais quoi ? ». La ré-industrialisation de notre pays est possible pour peu que nos ambitions choisissent le camp du réalisme, en tenant compte des circuits de productions aujourd'hui mondiaux, de chaînes de valeurs transnationales, le long desquelles il s'agirait d'impliquer nos formidables ressources pour y trouver de puissants relais de croissance.

Certes, de la commotion économique, naît la nécessité de trouver des repères, mais ce n'est ni dans le confinement d'un territoire, ni dans l'entre-soi d'une économie auto-référencée ni dans les jupons de la mère patrie que nous les trouverons. Nos intentions doivent s'établir au diapason d'une réalité politique aujourd'hui globale.

Produire en France et dans le Monde, le choix de la qualitativité

Nous croyons qu'il est possible de tirer avantage de la mondialisation, de ré-amorcer la pompe économique, de retrouver des solutions de croissance substantielles et c'est à cette fin que nous ferons nôtre la conviction que l'innovation devrait être un inspirateur constant, la seule autorité à laquelle se ranger.

En effet, puisqu'il est impossible de s'imaginer suivre la cadence des économies émergentes autour des mêmes gammes de produits, soutenues qu'elles sont par le nivellement très bas des conditions et des coûts du travail, il paraît alors illusoire d'essayer de vendre du prix, et au moins autant de suspendre le pouvoir d'achat de nos concitoyens à leur seul patriotisme économique. Il s'agit donc d'aller trouver des relais de compétitivité dans ce qu'il est convenu d'appeler le « hors-prix », ou ce que nous appellerons la « qualitativité », soit la différenciation des produits par les services par la valeur ajoutée technologique, par le marketing, le conseil, la qualité des services liés à la vente. C'est d'ailleurs ce choix, loin devant les considérations fiscales, qui explique aujourd'hui la robustesse de la croissance de l'Allemagne ou des pays scandinaves, au point de voir la fracture Nord-Sud traverser l'Europe. Tous ces pays figurent parmi les plus innovants au monde et majorent largement tous les classements de l'économie digitale.

Apple, première capitalisation boursière au monde, est la preuve s'il en fût qu'il est possible de créer des dizaines de milliers d'emplois pour peu que l'on forme le choix de la sur-créativité. En l'espèce, Apple aura complètement reformulé la notion de services, aura frappé de son innovation chacune des étapes de sa production, depuis la conception, le design, jusqu'au service après vente d'une redoutable efficacité. Pour mémoire, une étude récente d'OC&C montrent qu'en France les achats en ligne ne s'orientent pas nécessairement vers les produits les moins coûteux. Car, les consommateurs consentent à payer davantage des produits dont la qualité est irréprochable.

Au plan le plus fondamental, il est évident que l'extrême amont de la production de valeur, qu'elle soit économique, sociale ou culturelle, repose sur notre système éducatif et universitaire. A ce titre, l'on pourrait même préciser le périmètre du « produire en France » en situant l'enjeu au cœur même des universités. Bien entendu, il ne s'agit

pas d'édifier la Sorbonne & Co mais de s'efforcer d'assurer la conversion de l'extra-ordinaire production intellectuelle des universités françaises en des opportunités économiques, sociales ou environnementales. Pour fixer les esprits, depuis sa fondation, la communauté des alumni du MIT a créé 28500 entreprises, permettant la création de 3,5 millions d'emplois, et générant 2 mille milliards de revenus, ce qui fait du MIT à lui seul, la 11ème puissance économique mondiale.

Quelques destinations possibles

- Le numérique porte aujourd'hui près d'un quart de la croissance mondiale, et se trouve à la base de trois-quarts des gains de productivité des entreprises. Le web, lieu-dit de la mondialisation, assure une diffusion permanente de technologies telle que les entreprises peuvent en déduire des gains de productivité remarquables.
- Le commerce en ligne, seul poste de croissance à deux chiffres en France, permet une comparaison en temps réel de très nombreuses offres qui permettent d'optimiser les achats, pour des coûts de services réduits pour les enseignes. Le pouvoir d'achat devrait en sortir grand !
- Typique des perspectives qu'offrent les nouvelles technologies, citons l'exemple de l'imprimante 3D qui, une fois franchi le seuil industriel de sa production, permettra de construire à partir d'un support numérique tout objet d'usage domestique, et ce, depuis chez soi. Aussi simplement que la cafetière fait le café, l'essentiel de l'équipement d'une maison sera à la portée de tous, et ce, pour un coût quasi nul.
- Le prochain grand bon : les Big Data. L'économie qui fut posée comme sciences de la rareté des ressources naturelles, va être amenée rapidement à reformuler ses paradigmes. En effet, l'économie doit apprendre à gérer l'abondance, et précisément l'abondance d'informations. C'est l'enjeu de ce que l'on appelle les Big Data, dont l'usage devrait être une source remarquable de croissance.
- Cas pratique pour illustrer les retombées d'un usage pertinent des Big Data au plan médical : entre Octobre 2006 et Janvier 2007, l'UE a financé un projet d'échelle mondiale pour lutter contre le paludisme, l'une des premières causes de mortalité dans le monde. Dans le cadre du European Grid Project, le projet WISDOM a permis la mutualisation des data et des ordinateurs de plusieurs dizaines de laboratoires de recherche dans le monde en vue de tester virtuellement 40 millions de molécules candidates contre le paludisme. Une quinzaine a été finalement sélectionnée comme les plus susceptibles d'agir efficacement contre le parasite. Au cours des 10 semaines de dépistage, le projet a utilisé l'équivalent de 420 années de puissance de calcul d'un seul ordinateur. Lorsque l'on sait le coût du testing-développement d'une molécule thérapeutique pour un laboratoire pharmaceutique,

de l'ordre de 800 millions d'euros, expliquant d'ailleurs la moindre innovation dans ce secteur depuis quelques décennies, on conçoit les conséquences remarquables en terme des progrès médicaux et l'intérêt économique majeur de la mise en commun des data et de la puissance de calcul des ordinateurs

- La nouvelle génération web, dite 3.0., entendu comme l'ensemble des services liés à la géolocalisation, voit exploser les solutions de développement de l'économie locale. Le terroir est aussi numérique.
- Une étude récente de la Morgan Stanley a d'ailleurs chiffré le marché des applications mobiles à plusieurs centaines de milliards de dollars. En effet, le marché est mondial, y compris pour un artisan dont hier la sphère de chalandise se réduisait à son environnement immédiat. Ces services liés à la géolocalisation munissent les petits commerçants d'armes de communications redoutables, de solutions marketing originales que les usagers relaient par leurs réseaux, permettant à des petites structures de soutenir la concurrence des grandes enseignes.

La croissance, l'emploi et la dématérialisation de la pénibilité du travail

Sur un plan plus structurel, le numérique opère une double transformation, d'une part la conversion de tera-octets de données en des services bien concrets, et, dans l'autre sens, le transfert de la pénibilité du travail vers des lignes de codes informatiques, faites de 1 et des 0.

En effet, rien de ce qui nécessite de la force de travail manuel ne saurait être délégué à des machines. Ainsi, le rayon d'action numérique ne se borne pas au périmètre à la dématérialisation des supports de l'information. Car dans la délégation aux outils numériques de la complexité des tâches logistiques ou bureautiques, c'est aussi la dématérialisation de la pénibilité du travail qui se trouve en jeu. Comme nous l'évoquions plus haut, l'exemple des imprimantes 3D montre que l'on peut confier à la machine des opérations complexes, en soustrayant l'homme à un travail physiquement exigeant et peu épanouissant.

Le coût de cette trans-substantiation un peu miraculeuse de 1 et de 0 en des services bien consistants, a bien entendu une contre-partie. En effet, les gains de productivité, la réduction des barrières à l'entrée, l'amélioration de la qualité des services aux usagers peut être porteuse de gains de croissance dont le contenu en emplois n'est pas nécessairement à l'avenant. Une lecture à la lettre des changements actuels pourrait laisser penser que les codes informatiques effacent à chacune de leur ligne autant d'emplois. Or, ce processus réel et amplement analysé de destruction créatrice peut parfaite-

ment être conjuré, et ce, à la condition de fixer pour tous les travailleurs un objectif de formation permanente, lui-même facteur d'ouverture, d'employabilité, et au fond, par l'émancipation que toute instruction confère, facteur de dignité. A ce titre, précisons que les outils en ligne assurent déjà des formations riches, interactives et personnalisées, permettant de trouver enfin la porte de sortie de la logique à chance unique dans laquelle notre système éducatif trop souvent enfermé et constituant alors un des remparts contre une « inculture », aujourd'hui numérique, qui devrait nous interpeller autant que, sous sa forme propre, elle inquiéta et mobilisa toutes les élites des siècles précédents.

Le monde, un territoire comme un autre

Comme nous l'avons déjà développé, l'ennemi commode semble être la mondialisation. La mondialisation est la sublimation suprême de l'étranger. Selon la position que pointe le curseur politique, l'étranger est de l'intérieur, on l'appelle immigré, ou à l'extérieur, on l'appelle alors plombier polonais. Mais le motif de défiance est parfaitement similaire. Or, au vue des opportunités dont nous évoquons quelques aspects plus haut, nous gagnerions à nous défaire de ces facilités, à « penser global », à « penser monde », ce qui d'ailleurs a toujours été un pari empiriquement efficace pour les nations.

En effet, derrière les craintes que suscitent la mondialisation et dont certains instrumentent le fantasme, se tapit un mouvement remarquablement constant dans l'histoire de la marche de l'homme : l'ouverture aux échanges de toute nature, qu'ils soient commerciaux, scientifiques ou culturels. Ce phénomène a aujourd'hui ceci de singulier qu'il permet, par l'extraordinaire puissance des nouveaux protocoles de communication, d'amener le monde à soi.

Cet espace mondial est un territoire de libre circulation des biens, des services mais aussi des aspirations profondes des hommes. En témoignent les récentes révolutions arabes, montrant le caractère éminemment viral et perversif de certaines valeurs, que beaucoup, au prix d'une anti-phrase d'ailleurs stupéfiante, tenaient pour aussi universelles qu'occidentales. Ces mouvements montrent alors le caractère commun des aspirations du citoyen-monde et dont le web assure la confrontation, le libre accès et la diffusion permanente.

C'est en cela que nous estimons qu'internet est décisif, il est l'infra-structure commune greffée sur un territoire global, sans frontière, au travers duquel, au moins en puissance, deux individus quelconques peuvent échanger, sans intermédiation. À l'ère du User Generated Content, l'utilisateur consomme ce qui est produit, produit ce qu'il consomme, participe à des circuits mondiaux de co-création économique, et sans doute bientôt de co-création politique. Ces évolutions méritent d'être accompagnées

par de nouvelles solutions de complémentarités entre responsables publics et société civile, reposant sur la confiance que les dirigeants devraient avoir et non consentir aux citoyens.

Des hyperliens aux hypermiens, les nouvelles relations internationales

Internet est rapidement devenu une terre de ramification sociale, un lieu où l'on fait société. Les conséquences politiques sont potentiellement majeures. Aussi bien que la complexité logistique ou technique est rendue digeste par les technologies, il n'est pas impossible de concevoir que les facultés régaliennes de l'État soient revues et appropriées par les « cotoyens » du web. Déjà, internet est :

- un territoire d'égalité des pratiques : tout le monde a la même interface, donc au fond le même visage et à l'ère des réseaux sociaux, chaque internaute peut se prévaloir d'avoir du réseau
- un territoire de liberté de choix : on navigue où l'on veut et sans entrave, les outils d'expression explosent au point de donner l'impression que la liberté, celle héritée de l'icônographie républicaine, ne guide plus le peuple mais doit le rattraper
- peut-être même un territoire de fraternité, notion consacrée par Facebook et l'idée de « friend », dont la force symbolique témoigne d'une amitié, même si virtuelle, accessible sans aucun degré de séparation.

Plus généralement, la langue ne fonde plus le sentiment d'appartenance collective, c'est la communauté de pratiques qui la révèle. Internet rassemble aujourd'hui un ensemble de pairs, un peuple ubiquitaire qui peut-être fait aujourd'hui l'expérience de sa connexité par la pratique quotidienne d'un territoire où tout se partage : des préférences, des photos, des tranches de vies...

Dans cette foulée, l'irruption des Anonymous, de Wikileaks ou de Telecomix dans l'hyper-sphère étatique des questions de sécurité et de défense, dans la lutte contre le crime organisé, dans le soutien à des insurrections et plus généralement dans la sphère des relations internationales, n'est qu'inaugurale. Elle révèle le caractère singulier de ces nouvelles mobilisations qui ne revendiquent aucune autre reconnaissance que collective. Un héroïsme collectif qui reformule totalement la coïncidence multi-séculaire entre la faculté de pouvoir et l'exception de quelques hommes. Le moteur de reconnaissance, historiquement individuel, est aujourd'hui totalement reformulé aux termes d'un anonymat dont la gratification réside essentiellement dans l'action collaborative.

À ce titre, les États-Unis ont vite repensé leur stratégie d'influence, et dans l'affrontement diplomatie américaine vs diplomatie française, les faits témoignent. Emmené par Alec Ross, l'e-diplomacy américaine a su trouver de nouveaux canaux de transmission

de son soft power en allant chercher des relais au plus près des sociétés civiles, au coeur de vastes territoires sans limes. Le département d'état twitte en permanence, il assure l'approvisionnement technologique des geeks qui participeront aux révolutions arabes. Ainsi Google et twitter, sous la proposition d'Alec Ross, ont mis en place des services permettant de contourner la censure des communications des régimes autoritaires. Remarquons là que ces opérations sont aussi une arme de diplomatie économique, par la promotion du savoir-faire technologique américain qu'elle permette.

Conclusion

Au total, nous pensons que la mondialisation est le point de concentration de beaucoup de craintes de nos concitoyens, et leur instrumentalisation aguicheuse ne devrait pas être la focale exclusive de notre débat public.

Notre point de vue aura consisté à démontrer que la mondialisation n'est pas un bien ou un mal *per se*, mais la source de formidables opportunités économiques, sociales, et environnementales, pour peu que l'on choisisse de l'accompagner, de l'armer d'innovations, et que l'on devine les atouts que lui confèrent une ère numérique nouvelle, qui vaut pour une révolution essentielle. Pour aller au plus simple, l'invention de l'imprimerie dont on sait les conséquences aura été le passage d'un savoir à sa duplication, l'ère numérique assure la rupture de la duplication à la démultiplication. De ce fait, l'échelle de la chose publique est aujourd'hui mondiale, son unité de mesure est l'octet, et bienheureux sera celui qui abordera cette époque, avec à l'idée que

« *Le monde est mon domaine...* »

Un anonyme J

Le numérique : ascenseur industriel dans la mondialisation

La réindustrialisation est de toutes les propositions politiques, de droite comme de gauche. Comme de nombreux pays occidentaux, la France a déporté son activité industrielle à l'étranger. Les usines de téléphone portable Alcatel sont aujourd'hui installées à Shanghai. Les centres d'appel sont délocalisés dans les pays du Maghreb. Alors que l'industrie employait 40% de la population active en 1975, elle ne représentait déjà plus que 21% des actifs en 2009. Et depuis 10 ans, rien n'a été fait pour organiser le relais industriel.

Dans le même temps, le numérique, l'innovation et Internet jouent les surdoués de la croissance, de l'emploi et de l'usage au quotidien. Avant Facebook, aucune entreprise n'avait jamais été aussi près de rassembler 1 milliard de personnes – et surtout pas pour les faire agir de concert et dialoguer dans un environnement aussi communément partagé. En ce qui concerne la « filière Internet, » c'est-à-dire le e-commerce, un rapport McKinsey considère qu'elle contribue à hauteur de 72 milliards au PIB Français en 2010, soit 3,7% et 1,15 millions d'emplois. Au niveau européen, l'impact de la téléphonie mobile, un autre avatar du numérique, est estimé à 174 milliards, soit 1% du PIB, 370 000 emplois directs et 1,3 millions d'emplois indirects.

Dans ce secteur les opportunités sont nombreuses mais les politiques publiques peinent à les prendre en compte. Internet est perçu comme un système décentralisé dans lequel les États n'auraient plus leur place et où la réglementation républicaine devrait s'effacer face au marché sur-diversifié, à l'innovation schumpeterienne et à l'auto-régulation généralisée.

Pourtant, et malgré ces apparences de décentralisation, ce sont les seuls Facebook, Google, Amazon, Apple ou Wikipedia qui trustent le classement des sites les plus visités du monde et accaparent la majorité du temps des internautes mondiaux. Dans son architecture même, l'intégralité des noms de domaine de l'Internet repose sur 13 serveurs dits « racines » chargés de contrôler le système DNS, dont 10 sont contrôlés par des entités américaines. Encensé comme la nouvelle arche du savoir, il est aussi – faute d'une ontologie structurante – le grand architecte de la connaissance muette dès lors que la très grande majorité des informations qu'il contient sont localisées en dehors des chemins de ronde des moteurs de recherche et restent inconnues de ceux qui ne savent pas où les trouver. Il libère la culture et la création, mais accouche de triomphes mainstream. Il soutient la démocratie par le dialogue mais noie l'individu dans la foule anonyme et indistincte des forums, des conversations Twitter et des statuts Facebook.

Il donne le sentiment d'une invincible liberté et accompagne l'éruption des printemps arabes, mais le Royaume-Uni dispose déjà d'un système de censure de sites Internet via une liste noire au contenu décidé en secret. Quant à la France, l'ARJEL est aujourd'hui capable de faire filtrer les sites contrevenants à la réglementation des jeux en ligne pour empêcher les internautes Français d'y accéder – voire même d'en avoir connaissance.

Ces paradoxes ne remettent en rien en cause l'importance du numérique et d'Internet dans le progrès social, mais ils expliquent la difficulté à l'appréhender du point de vue des programmes politiques. Plutôt que de parler d'une filière au sens classique, nous sommes face à une infrastructure de type cognitif doté d'une nature transversale.

Il est impossible dès lors de raisonner économie sans reconnaître la place centrale qu'ont prises l'informatique, Internet, les technologies numériques dans les processus productifs. Si l'on souhaite le redressement économique du pays et l'amorcer d'une réindustrialisation, celle-ci ne pourra se faire sans miser massivement sur les technologies numériques. De même, on ne peut plus agir dans le domaine du travail et de l'emploi en ignorant que 98% des entreprises de plus de 10 salariés sont informatisées et connectées à l'Internet, que 64% des salariés dans ces entreprises utilisent un matériel informatique et 45% Internet sur leur lieu de travail.

C'est d'ailleurs une contrainte heureuse car les problématiques de relocalisation industrielle se résument bien trop souvent à une énième analyse sur l'optimisation des coûts – tentant de trouver une façon de produire Français tout en restant « compétitifs. »

Mais l'innovation n'est pas la recherche de la meilleure compétitivité, c'est un changement de paradigme.

Entre la crise financière et dix ans de gestion paternaliste, le système productif Français peine à se renouveler : la désindustrialisation est plus marquée qu'ailleurs, les processus d'innovation sont grippés à tous les stades – recherche, développement, entrepreneuriat, croissance des entreprises.

Depuis plusieurs années, les arbitrages ont été systématiquement pris en défaveur de l'innovation et des startups. Le statut des Jeunes Entreprises Innovantes a été attaqué, de même que les règles du Crédit Impôt Recherche ont été modifiées en faveur des grands groupes. Le Conseil National du Numérique ne dispose pas d'un budget suffisant et reste uniquement destiné à offrir un semblant de représentation aux acteurs de l'innovation.

En guise de réaction à la crise, l'État a été appelé au chevet de l'industrie avec le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) et les investissements d'avenir. Mais ces mécanismes qui étaient supposés soutenir l'innovation ont été capturés par les grandes entreprises les moins innovantes qui s'en sont servi pour s'accaparer des ressources publiques très comptées au profit de leurs stratégies personnelles – à tel point que le

fonctionnement du dispositif en est critiqué dans la presse par les propres représentants du Conseil National du Numérique.

Et aujourd'hui, quand le gouvernement visite une entreprise de l'Internet, c'est chez Google qu'il se rend alors que celui-ci ne crée pas d'emplois en France et joue des optimisations fiscales européennes pour se retirer le plus possible de la collectivité. Quand il annonce une offre de tablettes numériques à destination des étudiants au prix de 1 euro par jour pendant deux ans, c'est avec Orange qui ne propose que des produits Apple ou par Samsung après avoir écarté de son offre les tablettes de l'entreprise Archos.

Au fur et à mesure de sa disparition, rien n'a pris le relais du tissu industriel. Même s'ils représentent une source d'emploi, les services ne peuvent pas assurer le même rôle stratégique. Les 700 000 créations nettes d'emplois avancées par McKinsey à la demande de Google peinent à convaincre tandis que les chiffres de l'INSEE affirment que la part des TIC dans l'emploi total est passée de 4,55% en 2004 à 4,14% en 2008. Les créations d'emplois dans les services numériques n'ont pas forcément compensé les pertes d'emplois qu'ils ont causés en parallèle.

Une société numérique a besoin d'une vision industrielle numérique, surtout dans la mesure où celle-ci repose sur une logique de plateforme, c'est-à-dire sur des standards de marché tels que Android, le GSM, le Wifi, certaines formes d'appstore, etc.

Heureusement, de nombreuses startups innovantes se maintiennent sur des secteurs émergents. Bookeen fabrique des liseuses électroniques ; LaCie, des disques durs ; Withings, des équipements de santé connectés ; Parrot, des autoradios Bluetooth embarqués et récemment l'AR Drone - un quadricoptère piloté depuis un iPhone ou un smartphone Android ; etc.

Mais quel avenir pour ces projets ? Il y a 5 ans, la France avait encore l'ambition de produire des startups de niveau international capables de créer des emplois. Aujourd'hui, la France est la cinquième puissance économique mondiale en termes de PIB mais elle n'arrive qu'à la vingtième place dans le domaine du numérique – après avoir perdu cinq places entre 2009 et 2010. À terme, la France ne pourra pas conserver son rang de puissance économique si elle ne fait pas un effort important – abandonnant enfin la politique favorisant les grands groupes et les petits arrangements.

Au cœur de la mondialisation, la France est pourtant un pays de création, avec un niveau très élevé d'éducation, un fort potentiel d'innovation et un nombre croissant d'entrepreneurs. Le jeu vidéo, par exemple, est une industrie dont le marché est entièrement mondial et où la France excelle.

Mais comment s'adapter?

La révolution numérique est presque entièrement portée par des startups. Ni le web, ni la pub en ligne, ni les logiciels libres, ni la messagerie instantanée, ni les réseaux pair à pair, ni les réseaux sociaux n'ont été inventés par des grands groupes. La valeur de ces innovations vient même très souvent des utilisateurs eux-mêmes dont la difficulté est aujourd'hui de réussir à les stimuler pour capter leur créativité. Et ces formats d'innovation gagnent aujourd'hui d'autres secteurs comme la pharmacie ou l'automobile.

L'innovation est buissonnière. Comme Steve Jobs ou Marc Zuckerberg, les esprits créatifs n'attendent plus d'avoir leur doctorat pour créer leur entreprise ou diriger d'importants projets open source. Mais le fait d'abandonner le système éducatif très jeune ne correspond ni à l'expression d'une précocité particulière, ni à une nouvelle règle d'airain qui devrait pousser chaque jeune à devenir entrepreneur dès le lycée. Il s'agit plutôt d'une stratégie intelligente choisie à un moment où elle leur permettait de gagner un avantage compétitif décisif sur leurs concurrents. La contrepartie étant de réussir à compenser le manque de matériel éducatif par une énergie et une discipline supplémentaires. Inféodés par leurs prédécesseurs, les innovateurs sont contraints d'essayer de changer les règles du jeu – au prix de beaucoup d'efforts.

L'industrie se métamorphose en une nouvelle « industrie ». Les très grands groupes y sont rares – Microsoft ne représente que 89000 salariés. Les exploits individuels comme ceux de Linus Torvalds, Shawn Fanning ou Bram Cohen continuent d'être vécus comme la norme et d'alimenter le mythos numérique. Les politiques les plus sensibles à l'innovation l'ont d'ailleurs bien compris. Il suffit de reprendre les mots du président Obama lui-même à l'occasion de son discours de l'état de l'Union de 2011 : « Personne ne peut prédire avec certitude quelle sera la prochaine grande industrie, ni d'où viendront les emplois du futur. » Il y a trente ans, il était impossible de savoir que l'Internet serait un tel moteur de notre société. Dont acte, la doctrine américaine consiste désormais à faire confiance aux individus, à leur créativité et à leur imagination – d'où qu'ils viennent.

Plus que d'une politique de R&D c'est désormais de RDI qu'il faut parler, voire même de self-innovation. Pour ses soutiens les plus ardents, l'innovation ne se contente pas de changer la vie et la société, elle en est la définition même. C'est presque une politique du souci de soi que l'on décrit – quasiment le care de Joan Tronto.

En d'autres termes, la tendance est désormais au développement de l'Open Innovation. Il s'agit de chasser en meute plutôt que de faire cavalier seul. Étant donné la quantité phénoménale d'entreprises qui investissent aujourd'hui dans cet effort partout dans le monde, il est illusoire pour une seule d'entre elles d'essayer de battre toutes les autres. Et les technologies sont devenues trop complexes pour être capable de les rassembler toutes sous un même toit.

Il faut soutenir le Cloud et les Big Data pour reprendre pied dans les plateformes webs et échapper à l'oligopole Google-Apple-Amazon. Il n'existe aujourd'hui aucun acteur significatif des grandes plateformes de l'Internet en France ni en Europe. Mais les cartes sont rebattues par l'apparition du Cloud et du Big Data. Grâce à eux, l'informatique est en train de devenir une Utility à l'américaine. Ne pas posséder en France ou en Europe une filière digne de ce nom reviendrait à se trouver complètement exclus de l'ensemble des couches essentielles de cette nouvelle chaîne de valeur.

Eventuellement, il serait même possible de créer un Cloud et un appstore de l'administration accompagnés de données ouvertes. Ils constitueraient un levier évident – servant de plateforme aux applications développées en interne sur un mode logiciel libre, mais pouvant également accueillir des applications concurrentes et complémentaires développées par des tiers.

S'il faut développer l'industrie du venture capital, on peut peut-être l'étendre en incitant les grands groupes à créer des fonds d'investissements. Minés par le dilemme de l'innovateur, ils ont du mal à travailler sur des solutions qui risquent de concurrencer leurs équipements ou leurs produits – ayant souvent tendance à les enterrer pour préserver les parts de marché (et les marges) existantes. À contre-courant, BMW a par exemple créé un fonds BMW ventures doté de 100 millions de dollars US, ce fonds investira sur des projets du type applications mobiles, solutions de connectivité pour améliorer le confort de conduite, solutions pour créer plus d'interactions entre les usagers et leur véhicule, solutions de communication Car-To-Car. Si les innovations développées dans ce fonds prospèrent, BMW pourra les intégrer dans ses véhicules. Si elles sont adoptées par d'autres, il en tirera parti comme actionnaire. Sans représenter un élément fondamental d'accès au capital, cette participation des acteurs industriels traditionnels à la vie des startups seraient une évolution importante de l'écosystème Français, et un élément de motivation pour de nombreux entrepreneurs.

Enfin, c'est une statistique étonnante mais qui confirme le caractère imbriqué du numérique et de la mondialisation : plus de la moitié des entreprises de la Silicon Valley ont été fondées par des étrangers – eBay, Yahoo, Google, Sun Microsystems - pour n'en citer que quelques unes.

En France, une circulaire Guéant en date du 31 mai fait en ce moment l'actualité vise à limiter l'immigration légale en s'attaquant aux jeunes diplômés étrangers, notamment ceux qui sont issus de grandes écoles et qui ont un fort potentiel créateur d'emplois. À l'heure du numérique, la situation est ubuesque. Malgré leur avance sur ces questions, cela fait déjà plusieurs années qu'un lobbying puissant s'est mis en place aux USA pour favoriser la création d'un véritable startup visa permettant d'accueillir ces personnalités intelligentes, créatives, inspirées et sachant prendre des risques. Déjà repris en Grande-Bretagne, ce statut a vocation à attirer les talents. Il serait pertinent

pour nous aussi de créer un startup visa permettant à un jeune diplômé remplissant des conditions objectives de qualité (grande école, master, doctorat, etc.) de disposer de suffisamment de temps – par exemple 18 mois – pour trouver un travail, ou pour créer directement une entreprise – sous condition de création d'emplois supplémentaires.

Faute de réagir et de prendre la mesure de ces changements de société, la France deviendra un pays industriellement marginal comme si en 1900, on avait renoncé au cinéma, à l'électricité, à l'aviation, au rail ou à l'automobile. Pire, en perdant la capacité de produire des objets ou des services grand public, nous perdrons aussi la maîtrise de son destin culturel. Nous pourrions fabriquer des TGV et des centrales nucléaires, mais ne saurons plus entrer dans l'intimité des gens. Nous serons spectateurs de ce qui constitue la grande aventure collective de notre époque.

Il faut accepter l'idée que le numérique est un véritable ascenseur industriel qui permet aux startups de faire enfin jeu égal avec les grands groupes – et ce dans une mondialisation de plus en plus présente. Certains secteurs du numérique connaîtront une hypercroissance supérieure à 30 % par an. Au-delà du web et du e-commerce, il est possible d'imaginer et de produire en France des objets industriels innovants, répondant à des besoins nouveaux, insérés dans les nouveaux écosystèmes ouverts.

Le tourisme une chance pour la France dans une économie mondialisée

La France serait frappée de malchance. Elle rêve d'ingénieurs, d'usine, de production agricole, de maîtrise de l'énergie, de banque assurance, alors qu'un de ses secteurs économiques les plus florissants et les plus prometteurs s'appelle, oh déshonneur, le tourisme.

Et les sueurs froides suintes sur les tempes de nos dirigeants qui s'exclament dans un cri d'effroi et de mépris: « nous n'allons tout de même pas devenir un parc à touristes ».

C'est là qu'il faut remettre de l'ordre dans nos têtes. Près d'un milliard de touristes internationaux auront voyagé en 2011. La croissance du tourisme mondial a été de 2000 à 2010 de 39%, pas moins. La projection de croissance entre 2011 et 2020 est de 70% pour s'établir à 1,6 milliards de touristes internationaux, la barre du milliard étant atteinte en 2012. Bien sûr la crise a eu quelques effets et en aura certainement mais une telle croissance n'est pas près de s'arrêter car ses fondements sont solides.

Si on s'en tient aux seuls chinois le potentiel global 900000 touristes sont venus en France en 2010. Le potentiel à horizon 3 ans de chinois désirant et ayant les moyens de visiter des destinations européennes est de 17 millions dans l'hypothèse la plus favorables.

Dans les pays occidentaux, le vieillissement de la population accroît mécaniquement le temps disponible pour les loisirs et donc les voyages. Ce fait démographique est évidemment un problème pour les déficits sociaux, mais il est pour les activités de loisirs donc le tourisme une véritable aubaine.

Or la France dispose d'une proximité géographique, de liens d'infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires, et de diversité de son offre touristiques, Paris, villes, littoral, montagne, campagne, parc de loisirs, et îles lointaines parmi les plus fortes et les plus complètes du monde.

Nous avons besoins de relais de croissance et nous savons que le modèle Français tirés par la consommation et par l'endettement trouve ses limites. Importer de la consommation des pays voisins et même une sédentarisation de cette population par des résidences secondaires voire principales et un enjeu de compétitivité.

Le modèle est ainsi fait que les retraites gagnées dans les pays du nord soutiennent par la consommation voire l'investissement les pays du sud. Nos concurrents comme l'Espagne, le Maroc, l'Italie ne nous feront sur ce marché aucun cadeau et profiteront de notre passivité.

Regardons le poids du tourisme en France

La France représente 5% du tourisme international mondial en termes de recettes à la troisième position derrière les États-Unis et l'Espagne et pratiquement à égalité avec la Chine.

La Chine devrait devenir la première économie touristique mondiale en 10 ans. Elle en a fait une de ces premières priorités de développement économique et investit massivement tant dans les offres que dans la promotion de ses destinations.

Remarquons que les grandes puissances touristiques sont aussi industrielles et disposent d'un fort rayonnement international. Personne ne s'est intéressé de savoir s'il y avait là un lien, or c'est bien le cas, le tourisme contribue fortement à l'image et au rayonnement d'un pays car il constitue un des piliers essentiels de sa marque à l'exportation. Il en est la meilleure vitrine. La plus tangible et accessible du plus grand nombre.

Dans un monde numérique la e-reputation se nourrit de l'expérience. Pour les pays émergeant le taux de recommandation auprès de leurs amis au retour d'un voyage est très élevé, de l'ordre de 80% pour les chinois. Cela vaut toutes campagnes d'images. Le cadre de vie est un des facteurs importants d'argumentation de l'attractivité de la France pour les investisseurs, l'Agence Française pour l'Investissement (AFI) l'utilise évidemment pour les attirer.

Les recettes touristiques internationales de la France s'élèvent en 2010 à 46,3 milliards d'Euros. C'est de l'exportation qui ne dit pas son nom car ces recettes sont comptabilisées dans la balance des paiements et donc contribuent à amoindrir les déficits de la balance commerciale par un apport de devises. Le tourisme est bel et bien un antidote aux déficits commerciaux. En plus les marques et les produits en profitent pour accentuer leurs positionnements sur les marchés.

La consommation touristique des Français en France est de 50 milliards d'Euros. En consommant en France à hauteur de Z % les Français au contraire aux peuples du nord de l'Europe, ils contribuent à leur tour à améliorer la compétitivité de notre pays.

Le solde positif des échanges touristiques s'élève à 6,1 Milliards d'Euros soit la première contribution à la balance des paiements en 2010 loin devant l'agroalimentaire.

L'investissement touristique s'élève à 10,8 milliards d'Euros en 2009. Bien qu'insuffisant pour assurer la compétitivité du secteur, il correspond à un des plus puissants leviers dans la formation brute de capital fixe dans nos territoires (à égalité avec l'énergie et à comparer avec l'automobile 3,2 Mds € et l'agroalimentaire 5,9 Mds €).

Enfin, l'effet d'entraînement du tourisme s'exprime vers les autres secteurs économiques. En particulier vers le commerce et l'artisanat puisque qu'en « important » des touristes, leurs achats correspondent à une source d'exportation notamment pour les PME-PMI. Ces effets ne sont que rarement attribués à l'activité touristique, et pourtant ils forment un formidable débouché pour tout le « made in France ».

Cet effet est également présent vers le secteur de la culture, du cinéma, du spectacle. Il est particulièrement puissant grâce au tourisme d'affaires et les activités de salons, congrès et réunions professionnelles qui contribuent au rayonnement économique du pays.

Un secteur créateur d'emplois

En termes d'emplois, le secteur touristique représente 1 million d'emplois directs et 1 million d'emplois indirects. Le seul secteur de l'hôtellerie/restauration représente 4 fois les effectifs de l'industrie automobile et une fois et demi ceux de l'ensemble de l'agriculture et des industries agroalimentaires. Il est le 4ème employeur privé de l'économie Française.

Il existe d'ailleurs une corrélation parfaite entre l'emploi et les recettes touristiques. Nous savons donc que faire venir des touristes en France, les faire rester le plus longtemps possible, les satisfaire, les fidéliser, constitue une véritable mine pour la création d'emplois nouveaux.

Une économie territoriale

Avec l'agriculture, le tourisme est la seule économie territoriale répartie sur pratiquement tout le territoire national en métropole comme en outremer. Elle constitue des relais de croissance et de diversification économique, parfois le seul disponible. Elle constitue une vitrine pour la mise en valeur des savoir-faire, de l'artisanat, des productions régionales et rejaillit sur toute l'économie locale (agriculture, industrie, commerce, services).

Une économie du bien-être et du mieux vivre des habitants des zones touristiques

La demande touristique justifie économiquement un niveau supérieur d'équipements (sanitaire, sportif, culturel,...), d'infrastructures, de vie culturelle, à ce qu'il serait pour les résidents sans cet apport. Il contribue donc au bien-être, au niveau de vie et au développement culturel des populations. En particulier il permet d'entretenir le patrimoine et de le mettre en valeur au bénéfice des populations locales.

L'emploi touristique est mieux réparti que l'emploi des autres services marchands et de celui de l'industrie manufacturière 60% de l'emploi est en dehors des 3 premières régions touristiques (Ile-de France, Rhône-Alpes et PACA). Il est aussi très diversifié et permet d'offrir des débouchés à des emplois peu qualifiés.

Dans plusieurs régions le tourisme représente près d'un emploi sur dix (Corse et PACA). En Île-de-France il représente un emploi sur 15. Région qui pourtant est une

région à rayonnement mondial. Mais ce schéma est souvent vrai ailleurs (Londres, New-York...). Comme nous le disions en introduction, le rayonnement touristique va de pair avec le rayonnement économique, financier ou même politique.

Concernant la répartition des investissements touristiques par habitant, ils contribuent à un rééquilibrage territorial passant de 45€ dans les zones urbaines à 2600€ pour les stations de montagnes. Cela marque que le tourisme contribue à drainer l'épargne venue d'autres régions pour les communes les plus engagées. Il y a des péréquations naturelles et structurelles plus efficaces que les péréquations forcées par la fiscalité.

Enfin le tourisme constitue la principale opportunité de croissance économique des régions ultramarines. Nos départements et territoires d'outremer doivent reprendre des parts de marché, renforcer la compétitivité de leur offre et créer les emplois indispensables pour l'économie et l'équilibre social dans ces territoires.

Une économie entrepreneuriale

L'industrie touristique Française est essentiellement assurée par des PME voire des TPE en dehors de quelques entreprises de rang mondial (ACCOR, Pierre et Vacances, Club Med,...).

Le seul secteur Hôtellerie/Restauration représente 7,4% des entreprises Françaises avec un rythme de création qui est passé de 1700 par mois en 2008 à 2300 en 2010. Parallèlement, le nombre de défaillance diminue depuis deux ans.

Cette situation d'une économie très dispersée contraste avec des économies touristiques, comme l'Espagne, qui sont en moyenne beaucoup plus concentrées et intégrées aux entreprises touristiques du nord de l'Europe.

Cette diffusion nécessite une organisation efficace de la distribution et une politique de soutien à l'investissement mais elle offre aussi une multiplicité de sources d'innovation notamment dans le secteur des nouvelles technologies et des outils numériques de mobilité. Le commerce électronique est dominé dans tous les pays par la distribution des produits touristiques. Le tourisme est un secteur qui peut faire prendre à la France une avance déterminante dans le domaine numérique pour permettre d'accéder à l'information et de la transformer en décisions d'achat.

Les leviers d'une politique touristique

Ils sont au nombre de trois : un levier de développement social, un levier de développement territorial et un levier de développement entrepreneurial.

D'un point de vue social, outre l'emploi, le voyage et les loisirs sont devenus, sinon un droit, au minimum un besoin de développement social voire un moyen d'ouverture personnel et culturel. La concrétisation d'une mondialisation humaniste et positive se fait pour tous par les voyages et le tourisme. C'est un facteur de stabilisation sociale, d'ouverture aux autres cultures et de compréhension mutuelle pour ceux qui visitent comme pour ceux qui sont visités. C'est la raison qui amène à promouvoir et donc inciter à voyager. Un monde humanisé et apaisé ne peut pas inciter au renfermement géographique et culturel au risque de recréer des fractures identitaires. Il doit inciter à l'échange entre les hommes en priorité.

Si 75% des Français partent en congés, 25% en sont exclus, ce pourcentage est en train de s'accroître. C'est particulièrement vrai pour les plus jeunes et pour les plus âgés.

Concernant l'économie territoriale, le tourisme est un fédérateur de projets de développement territorial à condition de coordonner les acteurs publics et privés. Les élus sont naturellement les fédérateurs désignés, en premier lieu les maires. La réforme territoriale doit prendre en compte cette opportunité. Mais aussi les politiques d'orientation des investissements qui doivent se concentrer sur le réinvestissement et la réorientation des structures touristiques déclinantes. Si rien n'est entrepris aucun hôtel, aucune résidence de tourisme ne résistera aux exigences de la demande dans les zones qui subissent le plus la saisonnalité (montagne, campagne et même certaines zones littorales). Aujourd'hui, l'essentiel des investissements hôteliers se concentrent dans les villes!

Le développement des entreprises touristiques est aussi un enjeu important. Si le rythme de création est élevé, il faut porter attention à leur croissance et à leur compétitivité. En particulier, il faut agir sur l'investissement pour que ces entreprises gagnent en compétitivité et dans la formation pour accroître le professionnalisme et créer de véritables filières professionnelles. L'objectif est de permettre de disposer d'une main d'œuvre formée et qualifiée à la diversité des métiers. Pour cela il faut privilégier l'emploi non saisonnier et l'apprentissage. En particulier la pratique linguistique de l'anglais et d'autres langues doit être privilégiée y compris dans certaines zones touristiques, le chinois ou le russe.

D'autres leviers sont naturellement importants : en favorisant le partenariat public privé à l'instar d'ATOUP France l'agence de développement touristique de la France, en développant la qualité au travers des classements et des labels, en développant les transports de proximité et l'interconnexion entre les modes de transports pour irriguer les territoires, en poursuivant les efforts dans le développement durable qui permet de qualifier les destinations touristiques de la France. Surtout, en créant une mobilisation des acteurs du tourisme à commencer par les Français.

En conclusion

L'économie touristique est un des rares secteurs qui résiste aux crises et qui dispose d'une croissance de la demande très importante. Amortisseur de crise, outil d'aménagement du territoire, elle dispose de nombreux et solides atouts (en particulier par son effet d'entraînement sur les autres secteurs y compris industriels) pour être un relais de croissance puissant.

Cette économie s'est imposée au XX^{ème} siècle, des aristocrates et capitaines d'industrie puis avec les congés payés les classes moyennes et enfin avec les trente glorieuses les classes populaires, le schéma est inéluctable. La mondialisation de l'économie, la croissance des classes moyennes par dizaines de millions dans les pays émergents, l'allongement de la durée et de la qualité de la vie développent les conditions d'une croissance du poids du tourisme, des loisirs, de la consommation culturelle dans le PIB de tous les pays. Quelques uns en profiteront plus. L'économie touristique, comme l'économie numérique, va être un des principaux leviers de croissance. Les pays émergents ne s'y trompent pas ; leurs économies ont des ambitions affirmées. La Chine investit fortement et ne se contente pas d'une économie de la cueillette.

Mais surtout le tourisme est un facteur d'échanges humains, il permet de donner à tous une culture mondiale. Pour ceux qui voyagent le constat est vite fait : les ressemblances l'emportent sur les différences. Mais aussi l'apport inter-culturel est bénéfique à la construction de sa propre identité et de son enracinement. À Marseille je me sens marseillais ou provençal, si je vais à Paris, je me sens Français, si je séjourne à Berlin, à Rome, à Madrid, je construis mon identité européenne, à Beijing, Sao Paulo ou New York, je constate que le sort de l'humanité est lié et que les êtres humains ont finalement le même projet. Il n'y a pas de mondialisation heureuse sans voyages et sans rencontres. L'explosion des rencontres virtuelles va multiplier les échanges entre les populations. Business, immigration voulue, mariages inter-culturels, études, mais aussi et surtout tourisme.

Constatons que l'humanisme a toujours été favorisé par les grands voyageurs, de Homère, Ibn Battûta, Ronsard, Chateaubriand, Alexandra David Néel puis Hemingway et aujourd'hui tous les grands créateurs. L'acquisition d'une culture régionale, nationale, continentale, mondiale ne fonctionne que par addition jamais par soustraction, comme l'apprentissage d'une ou plusieurs langues.

Nous savons que le XXI^{ème} sera religieux, numérique mais aussi touristique n'en déplaie aux nostalgiques du XIX^{ème} siècle qui ne rêvent que d'industries manufacturières. La production de service est bel et bien une production à part entière. Les gains de productivité de la production manufacturière n'ont pas vocation à être inexorablement affectés à l'industrie. L'économie des loisirs et de la culture est une véritable économie marchande.

Finance solidaire, RSE¹ et monnaies complémentaires : l'innovation sociale au service d'une mondialisation inclusive

Le naufrage attendu de la mondialisation financière² commence à produire ses effets sur l'économie réelle. De sombres perspectives se dessinent notamment en Europe où la montée du chômage risque d'être très forte. La réduction généralisée des déficits publics, la poursuite du désendettement des ménages et des entreprises, la restriction de l'offre de crédit bancaire, le ralentissement du commerce mondial, vont créer un environnement déflationniste sévère où l'emploi et les salaires serviront de variables d'ajustement. Face à cet état d'urgence, les politiques se retrouvent démunis. Nos démocraties sont par ailleurs confrontées à une crise du soupçon alimentée par un choc de conscience provoqué par l'étendue de la corruption que le choc systémique a révélée, ce qui mine d'autant plus la résilience des économies contemporaines.

Alors que faire ? « *Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté.* » Cette expression du philosophe Alain nous incite justement à faire preuve de courage. De passer de l'indignation à l'action transformatrice.

À court terme, compte tenu du risque d'implosion de l'euro, il n'y a plus d'alternative à la mise en place de mécanismes de mutualisation de la crise par des engagements illimités des États pour repousser durablement le risque systémique. Autrement dit, cela passe par une monétisation non stérilisée de la dette publique par la BCE. Au-delà, des initiatives européennes de croissance devront être engagées rapidement. Mais penser la croissance future exige de l'optimisme. Un optimisme qui devra être partagé par le plus grand nombre car la croissance future sera de fait, plus qualitative que quantitative, plus locale que globale. Plus partagée, elle sera l'affaire de chacun ce qui exige responsabilité et engagement.

Un pacte européen pour l'innovation sociale

Un pacte européen pour une autre croissance, plus inclusive, portée par les citoyens eux-mêmes, pourrait s'appuyer sur des expérimentations innovantes qui fleurissent déjà un peu partout en Europe mais aussi aux États-Unis et dans les pays émergents. Initiés notamment par des européens désireux de reprendre la main sur la réalité et leur destin, ces initiatives s'expriment dans un contexte économique et social difficile refusant que les plus fragiles en soient les premières victimes. Avec la crise, chacun doit se sentir concerné par la fragilité.

¹ RSE : responsabilité sociale de l'Enterprise

² Un autre partage de la croissance, Emmanuel Gautier

Mars 2005 Les Echos

Reconnaître sa propre fragilité est une voie vers l'empathie. Et c'est l'économie de l'empathie qui peut être un formidable gisement pour tous, de croissance inclusive basée sur l'innovation sociale.

Cette forme d'innovation se définit par sa finalité qui vise son inclusion dans un environnement social, écologique, économique et humain. Qu'elle soit de nature technologique, organisationnelle, de produit ou de marché, elle est pensée collectivement en fonction de son impact sur son environnement. L'innovation sociale est inclusive et créatrice de mieux être, elle est souvent le fruit d'un travail collectif où le moteur n'est pas uniquement, contrairement à l'innovation destructrice, la brevetabilité, donc la plus-value, mais la partageabilité et la libre transférabilité.

On distingue plusieurs catégories d'acteurs de l'innovation sociale : les entreprises sociales, les bailleurs de fonds, les partenaires de soutien, les utilisateurs et bénéficiaires.

La place des bailleurs de fonds est centrale car sans ressources financières, il est difficile de favoriser l'émergence d'une économie inclusive dans un monde aujourd'hui menacé par un assèchement des financements tant publics que privés. La finance solidaire constitue à ce titre une opportunité pour stimuler un choc entrepreneurial socialement innovant de grande magnitude.

Finance solidaire et entrepreneuriat social : les vecteurs de la croissance solidaire et inclusive

La finance solidaire se propose en effet d'irriguer une économie inclusive regroupant l'ensemble des démarches et mécanismes qui cherchent à pallier des solidarités disparues ou en voie de mutation, que ce soit dans le domaine de l'intégration économique des populations en situation d'exclusion, de l'accès au logement, des solidarités intergénérationnelles et du financement de projets industriels de proximité socialement responsables. Sous cet angle, elle favorise le développement d'un capitalisme « entrepreneurial » et local, respectueux des enjeux sociaux et environnementaux.

Malheureusement, les volumes financiers drainés par le solidaire demeurent faibles. En France, le principal vecteur de collecte de la finance solidaire est l'épargne salariale. Sur les quelques 3.2 milliards d'euros collectés, les fonds d'épargne salariale solidaires (FCPES) représentent la moitié des encours.

Rappelons que le point de départ a été la loi de février 2001 qui instaure la notion de fonds commun de placement solidaire dans le volet retraite de l'épargne salariale (PERCO). Plus récemment, la loi de Modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 voulue par le législateur, a renforcé considérablement l'extension du solidaire dans l'ensemble des dispositifs d'épargne d'entreprise (PEE). Les PEE doivent désormais comprendre, parmi les supports de placement proposés, un fonds solidaire.

De ce fait, la loi LME va permettre d'atteindre potentiellement 12 millions de salariés. Avec l'aide du législateur, ce concept, à l'évidence, va se développer dans une société en quête de sens.

L'orientation des flux d'épargne vers le solidaire n'est cependant pas garantie car le salarié demeure responsable de ses choix de placement. Pour faciliter sa diffusion, des efforts de pédagogie devront être déployés en associant en amont à la réflexion l'ensemble des partenaires : les salariés, les syndicats, les ressources humaines, les directions du développement durable, les directions générales des entreprises.

À ce titre, un des enjeux de la finance solidaire est de diversifier en amont les sources de collecte en proposant par exemple d'étendre à l'assurance-vie les mécanismes actuellement en vigueur pour l'épargne salariale.

Arithmétiquement, si on se fonde sur le niveau de capitalisation actuel d'environ 1200 milliards d'euros du système assurantiel, un niveau d'investissement solidaire situé aux alentours des 5%, représenteraient 60 milliards de liquidité à injecter dans l'économie solidaire. Le niveau de capitalisation atteint actuellement s'est formé à partir de contrats de droit privé dans le cadre du code des assurances. Cependant, peut-on juridiquement faire peser une mesure rétroactive sur le dispositif existant ?

La réponse est éminemment politique. Les 5% ne mettront pas en péril la performance financière des dispositifs existants. En revanche, la volumétrie financière en jeu peut constituer un premier point de basculement progressif vers un modèle d'innovation sociétale et environnementale solidaire de grande échelle.

Mais avant l'arithmétique se pose encore la question du périmètre d'intervention de la finance solidaire. Le contraste actuel entre la définition légale de l'épargne solidaire et le champ d'activité réel des finances solidaires doit être réduit. À l'heure où il convient de faire de la pédagogie, il faut une définition plus adaptée aux attentes des épargnants et des porteurs de projets.

Reconnaissons que l'exercice n'est pas facile pour le législateur dans la mesure où la notion de solidarité est elle-même sujette à un grand nombre d'interprétations. Tout d'abord, les fonds solidaires doivent investir à hauteur de 5 à 10% de leur actif dans des entreprises non cotées sur un marché boursier. Cette première condition se cumule avec une condition alternative qui précise que les entreprises solidaires emploient des salariés dans le cadre de contrats aidés ou en situation d'insertion professionnelle ou avec un encadrement des rémunérations des dirigeants dans le cas où elles sont constituées sous forme d'associations, de coopératives ou de mutuelles.

Force est de constater que de nombreux concepts et projets de par leur finalité peuvent entrer dans le champ de la solidarité mais se révèlent parfois incompatibles juridiquement avec l'une ou l'autre des conditions précédentes pour obtenir l'agrè-

ment solidaire. Il en va ainsi de certains projets d'agriculture biologique et d'insertion, d'énergie renouvelable, de projets industriels de développement durable locaux.

À défaut d'agrément, ces initiatives restent à l'écart de l'univers d'investissement des fonds d'économie solidaire.

Il serait regrettable que le droit limite la « biodiversité » de la finance solidaire. Pour limiter ce risque, il ne faut plus retenir un critère formel pour définir l'entreprise solidaire mais prendre en compte l'objet de son activité et son utilité sociale ou sociétale ainsi que son mode de gouvernance. C'est à cette condition que l'on pourra assurer un développement responsable de l'épargne solidaire en favorisant l'innovation et la diversification des investissements.

Le « *Made in économie locale* », un projet politique solidaire

Plus globalement, le projet politique de l'économie solidaire et inclusive se propose de parler aux créatifs, aux innovants et d'arrêter les discours exclusivement compassionnels qui mèneraient irrémédiablement à un protectionnisme idéologique désastreux. Le meilleur moyen de protéger les emplois locaux, c'est encore d'éviter les délocalisations ! De même, le meilleur moyen de créer des emplois pour tous et pas uniquement pour les plus qualifiés d'entre nous, c'est de relocaliser des activités industrielles. L'innovation sociale est dans les deux cas le chemin à emprunter.

Les risques de délocalisations peuvent être mieux maîtrisés si l'entreprise s'inscrit dans un circuit économique court, implanté au cœur d'un territoire. L'innovation réside dans la plus grande réactivité et adaptabilité de l'outil de production local aux évolutions de la demande de proximité. Les coûts de transport sont plus faibles. Les risques de défaut de fabrication dans les produits localement réalisés par exemple, sont réduits ou sont moins dramatiques pour le distributeur ou l'assembleur que si le fournisseur se trouve à des milliers de kilomètres de la zone de consommation. Le calcul du prix global après réintégration de ces externalités sociales et environnementales permet d'afficher des prix finaux en ligne voire plus faibles par rapport à des productions délocalisées. Enfin, l'achat responsable pèsera de plus en plus dans les comportements futurs des consommateurs ce qui renforcera les productions locales et les circuits courts.

Mais ce calcul ne peut être réalisé que par des acteurs capables de mobiliser des ressources humaines élargies (entrepreneurs sociaux, associations, consommateurs, pouvoirs publics) avec des ressources financières patientes pour une rentabilité raisonnable.

RSE, entrepreneuriat social et pôles de coopération territoriaux : réconcilier les grandes entreprises avec le territoire

À l'origine, la RSE est plutôt associée à l'ISR (Investissement Socialement Responsable). La RSE cherche en effet à formaliser le comportement responsable de l'entreprise face aux enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance. Des enjeux liés au concept de développement durable qui ne sont pas suffisamment pris en compte par les entreprises dans le cadre d'une économie de marché censée s'autoréguler. À ce titre, une des dimensions essentielles de la RSE est la manière dont les organisations interagissent avec leurs parties-prenantes internes et externes (employés, clients, ONG, autorités publiques etc.) Autrement dit, la RSE participe à la redéfinition nécessaire de l'entreprise et de ses relations avec la société civile et le pouvoir politique. En 2004, nous expliquons dans un article publié par *Les Échos* (Socialement responsable et rentable) que face à la complexité croissante du jeu des parties prenantes de l'entreprise, il devenait nécessaire d'avoir un cadre d'évaluation normatif, un référentiel commun s'appliquant à l'ensemble des entreprises européennes. Bien évidemment, chaque entreprise peut avoir des spécificités et des enjeux de RSE sectorisés qu'il convient d'apprécier. Cela étant, il nous semble toujours indispensable de mettre en place un socle de normes à minima avec des indicateurs communs à l'échelle de l'Europe pour l'ensemble des entreprises européennes. À défaut, on ne pourra pas généraliser les démarches de RSE. La vraie question, à notre avis, est de savoir qui doit procéder à la définition des critères et à leur hiérarchisation. On ne peut pas confier légitimement ce travail au marché car ce n'est pas son rôle. Nous sommes a priori en démocratie et il nous semble qu'à ce titre, c'est au pouvoir politique de définir globalement les enjeux de RSE. Car généraliser la RSE, c'est normaliser la démarche dite de développement durable et donc faire un choix de développement, c'est-à-dire un choix de modèle de société.

Ce n'est pas au marché, aux entreprises, aux banques de dire si les critères environnementaux sont plus ou moins importants que les critères sociaux par exemple. Ce n'est pas au marché de dire si la recherche exclusive du profit est plus importante que la défense des droits humains fondamentaux ou la préservation des biens publics que sont les ressources naturelles planétaires ou la santé.

Toutefois, la mise en ordre des indicateurs de RSE, doit être organisée par le politique avec l'aide des entreprises, des ONG. Il ne s'agit pas de passer du laisser-faire total à une réglementation excessive organisée de manière unilatérale mais à un pilotage concerté public-privé des enjeux de RSE.

A partir du moment où l'on a légiféré pour obliger les entreprises à intégrer des enjeux normatifs de RSE dans leur stratégie, c'est ensuite au marché financier de s'assurer que ces critères ont bien une matérialité et qu'il ne s'agit pas simplement de marketing. Comment ?

En théorie, l'ISR permettrait d'évaluer la matérialité financière des enjeux de RSE et de réconcilier au niveau du marché la recherche naturelle du profit avec des enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance.

En généralisant l'ISR, l'objectif serait de construire une finance socialement responsable européenne susceptible d'intégrer dans son fonctionnement les signaux envoyés par les entreprises en matière de RSE. Toute entreprise ne respectant pas ces critères se verrait sanctionnée par les marchés financiers et une prime ISR sera octroyée aux entreprises les plus vertueuses. Les signaux normalisés envoyés aux marchés seront par ailleurs évalués ou contrôlés par les agences de notation globales (financières et extra-financières sur le modèle de Vigéo ou Innovest par exemple) mais aussi par les ONG relayés par les médias qui traquent les comportements purement opportunistes.

Le risque de réputation, les passifs sociaux et environnementaux ont une matérialité financière susceptible de révéler les bonnes pratiques de RSE à moyen et long terme et donc de décourager les passagers clandestins de la RSE. Tout cela n'est possible que si en amont, on légifère pour construire un socle politique de la RSE au plan européen et si on diffuse l'ISR largement pour que le marché soit en mesure de comprendre les signaux prix de la RSE.

Mais dans l'immédiat, force est de constater que cette architecture RSE/ISR est loin d'être opérationnelle. Et c'est justement à ce niveau que la finance solidaire peut apporter sa crédibilité extra-financière. En effet, on ne peut reprocher à l'investissement solidaire d'être un concept marketing dans la mesure où la finance solidaire sert à financer des activités à fort impact social ou/et environnemental dont les effets sont mesurables à l'échelle des territoires. D'où le terme d'*impact investing*, venu des USA, qui traduit le financement de projets ayant une forte utilité sociale présentant une dynamique de croissance forte et ayant besoin d'accompagnement. On pourrait le définir comme un alliage entre l'ISR et la finance solidaire. Cet alliage peut se réaliser à l'échelle du territoire au travers de pôles de coopération favorisant la rencontre entre grandes entreprises et petites entreprises locales solidaires. Dans sa *Charte Performance et Responsabilité*, le Groupe Michelin déclare :

Par son activité quotidienne, notre entreprise influence, de fait, les conditions de travail et de vie de nombreuses personnes ou groupes de personnes, qui deviennent ainsi ses parties prenantes. Nous considérons comme notre responsabilité de participer au développement économique des régions où nous sommes implantés, en aidant chaque fois que possible à la création d'emplois en dehors de notre entreprise (...) En établissant des relations de bon voisinage, en participant à la vie locale par des actions de formation, de développement ou d'échanges à caractère culturel ou social (...)

Sous cet angle, les politiques de RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) des grandes entreprises peuvent contribuer à la relocalisation d'activités et au développement durable des territoires, au travers des investissements solidaires sectoriels qu'elles peuvent à leur tour mener ou stimuler.

La finance solidaire « multi-canal » et son corollaire entrepreneurial ainsi revisités peuvent être de formidables outils de création d'emplois sur notre territoire. Enfin, l'investissement solidaire apporte un éclairage nouveau sur la notion de partage équitable de la valeur entre capital humain, capital environnemental et capital financier : les bases d'un nouveau contrat social au sein d'une économie de marché réconciliée avec l'homme et la nature.

Il reste à associer à la finance solidaire, les mécanismes de création monétaire pour que l'innovation sociale de nature financière soit complète.

L'innovation sociale monétaire : instrument de réconciliation de la banque avec les citoyens

Rappelons que la firme bancaire est apparue au ^{XV}^{ème} siècle. L'histoire de la banque suit les grandes étapes de l'histoire de la monnaie. Mais c'est à partir de la révolution industrielle, au 19^{ème} siècle, que la banque connaît un développement spectaculaire. L'histoire économique du ^{XX}^{ème} siècle avec l'émergence d'une classe moyenne, a donné aux banques, une ressource quasi illimitée par ailleurs amplifiée par les mécanismes modernes de création monétaire. Le développement de l'épargne de précaution ou de prévoyance, qui est une réussite incontestable de la sociale démocratie, souffre malheureusement d'un déficit démocratique considérable. En effet, pour la première fois de l'Histoire, « *un nombre limité de personnes dispose, par délégation involontaire de millions de citoyens déposants, d'un pouvoir hors de contrôle* ». Cet abandon de souveraineté citoyenne sur l'argent est justifié à posteriori par la complexité apparente des produits financiers. L'utilisation parfois abusive des mathématiques a renforcé le pouvoir des "experts" ce qui renforce l'asymétrie d'information entre les spécialistes de la finance et le citoyen. Par ailleurs, on a réduit le « logiciel » de l'épargnant à celui d'un simple automate irresponsable uniquement mû par l'appât du gain ou la peur de perdre. Cette approche réductrice a permis justement aux mathématiques financières de se développer à grande échelle. Les produits à capital garanti par exemple, graal des temps modernes, font très largement appel aux mathématiques et aux produits financiers dérivés complexes, en partie responsables de la crise financière. Ainsi, les dépôts bancaires et les placements financiers sont passés effectivement hors de contrôle quant aux conséquences sociales et environnementales de leur usage. Rendre aux citoyens leurs responsabilités sur leur argent est devenu un enjeu démocratique déterminant.

Au delà, si la crise financière que nous traversons a amené les citoyens à s'interroger sur l'utilisation de leur dépôt par les banques, cette question débouchera sur une réflexion plus fondamentale sur l'utilité sociale de la firme bancaire. Sa fonction de création et de gestion de la monnaie avec ses impacts directs sur l'économie ne peut plus laisser indifférent.

Rappelons qu'une partie de la monnaie est scripturale. Elle est produite par les banques par émission de dettes échangeables et détruite par extinction de ces mêmes dettes. Les banques centrales en faisant varier le ratio de réserves obligatoires des banques gèrent en théorie la quantité maximale de crédits, donc de monnaie. En théorie car le paradigme monétaire a été dévoyé par une utilisation abusive de l'effet de levier via des innovations mal employées telles que les CDS³ et les CDO⁴ par exemple. Couplé à un mécanisme d'allocation des excédents monétaires autrement dit de l'épargne, basé sur la recherche exclusive de rentabilité financière immédiate, le système apparaît comme une formidable machine à générer des bulles spéculatives d'actifs. Pire, la création et la destruction de valeur monétaire est vécu par le citoyen comme une externalité réglée par une sorte de main invisible déconnectée des préoccupations sociales, éthiques et démocratiques.

On peut également regretter la « *monétarisation* » des comportements individuels que ce phénomène engendre tant au Nord qu'au Sud, des plus pauvres aux plus riches. On entend par là que la monnaie en tant que média véhicule une perception de la valeur exclusivement matérielle au détriment des valeurs culturelles et morales.

Le flux de monnaie agit comme une énergie créatrice ou destructrice. Destructrice quand il augmente les clivages de revenus tant au Nord qu'au Sud de la planète. Créatrice quand il permet de trouver un équilibre entre optimisation et équité dans l'allocation des ressources. Cet équilibre ne peut être atteint qu'au travers d'une approche démocratique de la monnaie en tant que mécanisme de compréhension synthétique des relations entre les acteurs catégoriels à savoir les citoyens, les entreprises, les banques et les États indépendamment de leur localisation géographique. Autrement dit, si on conçoit la monnaie comme un simple rapport de force ou à l'aune du risque que chacun fait courir à l'autre suivant sa position, alors elle se réduit à une arme de domination, voire de prédation. On parle alors de guerre des monnaies avec des conséquences sociales et environnementales désastreuses. En revanche, si on revisite la monnaie comme un instrument de congruence des fonctions de transaction, de thésaurisation et de média des valeurs à l'échelle d'un territoire, on peut revaloriser un espace géographique sans pour autant retomber dans une lecture nationale voire nationaliste de la monnaie. Pour ce faire, il faut développer les monnaies dites complémentaires à coté

des monnaies conventionnelles établies (ex : Euro, dollar).

³ CDS : Credit Default Swap

⁴ CDO : Collateralised debt obligation

La fonction de transaction d'une monnaie complémentaire peut en effet flécher les comportements individuels afin d'orienter la consommation vers des productions locales « responsables » ce que ne peut faire une monnaie globale. La fonction de thésaurisation peut se décliner à l'échelle du territoire au travers de placements solidaires. Il s'agit de développer l'entreprenariat par exemple avec un micro-crédit revisité drainant de l'épargne locale libellée en monnaie complémentaire. Enfin la fonction d'unité de mesure est de fait élargie à des considérations sociétales ou éthiques en accord avec la recherche de sens des individus. Précisons qu'il ne s'agit pas de revenir à des monnaies nationales comme le franc ou le mark par exemple, cela serait une régression, mais plutôt de promouvoir à l'échelle d'un territoire ou d'une ville des systèmes complémentaires aux monnaies légales.

Face au caractère aliénant de la mondialisation monétaire, ces nouvelles monnaies, plus de 3 000 dans le monde à ce jour, proposent de relever le double défi de la réduction de la pauvreté et des clivages de revenus au Nord comme au Sud avec l'impératif démocratique et moral de préservation des « biodiversités » culturelles.

Les conditions du changement d'échelle de l'innovation sociale

La mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'innovation sociale est la condition nécessaire à l'activation d'une croissance qualitative inclusive. Le rôle des bailleurs de fonds est fondamental dans la mise en place de la dynamique. À ce titre, nous soutenons la création d'une nouvelle catégorie de fonds d'entrepreneuriat social européen, mesure proposée par le commissaire européen au marché intérieur, Michel Barnier. Ces fonds faciliteront l'essaimage de la finance solidaire et des expérimentations entrepreneuriales sociales à l'échelle de la zone euro. Il convient également de développer davantage les projets transfrontaliers en identifiant par exemple des initiatives inspirantes venues d'autres pays d'Europe.

Ces initiatives devront être prolongées par des mécanismes fiscaux favorisant l'orientation des flux financiers bancaires, privé et publics vers la finance solidaire européenne. En France, par exemple, des fonds de *private equity* (fonds d'investissement de proximité et fonds communs de placement dans l'innovation) montrent que l'incitation fiscale créée a permis de financer de nombreuses PME.

L'incitation pourrait par exemple être un schéma fiscal adossé à l'hypothétique taxe sur les transactions financières. Les institutions financières pourraient bénéficier de « crédits solidaires » dans le cadre d'un *Mécanisme Européen Social & Solidaire Inclusif* de Développement, attribués à chaque établissement en fonction des montants réellement investis dans des projets solidaires agréés par une autorité publique locale,

dans le cadre d'une parité qui reste à définir. Ces crédits pourraient ensuite être déduits de la taxe sur les transactions financières due par chaque établissement financier.

Les établissements pourraient également, à leur initiative, rétrocéder tout ou partie des crédits solidaires aux souscripteurs finaux ce qui confèrera un levier financier supplémentaire aux porteurs de parts de fonds solidaires européens. Ce schéma viserait avant tout à promouvoir les comportements responsables et la solidarité au moindre coût fiscal. Au niveau européen, une réflexion pourrait être menée pour créer un mécanisme de liquidité pour assurer la circulation des titres solidaires ou même un fonds de garantie en cas de faillite de l'entreprise solidaire.

En dernier lieu, les monnaies complémentaires locales doivent être encouragées afin de faciliter le fléchage de la consommation vers les entreprises locales. De ce fait, nous appelons les autorités de tutelles à faciliter l'émergence de nouveaux acteurs bancaires solidaires locaux, susceptibles de gérer à la fois ces monnaies locales, d'assurer une meilleure gestion de la collecte de l'épargne de proximité et faciliter l'intermédiation entre investisseurs solidaires et entrepreneurs sociaux.

À l'inverse, si rien n'est fait à brève échéance, pour favoriser un redéploiement économique, social, environnemental de la mondialisation vers les territoires dits de proximité, une longue stagnation économique se mettra en place. Avec des pressions déflationnistes durables sur les prix des actifs (dont l'immobilier), des tentations protectionnistes et finalement l'émigration des plus qualifiés (dont nous avons payé la formation durant 25 ans) dans un premier temps, des moins qualifiés dans un deuxième temps. Tout cela se soldera par un appauvrissement global de la zone tout entière.

2011 an zéro des monnaies complémentaires en France

La mutation monétaire est en marche

Les monnaies complémentaires sont des monnaies qui remplacent les monnaies institutionnelles dans les communautés où celles-ci se sont raréfiées au point de bloquer la vie sociale.

L'exemple le plus emblématique est celui de la favela de Las Palmas au Brésil. Ce modèle a été généralisé sous l'impulsion de Lula.

Les entreprises suisses utilisent encore aujourd'hui le WIR dans certaines de leurs transactions commerciales. Cette monnaie avait été créée avant la seconde guerre mondiale pour protéger l'économie des grands désordres externes consécutifs à la crise de 1929 et les menaces de guerre.

En France, les monnaies complémentaires entrent dans les champs de réflexion des citoyens depuis le début du XXI^{ème} siècle. Les mouvements majeurs s'articulent autour du SEL (activateur social dédié aux échanges de services) et du SOL (activateur économique sous forme de monnaie commerciale grand public et commerce de proximité).

- Ces monnaies diffèrent quant à leurs objectifs respectifs et leur mode de gouvernance :
- pour les SEL, la régulation est assurée par des comptes à somme nulle : celui qui vend est crédité et celui qui achète est débité de la somme convenue. Peu importe que les soldes des uns et des autres soient débiteurs ou créditeurs, ce qui compte, c'est que le système soit utilisé ;
 - le SOL est adossé à des dépôts en euros : pour avoir 1 SOL, je dois placer 1€ dans la banque agréée. Le SOL fonctionne comme une monnaie classique si ce n'est qu'il est fondant : il perd de sa valeur au fil du temps. Il est donc recommandé de s'en servir. Ce n'est pas avec cette monnaie que se fait l'épargne. Ce dispositif a pour objectif de « faire tourner l'économie » et donc la dynamiser.

Jusqu'en 2010, ces monnaies complémentaires avaient une existence réduite à quelques communautés réunissant quelques centaines de citoyens.

En 2011, un cap a été franchi avec le lancement expérimental du SOL Violette à Toulouse. Cette opération bénéficie d'une dotation financière de la ville pour donner de réels moyens de développement d'outils *ad hoc*.

- Le succès est double :
- les citoyens jouent le jeu avec enthousiasme ;
 - ils s'impliquent dans la résolution des problèmes au fur et à mesure qu'ils apparaissent.

Dans son sillage, toutes les communes y réfléchissent. Nombre d'entre elles passent à l'acte. La mise en place s'effectue par l'intermédiaire d'une association créée pour la circonstance.

Il faut être membre de l'association pour pouvoir utiliser sa monnaie. Les commerçants qui acceptent la monnaie sont agréés par l'association. Ils s'engagent à respecter une certaine éthique dans les biens et les services qu'ils proposent.

Il est encore trop tôt pour distinguer l'effet d'engagement de l'effet réellement bénéfique. Cependant, chaque association revendique des créations d'emplois et un enrichissement du climat social dans les quartiers.

Mais pas encore arrimée aux institutions

Pour ce qui est des candidats aux présidentielles de 2012, seuls les « petits candidats » s'expriment sur le sujet. Madame Boutin et monsieur de Villepin, en particulier, prennent cette réflexion en considération et la mettent en synergie avec le « revenu garanti » puisqu'il s'avère que les deux thèmes sont liés.

Chez les candidats plus élevés dans les sondages, le sujet est tout simplement ignoré. Or, l'engouement pour les monnaies complémentaires n'a rien d'un épiphénomène. Symboliquement, il exprime la défiance à l'égard des institutions. Or, précisément, la monnaie est l'instrument institutionnel le plus présent dans les foyers.

Les institutions semblent de plus en plus décalées face aux attentes qui émergent. En cherchant des solutions alternatives, les citoyens manifestent leur volonté de reprendre la main sur la gouvernance de leurs affaires. Implicitement, ils expriment tout particulièrement leurs doutes quant à la compétence et la probité des hommes politiques et des professionnels de la finance.

Il est frappant de constater que les citoyens qui s'engagent dans les associations qui portent les projets de monnaies complémentaires sont peu préparés à aborder la complexité des problématiques liées à la gouvernance d'une masse monétaire et des instruments de redistribution de la richesse.

Sans trop perdre de temps à comprendre dans le menu détail le fonctionnement du système actuel, ils imaginent et mettent en œuvre celui qui correspond à leurs attentes. Difficile d'être plus pragmatique... n'en déplaise aux « sachants » qui en sourient.

Au fur et à mesure que les expérimentations se mettent en place, les questions fusent. Les débats s'animent et les solutions s'imposent.

Voici un exemple rapide dans lequel Paul puis René se procurent, auprès de la banque agréée, respectivement 100 et 20 mc¹. Sitôt leur porte monnaie garni, ils font un peu de commerce avec d'autres membres de l'association.

débiteur	créditeur	objet	montant
Banque	<i>vend à</i> Paul	Création de MC	100
Paul	<i>vend à</i> Jacques	Tonte pelouse	20
Jacques	<i>vend à</i> René	Tomates	10
René	<i>vend à</i> Paul	Cours d'Anglais	50
Paul	<i>vend à</i> René	Livres	20
Banque	<i>vend à</i> René	Création de MC	20
			200

La tenue respective des comptes de chaque membre est la suivante :

objet	débit	crédit	solde	impôts va	net	taux impôts
— Banque						10%
Création de MC	-100	0	-100	0	0	10%
Création de MC	-20	0	-20	0	0	10%
Banque	-120	0	-120	0	0	10%
— Jacques						10%
Tontes de pelouse	0	20	20	2	18	10%
Tomates	-10	0	-10	0	-10	10%
Jacques	-10	20	10	2	8	10%
— Paul						10%
Création de MC	0	100	100	10	90	10%
Cours d'Anglais	0	50	50	5	45	10%
Tontes de pelouse	-20	0	-20	0	-20	10%
Livres	-20	0	-20	0	-20	10%
Paul	-40	150	110	15	95	10%
— René						10%
Tomates	0	10	10	1	9	10%
Livres	0	20	20	2	18	10%
Création de MC	0	20	20	2	18	10%
Cours d'Anglais	-50	0	-50	0	-50	10%
René	-50	50	0	5		10%
	-220	220	0	22	98	

Nous constatons que les 120 mc qui ont été créés par la banque ont donné lieu à 220 mc d'échange, soit une création de richesse de 100 mc.

Par ailleurs, les 120 mc, créés à la demande de Paul et de René, ont donné lieu à un dépôt de 120€ à la banque. Ces dépôts vont être investis dans des biens communs. La politique d'investissement est définie par les membres de l'association qui gouverne la monnaie. Paul et René ont donc contribué à l'enrichissement du patrimoine local.

Cependant, leurs petits échanges bienveillants ont échappé à l'économie conventionnelle en euros.

En imaginant que les impôts et taxes ne représentaient que 10 % (sommes collectées – sommes redistribuées), le manque à gagner de la communauté conventionnelle serait de 22 mc soit 22€ !

Néanmoins, la gouvernance de la monnaie génère des coûts qui ne sont théoriquement pas couverts par la dépréciation de la monnaie puisque chacun a la possibilité d'échapper à la dépréciation en étant dynamique. D'ailleurs, cette dépréciation doit être surveillée car le système ne fonctionne que s'il est utilisé par une communauté de taille significative. Il faut éviter l'endormissement. Or plus la communauté est importante et active, plus elle est complexe à gérer et donc coûteuse.

Comme le montre l'exemple, cette monnaie crée de la richesse sur le territoire. Cette création de richesse se fait en utilisant le patrimoine collectif financé depuis la nuit des temps par la fiscalité conventionnelle (les infrastructures, la population éduquée et en bonne santé...). Il est donc normal de rendre une partie de la richesse créée à la communauté générale.

Ceci renvoie à la question de l'articulation de l'économie des monnaies complémentaires avec celle de la monnaie nationale. Il en va de la légitimité des monnaies complémentaires.

Ce sujet va être le thème de travail de l'année 2012 pour l'ensemble des parties-prenantes.

Un instrument de renouveau, de croissance et d'adaptabilité

Il semble peu probable que la complexité et la recherche de solution rebutent les associations. Leur motivation est trop forte pour envisager le renoncement. Et d'ailleurs, ce serait une erreur de renoncer aussi vite.

La disparition des monnaies au profit d'une monnaie mondiale est absurde : chaque communauté développe son propre cycle de vie (démographie, opportunités historiques ou géographique...). La monnaie est un instrument de dynamisation. Si elle ne respecte pas les cycles de vie, elle devient une contrainte.

¹ monnaie complémentaire

A présent, l'informatique nous permet d'accéder à un système plus efficace de mise en symbiose des monnaies conventionnelles et des monnaies complémentaires. Pourquoi nous en priver ?

En effet, l'économie mondiale s'organise en blocs : \$, €, ¥... la conséquence en est que les décisions sont prises de plus en plus loin des citoyens. Or, aux USA comme en Europe ou en Chine, ni la qualité de vie ni les potentialités ne sont homogène en tout point du territoire.

À cause de l'éloignement, les décisions qui sont prises sont caricaturales et, par conséquent, mal adaptées à chaque zone géographique. Il s'en suit une défiance sourde à l'égard des institutions. Seules les monnaies complémentaires permettent de donner de la cohérence entre les décisions globales et les décisions contextuelles localement.

Il y a une autre raison à cette diversification de la monnaie : chaque monnaie conventionnelle est utilisée tant dans les échanges internationaux que dans les échanges nationaux. Elle est donc à la fois :

- un instrument externe, à qui il est attribué simultanément des comportements guerriers et séducteurs
- en interne, des fonctions vestales¹. Les monnaies sont intimement liées à la fiscalité et aux incitations économiques. Elle constitue un moyen d'action privilégié pour les élus politiques

Ainsi, au fil du temps, les monnaies conventionnelles se sont mises à assurer des fonctions variées, ce qui rend leur gouvernance de plus en plus complexe.

Gérer la monnaie avec la double focale (interne & externe) semble très technique. Tellement technique que les gestionnaires sans cesse suspectés de double langage.

Effectivement, cette gestion se doit d'être le reflet d'une stratégie. Les hommes politiques étant devenus affaiblis face au poids des multinationales, les stratégies qu'ils sont sensés proposer et appliquer sont floues. Elles donnent parfois l'impression d'être dictées par des intérêts privés à court terme au dépend des intérêts collectifs locaux à long terme.

Actuellement en France, deux logiques s'affrontent dans le débat entre les citoyens :

- « il faut sauver les grandes entreprises car elles seules sont capable de capter une partie du profit généré par le développement des pays émergents » ;
- « il faut se méfier des entreprises trop importantes pour l'économie du pays car la disparition de chacune d'elles serait un drame et de ce fait, elles peuvent se livrer à toutes sortes de chantages vis-à-vis de la collectivité » .

Le débat est intéressant, mais il est nécessaire de se projeter dans à trente ans pour trancher : le profit possible dans les BRICS ne va durer qu'un demi-siècle (chez nous il a duré 30 ans). Par ailleurs, la flexibilité devient le principal critère de succès pour une économie. Il est donc nécessaire d'enraciner localement son économie et de la globaliser à l'international.

C'est d'ailleurs en sentant croître le décalage entre les intérêts supérieurs qui gouvernent l'économie et les besoins de l'économie locale, qu'un certain nombre de citoyens se sont intéressés aux monnaies complémentaires.

Ainsi, les citoyens adaptent leur institution « monnaie », tout comme ils ont, par le passé, transformé la royauté en république.

Voilà pourquoi les monnaies complémentaires constituent un chapitre très particulier dans l'histoire de l'instauration « du monde d'après ».

Les monnaies complémentaires présentent encore bien d'autres avantages qui restent à explorer.

En particulier, elles apparaissent comme des instruments de modernisation de la démocratie. Elles incitent les citoyens à ne plus être de simples consommateurs de services démocratiques, mais d'en être les acteurs à un niveau qui les concerne directement.

Les monnaies complémentaires ouvrent des opportunités en matière de simplification de la fiscalité et de remarquables incitateurs en matière de comportement vertueux. De vastes champs de réflexion s'ouvrent devant nous.

Enfin, de même que les nouvelles énergies se révèlent être un moteur de croissance grâce aux innovations qu'elles suscitent, les monnaies complémentaires ne pouvant donner leur pleine mesure que si elles sont déployées avec des technologies adaptées et de la modélisation adaptable, constituent donc un gisement d'emplois de haut niveau très prometteur pour nos ingénieurs et nos mathématiciens.

¹Gardiennne de l'harmonie du foyer, en l'occurrence de l'économie nationale

Quelques outils pour cultiver le terroir...

Une nouvelle gouvernance

L'enjeu éducatif

La réalité
des échanges
de valeurs entre
les différentes sociétés

Mondialisation et numérique : les 4 vérités

Picard, *Alemannisch* (alémanique), Français cadien (cajun), ou encore *Lingua Franca* (langue franque) : Cette liste pourrait ressembler à un répertoire de langues oubliées ou menacées ; ou à un classement des archives de l'académie Française... Il s'agit en fait de différentes versions disponibles de l'interface de Wikipedia. On y trouve pléthore d'articles traduits en ces dialectes ou patois. Des langues aujourd'hui disparues trouvent même une nouvelle vie sur l'encyclopédie collaborative, comme le latin par exemple¹.

Certes le nombre d'articles en anglais est de l'ordre de 3 millions, pour moins de 20000 articles en breton². Qui pourrait s'étonner d'un tel différentiel dans un service consistant à mettre en commun les connaissances et le savoir à l'échelle du monde entier ? En regardant ces chiffres de plus près, on remarque un ratio de 1 article en breton pour 150 articles en anglais. Or ce ratio est bien plus faible si l'on rapporte les personnes parlant breton à la population mondiale parlant anglais.

La mondialisation des connaissances, rendues possible par le media transnational qu'est Internet, ne s'accompagne donc pas obligatoirement d'un appauvrissement du « local » par rapport au « global ». Tant que la culture locale reste forte, elle peut même trouver dans ces outils de la mondialisation une fenêtre d'expansion. Laissons de côté nos préjugés. Observons le terrain de jeu favori de la mondialisation au travers du prisme numérique, et cherchons des solutions et des opportunités pour corriger les défauts potentiels.

Idée reçue n°1 : Internet favorise la diffusion de la langue et de la culture anglo-saxonne

Internet a été inventé par les Américains, c'est un fait. La *Silicon Valley* est l'usine à sites mondiale en langue anglaise, c'est indéniable. Les noms de domaine sont contrôlés par l'ICANN, organisme américain, et malgré les déclarations, ce n'est pas neutre. Internet, en tant que média international et infrastructure transfrontalière, semble donc pencher clairement vers un « camp ».

Le top 50 des sites les plus visités dans le monde ne laisse d'ailleurs pas beaucoup de place à la vieille Europe. Le premier site d'origine européenne dans ce classement est Français, Dailymotion tournant

autour de la 25^{ème} ou 30^{ème} place en fonction des mois. Les États-Unis sont néanmoins un des premiers bassins de visiteurs pour la plateforme. Elle y occupe la place de challenger juste derrière l'indétrônable Youtube dans la catégorie vidéo. L'autre pépite Française, Deezer, a mis du temps à trouver un modèle d'affaire rentable. Son alliance avec un opérateur téléphonique sur ses terres lui a permis de valider récemment son modèle économique. Fort de cet « étalonnage », l'entreprise ambitionne de partir à l'assaut de plus de 200 pays dans les 12 prochains mois, en répliquant ce modèle d'alliance validé dans l'hexagone³.

Les États-Unis ne font pas partie des plans d'Axel Dauchez, le fondateur de Deezer. Comment l'expliquer, sachant qu'un site se lançant en langue anglaise dispose d'une audience solvable potentielle d'au moins un demi-milliards de personnes ? Indétrônable sur le marché de l'Internet sur PC, les Américains le sont moins sur l'Internet mobile. Ce dernier n'est pas régi par une logique de langue, mais bien d'équipement d'un territoire et d'une population. Les Américains ne sont pas les mieux lotis au regard de leurs infrastructures vieillissantes et de la complexité des offres mobiles. Et comme l'affirme Axel Douchez

« Les États-Unis sont le pire des pays : c'est le pays le plus cher, où il y a le plus de concurrence ; tout le monde ne regarde que ce pays-là, les marges sont faibles. Et au delà de ça, c'est le pays qui ne croît pas : aujourd'hui il y a à peu près 160 millions de smartphones aux États-Unis, pour 900 millions en dehors. Si on regarde la situation dans 5 ans, il y en aura 200 millions aux États Unies et 2 milliards en dehors, donc la croissance se situe hors du marché américain. »⁴

Il est néanmoins certain que le développement de la francophonie sur la toile faciliterait l'émergence d'acteurs globaux d'origine Française. Un site en langue Française pourrait ainsi disposer à ses débuts d'un bassin d'audience de 170 millions de personnes, sans compter les 84 millions qui apprennent le Français⁵. La France est le pays le plus à la pointe de ce nouveau média au sein de la francophonie : il s'agit d'une force mais également d'une faiblesse. La force vient du rôle d'innovateur et de leader

dans ce groupement de pays, garantissant un rôle de premier plan par rapport à une compétition plutôt « suiveuse ». La faiblesse naît du faible taux d'accès à Internet dans la francophonie comparé à la France, notamment en Afrique. Nous ne pouvons qu'encourager nos décideurs à favoriser l'équipement des populations

³ Voir l'interview de son fondateur Axel Douchez, lors du web11 en décembre 2011 <http://frenchweb.fr/leweb11-deezer-devoile-son-plan-de-developpement-international-50608/>

⁴ ibid

⁵ Le groupement professionnel des organismes d'enseignement du Français langue étrangère <http://www.souffle.asso.fr>

¹ Plus de 60000 articles sur http://la.wikipedia.org/wiki/Pagina_prima

² <http://fr.wikipedia.org/wiki/wikip%C3%A9dia:statistiques>

francophones en accès à Internet, ainsi que la formation aux métiers des TIC. L'alignement des fuseaux horaires ainsi que le partage de la langue Française rend l'outsourcing de développement d'interfaces web bien plus avantageux qu'avec l'Inde ou l'Europe de l'Est par exemple.

Seuls 3,2% de la population parle Français. Et pourtant, notre langue et notre pays ne cessent d'attirer les entrepreneurs Américains. Tout bon plan d'expansion à l'international débute par une traduction en langue Française : le premier bureau non américain ouvert par Myspace fut celui de Paris ou encore la première traduction de Facebook fut réalisée en Français début 2008. Pays l'un des plus bloggers au monde⁶, la France est branchée sur la *Silicon Valley*, avec de nombreux blogs vulgarisant les dernières innovations⁷. Un lien direct et continu est établi entre les deux populations, matérialisé annuellement par le succès de la conférence *Leweb*, sommet européen de l'Internet et déplacement privilégié des Américains.

Le domaine des médias en ligne est même un univers dans lequel notre savoir faire ne demande qu'à s'exporter. Si les médias dit « sociaux » sont dominés actuellement par les acteurs Américains comme Facebook ou Youtube, la presse en ligne Française fait preuve d'une vitalité sans comparaison, comme nous avons pu l'observer au sein du Social Media Club Paris, lors de nos échanges avec les autres chapitres européens (notamment Londres, Madrid, Berlin, Amsterdam, San Francisco). L'innovation médiatique et l'hybridation des modèles économiques sont monnaie courante en France. Succès (Rue89, Mediapart) ou échecs (Backchiche, Vendredi info, Quebec89), ces initiatives sont le signe d'une modernité des médias souhaitant profiter de l'outil mondial qu'est Internet. À nouveau, la première édition non anglo-saxonne du célèbre site d'actualités Huffington Post est la version Française⁸, avant l'allemand ou l'espagnol, pourtant bien plus répandus.

Le savoir-faire médiatique Français en ligne est reconnu et recherché. Il est nécessaire d'accélérer l'essaiage à l'étranger de versions localisées de nos sites d'information, pour ne pas subir la mondialisation du marché de l'information. Il est grand temps de tirer les leçons de la chaîne publique trilingue France 24, et d'investir dans les aspects les plus porteurs de notre savoir-faire. Les positions sur la toile se prennent en ce moment, et les grandes marques restent à construire. CNN.com n'est pas encore CNN, et france24.com ne le sera jamais.

⁶ Rapporté à la population connectée

⁷ On pense notamment aux déclinaisons Françaises des plus grands blogs Américains : fr.techcrunch.com, fr.mashable.com, gizmodo.fr etc

⁸ Aux côtés des versions américaines, anglaises et canadiennes

Idée reçue n°2 : la mondialisation renforce le modèle politique dominant

On ne peut nier que la mondialisation est en partie liée au désir d'influence et d'expansion des différents systèmes politiques actuels. Les enjeux géopolitiques sont systématiques car en lien avec la mise en réseau des économies et des territoires. L'intérêt avec lequel sont suivies les premières élections libres en Tunisie et en Égypte n'est pas uniquement lié à la question politique : la nature des échanges économiques et les préférences marchandes qui seront accordées par ces pays en découlent également. De nombreux écrits ont déjà traité du lien entre libre-échange et démocratie, ce mode d'organisation politique étant celui qui permettrait le mieux à la vision économique libérale de s'épanouir⁹.

La toile offre un espace géopolitique différent. Alors que les États-nation et leurs systèmes politiques sont un héritage de plus 500 ans de lutte d'influence, Internet est un « lieu » dont le développement a débuté il y a moins de 20 ans. Les services et les utilisateurs qui l'utilisent y expérimentent des modèles d'organisation et d'échanges en partant d'une page quasi-blanche. Le résultat se trouve parfois dans un entre-deux, mélange de communisme et de libéralisme tout à fait original. La consommation collaborative (ou « co-consommation ») relève de cette tendance. Tout se passe comme si la « colonisation » des espaces numériques nous renvoyait à la formation des premières tribus ou colonies qui, en l'absence des schémas sophistiqués régissant nos sociétés contemporaines, s'auto-organisaient autour du troc.

La co-consommation ne rejette en rien l'économie de marché ou la société dite « de consommation », mais elle y ajoute des éléments liés à la mise en commun, au développement durable, et au local. Cette forme d'organisation sociétale s'accélère avec la mise en réseau de toujours plus de ressources individuelles aux quatre coins du monde. Co-voiturage, Couchsurfing, dons, cours de langue « réciproque », licences libres, échange de services à la personne, de matériel, etc. Un pan entier de l'économie est en train de redécouvrir la mutualisation des ressources, comme jamais auparavant.

Le phénomène le plus marquant est lié à la mutualisation et à l'optimisation des logements. Le tourisme et les flux de personnes atteignent chaque année des niveaux

records. La France est bien placée pour bénéficier de ces effets de part l'attrait de son patrimoine, conjugué à cette nouvelle forme d'échange via la toile : les logements ou couchages mis à disposition en France (de manière gratuite ou payante comme sur AirBnB.com) sont très prisés. Ce nouveau mode d'échange bénéficie

⁹ Voir par exemple : Daniel Cohen, *Richesse du monde, pauvreté des Nations, champs flammariion sciences*, [1999]

⁸ Aux côtés des versions américaines, anglaises et canadiennes

¹⁰ le couchsurfing consiste à mettre à disposition de tiers un ou plusieurs couchages dans son logement pour une période relativement courte

donc immédiatement aux Français, assurés d'avoir du succès du simple fait de l'attrait de notre pays¹¹. Paris est ainsi la seconde ville la plus populaire sur le site américain AirBnB¹² : ce dernier propose aux particuliers de transformer leur maison le temps d'un soir ou de plusieurs semaines en *Bed & Breakfast*. Une innovation *made in USA* qui profite d'abord aux Français : c'est un fait suffisamment rare pour être mentionné et pour être accéléré.

Idee reçue n°3 : « l'identité nationale » est menacée par la mondialisation des échanges et des flux

L'importance des flux migratoires ces dernières années a amené de nombreux pays européens (aux premiers rangs desquels la France et l'Allemagne) à poser la question de « l'identité nationale ». La France a même organisé une longue période de débats sur le sujet. Le site debatidentitenationale.fr recueille même plus de 25 000 contributions¹³. Sauf qu'il est impossible de savoir quelle est la proportion de citoyens Français ayant rédigé une contribution : poster son message en ligne ne s'accompagnait d'aucune forme de vérification de la nationalité. De manière donc assez paradoxale, l'identité nationale Française pouvait être discutée entre non-Français.

Mais est-ce un problème ? Imaginons un grand débat en ligne sur la refonte de notre système social : avoir le témoignage et des confrontations d'idées avec des personnes vivant sous un régime différent et ayant vécu une situation vers laquelle la France se dirige potentiellement est-il un appauvrissement ou un enrichissement ? Nombreux sont les étrangers amoureux de la France, voyageant et disposant du recul nécessaire sur les forces et les faiblesses de notre système. Parfois leur regard est bien plus aiguisé que des Français qui n'ont jamais rien connu d'autre.

Ne devrions-nous pas médiatiser sur les sites étrangers francophones nos grandes questions politiques, afin de mobiliser d'une part les bonnes volontés avec un regard

extérieur, et d'autre part d'élargir l'attrait de notre pays ? Car la mondialisation de l'information via Internet pose la question de la mise en concurrence des cultures. Un pays « jeune » ou ne disposant pas d'un héritage fort prend le risque de dissoudre son territoire dans l'univers numérique. Mais un pays comme la France, avec une culture forte se doit d'avoir un écho plus large sur la toile que celui se limitant à ses frontières géographiques.

¹¹ Indirectement toute l'économie du tourisme en profite puisque les individus qui goûtent aux charmes de la France via les sites comme couchsurfing.com n'auraient de toute façon pas pu se payer un hôtel et ne seraient donc pas venus

¹² Derrière New York <http://fr.techcrunch.com/2011/02/15/paris-est-la-2eme-ville-sur-airbnb/>

¹³ <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/grand-debat-sur-l-identite-nationale-25-000-contributions-recues-des-la-premiere-semaine>

Idee reçue n°4 : Internet accélère une délocalisation malheureuse

On s'accorde souvent pour affirmer que les infrastructures de télécommunication permettent le travail à distance, et d'un point de vue souvent négatif, la délocalisation de certaines activités. Il ne s'agit pas ici de chiffrer si les pertes économiques liées au transfert de capacité de production sont compensées par la compétitivité accrue de la société. Le débat serait trop long et sans doute sans fin. Il s'agit plutôt de constater de nouvelles pratiques réalisées à distance et porteuses d'une mondialisation heureuse.

Yochai Benkler montre ainsi la voie avec sa tentative de matérialisation du pouvoir économique théorique représenté par l'utilisation du capital humain en dehors de l'entreprise et du territoire :

« Quand vous multipliez ces réalisations très simples par environ le milliard de personnes vivant dans des économies suffisamment riches pour permettre un accès à Internet ubiquitaire et bon marché, l'ampleur et la profondeur de la transformation que nous vivons actuellement commence à apparaître plus clairement. Un milliard de personnes vivant dans des sociétés avancées disposent potentiellement de deux à six milliards d'heures de temps libre devant elles, chaque jour. Si ces milliards d'heures devaient être réalisés via le système de production traditionnel, elles mobiliseraient l'intégralité des 340 000 employés Américains de toute l'industrie du cinéma et de la musique réunis, dans l'hypothèse que chacun travaille quarante-quatre heures par semaine sans prendre un seul jour de vacances, pendant trois à huit ans et demi !¹⁴ ».

Le temps libre, associé aux possibilités offertes par les médias digitaux, donnent des résultats surprenant comme geo-trotter.com : des passionnés traquent les moindres détails de google-earth, pour s'amuser, mais également pour pointer du doigt les évolutions de la déforestation ou du réchauffement climatique, sans tous les coûts liés à une expédition terrain. On trouve également des individus *whistleblower* (ou « lanceur d'alertes ») utilisant [google earth](http://google-earth) afin de détecter les pillages potentiels de sites archéologiques, notamment au Moyen-Orient.

Les bonnes volontés sont mobilisables à distance, indépendamment des frontières ou des barrières via Internet. Les Américains ont montré la voie en mettant à contribution les internautes de tous les pays pour réaliser une vidéo sur les risques de la

grippe A¹⁵ : un prix de 2500 \$ a été offert à la meilleure contribution, quelque soit la nationalité du participant. La diplomatie américaine utilise également la contribu-

¹⁴ YOCHAI BENKLER, *The Wealth of Networks. How Social Production Transforms Markets and Freedom*, Yale University Press, 2007, p. 55 (traduction libre de l'auteur)

¹⁵ *Flu Video Contest*

tion digitale pour faire sa promotion à l'international. Ainsi Hillary Clinton a-t-elle lancé le concours intitulé La démocratie, c'est... demandant aux citoyens du monde de finir la phrase en vidéo et de la poster sur la plateforme américaine Youtube. Le prix à gagner est un voyage tout frais payés à Washington et à Hollywood durant lequel les gagnants rencontrent les grands studios du cinéma¹⁶, vitrine des États-Unis sur la toile.

Même si la contribution est symbolique, cette initiative montre la voie à suivre pour la France afin de résonner au delà de nos frontières, sans barrière ni filtre. Notre pays peut être le fer de lance d'une mondialisation heureuse, pour peu qu'il en assume les responsabilités, et qu'il cherche à communiquer mondialement sur le sujet !

¹⁶ On pourrait aussi citer les concours <http://www.apps-fordemocracy.org/> ouverts à tous les développeurs du monde, mais dont les productions servent uniquement les intérêts Américains

L'ACTA, une politique impossible à l'aulne du réalisme technologique

ACTA, de quoi s'agit-il ?

L'ACTA est une association internationale de plusieurs États (entre autres les États-Unis, l'Australie, le Canada, le Mexique, le Japon, la Corée du Sud, la Nouvelle-Zélande, Singapour, les Émirats arabes unis, le Maroc, la Suisse et l'Union européenne) dans le but de composer un traité multilatéral sur la contrefaçon des œuvres littéraires, artistiques ou informatiques répondant à l'augmentation des contrefaçons ou des produits sous copyright piratés autrement à l'occasion du développement de l'économie numérique via l'Internet. Pour des raisons assez curieuses de « facilités administratives et diplomatiques », les offices mondiaux type OMPI ou OMC matériellement compétents pour trancher la question n'interviennent pas dans ses travaux.

Sa dernière ébauche connue de traité, publiée le 6 octobre 2010, vise à renforcer les droits d'auteur en aggravant le délit de contrefaçon et à généraliser la coopération policière au niveau international par la mise en place de nouveaux protocoles, notamment en matière douanière et policière, de surveillance de l'industrie du numérique et des services qui en dépendent. Ces protocoles permettraient par exemple aux douaniers de fouiller sans autorisation judiciaire préalable des PC portables, des lecteurs MP3 et des téléphones cellulaires pour rechercher des produits violant le droit d'auteur. Les services de douane et de police pourraient également diligenter des investigations à titre simplement préventif chez les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) fixe ou mobile, en y incluant la surveillance systématique du contenu des courriels et l'interdiction d'usage d'outils informatiques protégeant leur vie privée.

De tels projets sont clairement envisagés dans un but corporatiste au profit des éditeurs numériques à l'encontre du droit à la vie privée plus particulièrement consacré par la très importante directive européenne 95/46 sur la protection des données personnelles (celle qui a anéanti le fameux projet Edvige de 2008 visant à remplacer les fichiers des renseignements généraux hébergés par les préfetures et à les centraliser auprès du Premier ministre) qui interdit toute atteinte à des informations personnelles précisément énumérées par la directive et touchant les droits de la personnalité de l'individu et ses droits à la vie privée.

Le renforcement exacerbé du droit de reproduction des éditeurs sera-t-il économiquement efficient dans les faits ?

Le renforcement du droit d'auteur aurait surtout pour effet de dissuader le développement jugé déloyal du vaste secteur dit du « logiciel libre » qui englobe essentiellement ceux sous licence GNU/FSL (essentiellement gratuits pour les utilisateurs finaux hors leur activité professionnelle) et de déclarer illicites certaines clauses-types des licences GNU/FSL au motif de respecter certaines règles de concurrence commerciale loyale vis-à-vis des fabricants de logiciels dits propriétaires.

Rappelons à cet égard la vaste étendue du secteur économique du logiciel libre. Au-delà des simples « moulinettes » gratuitement mis à disposition des internautes par certains informaticiens amateurs, des pans entiers de l'actuelle évolution de l'Internet sont concernés : Linux et son noyau du système d'exploitation GNU/Linux, son récent concurrent Android, qui équipent la plupart de nos lecteurs multimédias (CD/DVD, disques durs, radios Internet, téléphone, etc.) et des systèmes d'automatisation de notre électro-ménager en provenance de Chine ou de Taïwan, les navigateurs web Mozilla Firefox, Safari et Google Chrome, le lecteur multimédia VLC hébergé sur la plupart des terminaux HD des fournisseurs de TV par ADSL, la messagerie électronique Thunderbird concurrent direct du logiciel privé Outlook et Outlook Express... À un niveau professionnel, la suite bureautique LibreOffice qui est imposée dans certains secteurs administratifs, le serveur HTTP Apache, les gestionnaires de base de données Ingres, MySQL et PostgreSQL d'emploi fréquent dans la gestion de base de données commerciales... C'est dire que le sous secteur du « logiciel libre » commodément mise en œuvre à partir de l'industrie chinoise et du sud-est asiatique va probablement supplanter les systèmes informatiques grand public type Windows, Microsoft, Oracle et autres... c'est-à-dire le secteur des logiciels propriétaires tel qu'anciennement implanté aux États-Unis et en Europe.

La mise en œuvre d'un nouveau traité visant à réprimer son développement dans le grand public pour des raisons corporatistes peut légitimement inquiéter le milieu économique, tant du côté du secteur du logiciel libre qui se sent injustement agressé que de celui des logiciels propriétaires inquiets pour leur avenir.

Que nous apporte l'histoire économique du droit de la propriété intellectuelle ?

Comme il est difficile de prévoir l'avenir, il est utile de tirer les enseignements du passé pour essayer de l'envisager au mieux. C'est à l'aulne de l'histoire du droit d'auteur classique qui a essentiellement alimenté le droit moderne de l'informatique puis de

l'économie numérique que la solution raisonnable peut être trouvée dans un double intérêt, celui de la liberté du commerce et du développement technologique qui va avec. C'est aussi et surtout celui des libertés publiques qui est à prendre en considération. Les réformes répressives visant à restreindre la circulation de l'information et à monopoliser les informations personnelles, à l'instar de certains dispositifs extrajudiciaires de la première réforme HADOPI justement retoqué par le Conseil Constitutionnel du 1er juin 2009, sont à proscrire d'emblée.

Cette histoire nous rappelle une évidence, à savoir que le droit ne peut évoluer que dans le domaine du matériellement possible et que le droit d'auteur reste un droit qui n'a pu apparaître que dès lors que l'économie de l'édition le permettait techniquement. L'éminent Claude Colombet, professeur des facultés de Droit de Paris, nous le rappelle parfaitement au chapitre introductif de son ouvrage publié chez Dalloz consacré à la propriété littéraire et artistique et aux droits voisins classiquement entendus (brevets, marques, dessins et modèles).

Sous l'Antiquité gréco-romaine, Virgile (-70 av. JC, 21 ap. JC) témoigne que des plagiaires d'une œuvre de théâtre furent condamnés par un roi ptoléméen à Alexandrie, parce que l'auteur inquiet appartenait à sa cour et que son œuvre devait être protégée de manière féodale en conséquence. Autre exemple, le vol de manuscrits, infraction spécialement réprimée par le Digeste romain (l'équivalent de notre Code Civil de l'an 530 ap. JC...) en vue de faire respecter sur un plan juridique l'esprit de l'auteur sur son œuvre qui devait dépasser la valeur usuelle d'un bien économique ordinaire. Point de droit d'auteur au sens moderne du terme (droit moral visant à défendre l'œuvre en elle-même évoluant à un stade embryonnaire et inexistence du droit pécuniaire visant à rémunérer son exploitation). Le droit reste à un stade féodal, vaguement moral et économiquement nul.

Sous l'Ancien Régime, le privilège d'impression apparaît tardivement avec le développement des incunables (reproduction manuscrite, rare à l'époque car les ouvrages autres que bibliques étaient le plus souvent uniques) puis la création de l'impression mécanique avec Gutenberg avant la Renaissance. Louis XII l'octroie à certains imprimeurs pour protéger l'édition précieuse de certains textes religieux. C'est l'imprimeur qui est alors protégé contre toute concurrence déloyale (Colombet *op.cit.* page 2) pour des raisons politiques de protection et de censure. Et puis aussi car il s'agit d'un métier complexe impliquant des investissements importants et une main d'œuvre très qualifiée pour l'époque.

C'est véritablement au XVII^{ÈME} siècle avec le plein essor de l'imprimerie et de la littérature classique que le droit d'auteur est reconnu sous forme de privilège garantissant à l'auteur le respect de l'œuvre et son droit à rémunération. Apparaissent tout d'abord des édits royaux dits de privilèges d'auteur, le premier remontant à 1517 et concernant

un illustre inconnu, l'écrivain Jean Celaya. Puis les parlements rentrent dans la danse et entendent alors protéger les ouvrages de leurs conseillers les plus éminents et de leurs avocats les plus illustres qui allaient à l'occasion de la publication de leurs travaux et plaidoiries jusqu'à revendiquer un privilège naturel d'auteur au moins égal à celui du «*patronage royal, gardien des lois, de la religion et de l'intérêt des particuliers*» (cf. argumentaire d'un avocat parisien d'ancien régime dénommé Marion commenté dans le traité de Monsieur le Professeur Pouillet p.7 et suivantes).

Si l'on comprend aisément les mobiles financiers de ce parlementaire, l'approche économique, à la fois libérale et patrimoniale, extérieure à la volonté royale, d'un privilège qui devient alors de facto un simple droit, est pré-révolutionnaire : c'est à la suite de ce mouvement de jurisprudence essentiellement animé par les avocats parlementaires d'Ancien Régime que les héritiers de Jean de Lafontaine puis de Fénelon obtiendront du roi un privilège héréditaire à perpétuité pour la publication des œuvres de leur parent.

Et c'est Beaumarchais, alors au faite de sa gloire littéraire et fortement indisposé par les sociétés de comédiens qui selon lui massacraient ses œuvres théâtrales sans lui rétrocéder le moindre *royalty*, qui fonde en 1777 à Paris la très protectrice Société des Auteurs et des Compositeurs Dramatiques et obtient du Conseil du roi Louis XVI par deux arrêts du 30 août 1777 un véritable code de la propriété intellectuelle garantissant aux auteurs et aux héritiers un privilège moral et pécuniaire (à perpétuité sous peine de confiscation privée des recettes) qui sera organisé très durement par les sociétés d'auteurs. Privilège exorbitant octroyé dans des conditions d'autant plus curieuses que Louis XVI allait ensuite interdire la représentation publique des œuvres Beaumarchais tout en laissant Marie-Antoinette et sa cour les jouer en privé. On retrouvera cette même idée de monopole par privilèges royaux dans le domaine musical (arrêt du Conseil du Roi de 1786) et des arts plastiques (édit du Parlement de Paris du 2 septembre 1777) soumettant à l'autorisation des auteurs toute représentation ou reproduction (sous forme de partitions ou de gravure) de leurs œuvres.

Et c'est la Révolution Française qui par deux lois du 19 janvier 1791 et du 19 juillet 1793, consacra le droit de représentation et de publication des œuvres intellectuelles. L'apport essentiel de ces textes sera de réduire le droit des héritiers à une période temporaire et de créer à sa suite le domaine public que dont l'État est habilité à défendre le droit moral. Ce sont ces principes qui ont été ensuite exportés pour diriger tout le droit international de la propriété intellectuelle, jusqu'à permettre au Tribunal de Grande Instance de Paris saisi à la demande de l'État bolivien défenseur de son domaine public national de mettre sous séquestre judiciaire des recettes du tube *la Lambada* dont la mélodie était tiré, selon cet État d'un air traditionnel bolivien.

L'histoire démontre que c'est l'État en tant que censeur politique et protecteur des éditeurs détenteurs de la technologie de la reproduction intellectuelle qui a été le seul à

même de protéger et puis de limiter le droit d'auteur proprement-dit contre tout risque de reproduction économiquement intempestive.

Si les éditeurs perdent la maîtrise du droit de reproduction, que pourra faire l'État pour protéger leurs intérêts ? Rien.

Sous l'empire de l'économie papier ou analogique (c'est-à-dire pré-numérique), la reproduction de l'œuvre intellectuelle n'était pas chose facile et nécessitait de grands moyens techniques. Pour l'ouvrage littéraire, il fallait une imprimerie et un réseau de distribution. Pour l'œuvre musicale et audiovisuelle, il fallait pour le droit de reproduction sonore faire appel à l'industrie magnétographique et un réseau de distribution, et pour les partitions écrites se ramener au cas précédent. On connaissait le piratage analogique par bande magnétique avec l'essor de la cassette audio ou vidéo), mais la reproduction était qualitativement limitée à un tirage ou éventuellement un sous-tirage, guère plus. Le législateur de 1957 avait exceptionnellement admis le droit à copie privée de l'article 41 de la loi du 11 mars 1957 pour un usage personnel et familial pour ce qui était des œuvres musicales et vidéogrammes. Concernant les logiciels protégés par la loi Lang de 1985 et eu égard à la fragilité des supports d'alors (bandes magnétiques et disquettes), la jurisprudence avait également élargi cette exception pour permettre les copies de sauvegarde dans les contrats de licence informatique.

Et puis est arrivé la technologie de la numérisation au début des années, chaudement encouragée pour des raisons commerciales à l'origine par les producteurs audio et audiovisuels et par les éditeurs de logiciel informatique et qui a tout englobé au passage, y compris les œuvres littéraires et picturales. Cette numérisation a permis au grand public de faire par lui-même et sans aide ni d'industrie particulière ni de réseau autre que celui de l'Internet des copies directes sans distorsion de source à source qui ont été généralisées à l'infini avec le développement des échanges via l'Internet et les sites de partage en ligne.

La réaction des autorités politiques, à la demande des mêmes éditeurs qui avait apporté cette technologie au grand public, a été de tenter d'interdire ce type de reproduction via la loi HADOPI II du 24 octobre 2009. Cette loi, interdisant des méthodes de reproduction de type peer to peer par gestion centralisée d'adresse IP fourni par les FAI et s'appuyant sur des procédés d'investigation par adresse IP insuffisamment probants, s'est progressivement révélée sans portée dissuasive évidente. Car si le trafic en peer to peer a apparemment disparu, c'est au profit d'autres méthodes de reproduction numérique qu'il ne nous appartient pas de citer ici.

De plus, la réaction dominante de la jurisprudence en matière de téléchargement illécite a été de sanctionner plus durement l'*uploader* (celui qui met en ligne à disposition des internautes des fichiers à télécharger) que le *downloader* incité à télécharger de manière illicite par toute une technologie prioritairement fournie par les fournisseurs d'accès Internet.

La réponse à la question de la viabilité de la protection numérique est donc claire à ce stade : tant que la technologie visant la reproduction en ligne ne sera pas complètement maîtrisée par les pouvoirs publics, il sera impossible à l'État ou à une quelconque organisation internationale de lutter de manière efficace contre la contrefaçon numérique autrement que par les méthodes brutales visant la violation des libertés individuelles en matière de vie privée telles que visées par le projet de traité ACTA d'octobre 2010 et qu'aucun État démocratique ne saurait juridiquement souffrir. Ou par des leurrex incantatoires mis en œuvre par l'ACTA et qui ne sauraient sérieusement aboutir.

Entretemps, il reste aux juristes à étudier le formidable phénomène d'autorégulation que l'économie numérique tend à développer par elle-même dans l'espace internet qui serait appelé à devenir le véritable domaine public mondial de l'intelligence humaine dans lequel se dissoudrait tout monopole empêchant la libre circulation des œuvres et des idées. Reste également à savoir si la meilleure solution ne passerait pas par leur rémunération collective organisée autrement que par des éditeurs commerciaux en position illicite de monopole de fait.

Quelle formation intellectuelle pour la troisième révolution industrielle ?

Nous vivons aujourd'hui, nous dit sur son blog Michel Volle¹, une révolution : la troisième révolution industrielle. Une révolution industrielle, écrivait Bertrand Gille², c'est l'avènement d'un nouveau système technique. La première procéda, au tournant du XIXe siècle, de la mécanique, de la vapeur et de la chimie, la seconde vers 1880 de l'électricité et du moteur à explosion, celle qui a débuté en 1971 inaugure un système technique basé sur le microprocesseur, le logiciel et l'Internet, en un mot l'informatique.

La France dans la révolution industrielle en cours

La révolution industrielle en cours procure aux pays qui y participent un surcroît considérable de prospérité et de croissance, que l'on songe à la Corée ou à Taïwan, et, comme lors des précédentes révolutions industrielles, ce processus n'est pas indolore, les bouleversements sociaux qui en résultent sont pour certaines couches de la population source de misères et d'angoisses. Mais il convient de prendre conscience des risques encourus par les pays qui s'en tiennent à l'écart : déclin, dépendance, pauvreté. Il faut se demander si la France est vraiment engagée dans la troisième révolution industrielle, ou si elle encourt ces risques.

Le cabinet McKinsey, avec la collaboration de Google, a publié en mars 2011 une étude³ intitulée Impact d'Internet sur l'économie Française, comment Internet transforme notre pays, qui donne quelques éléments factuels sur la position de la France dans cette révolution. En 2009, la filière Internet a contribué pour 60 milliards d'euros au PIB national, soit 3,7%, et à 25% de sa croissance. Alors qu'entre 2008 et 2009 l'économie se rétractait de 40 milliards d'euros, les revenus des entreprises de l'Internet croissaient de 15 milliards d'euros. Les deux tiers de cette contribution sont dus à la consommation de biens et de services, le tiers restant, pour l'essentiel, à des investissements privés ou publics destinés à adapter entreprises et institutions aux technologies informatiques et numériques.

D'autre part, 1,15 millions d'emplois sont attribuables à l'Internet, soit 4% de la population active, en majorité dans les PME. Le quart des créations d'emplois nettes depuis 15 ans, soit 700 000, lui sont liées.

L'extrapolation des tendances des dernières années donne pour 2015 une contribution de 129 milliards d'euros au PIB national, soit 5,5%, mais ces chiffres ne doivent pas faire illusion : la France est en retard, elle n'occupe que le 17^{ème} rang sur les 34 pays de l'OCDE selon un indice de connectivité Internet élaboré pour cette étude. Les 3,7% de PIB 2010 doivent être comparés aux niveaux allemand ou britannique, entre 5 et 6%. Une comparaison internationale réalisée chaque année par IBM et The Economist selon des critères assez voisins, Digital economy rankings 2010 – Beyond e-readiness⁴, classe la France au 20^{ème} rang en 2010, alors qu'elle occupait le quinzième en 2009. En tête on trouve toujours les mêmes : les pays scandinaves, la Corée du Sud, les États-Unis, les Pays-Bas...

Adopter un nouveau système technique, nous dit toujours Michel Volle, impose de lui adapter l'environnement juridique, le système éducatif, les administrations publiques, et pour que ces transformations aient lieu il est nécessaire que les dirigeants et les responsables du pays et de ses entreprises aient une conscience claire des enjeux afin d'y jouer un rôle moteur.

Notre pays et ses habitants sont-ils bien engagés dans ces transformations ? Vont-ils en bénéficier ou en pâtir ? Les jeunes générations reçoivent-elles une formation et une culture qui les y préparent convenablement ? Ce qui suppose de répondre à une question préalable : les responsables du pays prennent-ils l'informatique et l'Internet au sérieux, ont-ils bien compris que le monde ancien s'effondrait et qu'un nouveau émergerait à sa place ?

La tentation national-protectionniste

La France a une longue histoire de passéisme, par exemple lors de la précédente vague de mondialisation, à la fin du XIXe siècle. Dans son dernier livre⁵, Pierre Rosanvallon donne un résumé saisissant de la politique suivie alors : refuser l'industrialisation, notamment par peur des masses ouvrières dont la Commune de Paris avait montré la combativité, privilégier le monde rural par les lois protectionnistes auxquelles Méline a associé son nom, et qui affamèrent le prolétariat urbain, compenser la perte de productivité par une politique de pillage colonial revendiquée haut et fort par son principal auteur, Jules Ferry. Pierre Rosanvallon donne à cette idéologie le nom de national-protectionnisme (pour la distinguer de la doctrine économique protectionniste, dont elle est un sur-ensemble). On ne sera pas surpris d'en retrouver les échos aujourd'hui, tant

au Front national qu'au Front de gauche, avec les mêmes relents de xénophobie, explicites chez le premier, implicites chez le second, l'industrialisation d'aujourd'hui

¹ <http://michelvolle.blogspot.com/2011/07/la-troisieme-revolution-industrielle.html>

² BERTRAND GILLE, Histoire des techniques, Gallimard, La Pléiade, 1978

³ <http://www.economie.gouv.fr/files/rapport-mckinsey-company.pdf>

⁴ http://graphics.eiu.com/upload/EIU_Digital_economy_rankings_2010_FINAL_WEB.pdf

⁵ PIERRE ROSANVALLON, La société des égaux, Le Seuil, 2011, pp. 183-202.

étant l'informatisation. Les appels à la « relocalisation », lorsqu'ils concernent des industries de base ou d'assemblage à faible valeur ajoutée, ont le même contenu rétrograde que les lois Méline, parce que si le rival à court terme de l'ouvrier Français peu qualifié est l'ouvrier chinois, à cause de son salaire misérable, son rival à moyen terme (parfois même dès aujourd'hui), lorsque le salaire chinois aura augmenté, sera l'usine informatisée. La vraie solution serait d'élever le niveau de qualification du travailleur Français, de lui ouvrir d'autres perspectives qu'un emploi d'OS à la chaîne, qui de toute façon est déjà en voie de disparition. Plus facile à dire qu'à faire, certes.

Une autre circonstance où les dirigeants de notre pays cédèrent à tentation passiste fut directement liée à la troisième révolution industrielle. Le point de départ de cette révolution est daté précisément de 1971, où le premier microprocesseur fut mis sur le marché par Intel. En 1974, aussi étrange que cela puisse paraître au lecteur de 2011, les industries électroniques japonaise et Française étaient sur un pied d'égalité, tant en termes de chiffres d'affaires que de portefeuilles de brevets. Dans les années qui suivirent, le Ministère japonais de l'industrie, le MITI, anima une politique volontariste de recherche et développement, avec les résultats que l'on sait. Au même moment, le gouvernement Français, confronté à des choix de politique industrielle liés à l'avenir du constructeur national CII et à de possibles accords avec Honeywell-Bull, décida de faire l'impasse sur les microprocesseurs, jugés sans grand potentiel de valeur ajoutée, pour s'orienter vers « les cartes », d'ailleurs sans l'ombre d'un résultat industriel ultérieur. Cependant, l'essentiel du budget du Ministère français de l'Industrie était consacré à éponger les dettes des charbonnages et à soutenir la sidérurgie. Est-il besoin d'en dire plus ?

Enseigner la science informatique

La science au cœur du nouveau système technique est l'informatique. Les savoirs et compétences qui constituent cette science s'organisent autour d'un paradigme central : la programmation des ordinateurs. Dans la société transformée par la nouvelle révolution industrielle, ceux qui auront étudié cette science, ou qui du moins y auront été initiés, comme un lycéen est initié aujourd'hui aux mathématiques et à la physique, seront infiniment plus à même de comprendre les rouages du monde nouveau, et partant infiniment plus maîtres de leur destin que ceux pour qui le fonctionnement des automates constitutifs du nouveau système technique restera de la magie noire. Nous pouvons en inférer qu'il serait très souhaitable qu'une proportion importante des lycéens reçoivent un véritable enseignement en informatique, et par informatique il faut entendre programmation des ordinateurs, pas formation bureautique ou maîtrise des réseaux sociaux. Pour atteindre cet objectif, vital, il est urgent d'introduire sérieusement l'informatique dans notre système éducatif.

À l'appui de ce point de vue, voici une comparaison : à l'école tout le monde apprend à calculer des règles de trois, et la règle de trois est une compétence très utile dans la vie de tous les jours. Presque tout le monde, aujourd'hui, apprend également à résoudre des équations du second degré, et nous pouvons sans grand risque écrire que l'immense majorité des élèves des lycées n'auront plus jamais, une fois leurs études terminées, l'occasion de résoudre une équation du second degré. Cet apprentissage est néanmoins très précieux, il confère à ceux qui en ont bénéficié une compréhension très générale d'une démarche utilisée quotidiennement par les ingénieurs, les physiciens et d'autres scientifiques. Savoir, même un peu, ce qu'il en est des équations et des fonctions est une aide considérable pour comprendre l'univers contemporain et la façon dont l'homme y agit. Et bien il en va de même pour l'apprentissage de la programmation. Voilà pourquoi il faut avoir appris à programmer.

L'introduction sérieuse de l'informatique dans notre système éducatif, cela veut dire au minimum un CAPES et une agrégation d'informatique (raisonnons à organisation de l'Éducation nationale constante), et trois heures par semaine de vraie informatique (programmation, système d'exploitation, réseau) pour tout le monde à partir de la seconde. De même qu'à l'école primaire les élèves apprennent à présenter leurs rédactions avec une marge de quatre carreaux, et à la fin d'un paragraphe ils sautent une ligne et deux carreaux, ils devront apprendre à faire la même chose avec un logiciel de traitement de texte. Au collège le CDI les initie déjà à un usage raisonné de Google et de Wikipédia : cet enseignement devra être développé. Bien sûr les enseignants auront reçu une formation appropriée. Puisqu'il y a désormais un inspecteur général d'informatique, il pourra s'atteler à l'élaboration des programmes.

Cet édifice éducatif devra être couronné par l'enseignement universitaire de l'informatique, qu'il faudra élargir et démocratiser. En effet aujourd'hui cet enseignement est organisé de telle sorte qu'au lieu de donner aux étudiants les moyens d'apprendre ce qu'ils devront savoir pour faire ce dont ils ont envie, il multiplie les barrières destinées à les en empêcher. Si les programmes universitaires étaient plus diversifiés, entre des filières destinées à former des chercheurs et d'autres, sans doute moins centrées sur les aspects théoriques, qui proposeraient des formations aux multiples métiers de l'informatique et des réseaux, notre pays serait mieux à même de relever le défi des centaines de milliers d'ingénieurs en informatique diplômés chaque année par les universités indiennes et chinoises.

Une université que nous ne nommerons pas comportait il y a quelques années un Institut universitaire professionnel (IUP) qui délivrait un diplôme de niveau maîtrise plus dense en informatique fondamentale qu'une MIAGE (Maîtrise d'informatique appliquée à la gestion), mais moins chargé de théorie qu'un cursus orienté vers la recherche. Les enseignants de cet IUP recrutèrent dans les filières de gestion les étudiants les plus

motivés par l'informatique. Cette formation était excellente et ses diplômés très recherchés par les employeurs, parce qu'ils avaient une double compétence, informatique et gestion. Vint la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat) : le département d'informatique dut fusionner avec le département de mathématiques, qui imposa en licence un tronc commun très chargé en mathématiques savantes et sans intérêt particulier pour un futur informaticien : les étudiants de gestion furent bloqués par les mathématiques, et le nombre de diplômés en informatique divisé par deux. Peut-être était-ce le but poursuivi, nous laisserons le lecteur se former une opinion à ce sujet. Contentons-nous d'écrire que la connaissance des équations aux dérivées partielles et de la topologie algébrique n'a rigoureusement aucune intersection avec le corpus de ce que doit savoir un excellent ingénieur en informatique, et que l'imposer dénote un certain malthusianisme dont il serait judicieux de se départir pour former en aussi grand nombre que possible des étudiants aux métiers qui risquent de leur donner un emploi.

Deux ou trois choses à faire

Récapitulons pour conclure deux ou trois mesures cruciales que nous aimerions suggérer aux candidats à l'élection présidentielle pour améliorer la position de notre pays face à l'avenir économique et culturel du monde.

Tout d'abord, et c'est vraiment vital, il faut introduire vraiment l'enseignement de l'informatique (et pas des soi-disant TIC) dans l'enseignement secondaire, avec au cœur des programmes l'apprentissage de la programmation des ordinateurs.

L'existence de près d'une centaine d'universités supposées délivrer des diplômes équivalents uniformisés par une administration centrale omnisciente, et mener en outre des recherches au niveau international, est une fiction aux conséquences catastrophiques. Elle ruine nos universités, c'est une escroquerie pour les étudiants mal informés. Les étudiants bien informés, issus des couches favorisées de la société ou de familles d'enseignants, savent où il faut aller (grandes écoles, IUT, les cinq ou six universités de niveau international). L'enseignement supérieur doit être décentralisé et diversifié, afin d'élargir l'offre de formation et d'augmenter la proportion de jeunes qui obtiennent un diplôme supérieur. La séparation entre université et grandes écoles doit cesser, celles-ci doivent trouver leur place au sein de celle-là, comme cela se fait dans tous les grands pays auxquels la France peut se comparer.

La part du PIB consacrée par notre pays à la recherche et au développement est insuffisante⁶, et elle a diminué par rapport à 1990 malgré un redressement depuis 2008 : elle dépasse à peine 2,26%, alors que l'objectif fixé à Lisbonne en 2000 par

l'Union européenne était de 3%. Ce taux est de 2,8% aux États-Unis, 3,4% au Japon, 3,5% en Finlande, 3,7% en Suède⁷.

Les gouvernements Français successifs depuis un quart de siècle n'ont pas accordé une attention suffisante à la recherche, notamment dans les domaines où se jouait la révolution industrielle. Une large part de la population n'a pas reçu une formation appropriée pour trouver dans le monde contemporain une position satisfaisante. Corriger ces deux dérives est un enjeu vital pour notre pays.

⁶ http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/dev_durable/recherche_developpement.htm

⁷ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/science_technology_innovation/introduction

La connaissance au coeur des échanges

La connaissance, objet de la mondialisation

Deux affirmations très largement répandues sur le savoir permettent de poser une problématique de la « mondialisation de la connaissance ». En effet, même si « *Le savoir est la seule matière qui s'accroît quand on la partage* » (Socrate), il n'en reste pas moins que « Le savoir, c'est le pouvoir » (Francis Bacon in *Meditationes Sacrae*, 1597). Dès lors, il apparaît que même s'il peut être perçu comme bénéfique, le partage du savoir peut aussi faire courir un risque. Par ailleurs, ces considérations ne doivent pas faire ignorer que les connaissances ne se construisent que sur l'échange. L'information peut être créée *ex nihilo*, en particulier avec les outils informatiques modernes. Par exemple, via des simulations numériques un chercheur peut créer un très grand nombre de mondes virtuels et engendrer ainsi un nombre quasi-illimité de résultats numériques, de données riches en informations quantitatives. Mais ces informations ne constituent une connaissance que si on y applique un processus de « digestion », d'interprétation qui transforme le grand nombre de données brutes en un petit nombre de relations qui constituent la connaissance ; cette transformation de l'information en connaissance s'opère via la comparaison ou la fusion avec d'autres résultats, d'autres informations produites par ailleurs ou par d'autres chercheurs. Ainsi, c'est la communication et l'échange des informations qui crée la connaissance. L'échange est au coeur de la création de connaissance, et simultanément, la connaissance participe de l'explosion des échanges au niveau mondial. La mondialisation des connaissances est à la fois l'acteur et le support de la mondialisation qui s'exprime dans tous les domaines.

La mondialisation de la connaissance dans l'Histoire

Contrairement à ce qu'il pourrait paraître, les échanges à l'échelle de la planète ne constituent pas une réalité nouvelle. Il y a une révolution, certes ; mais ce n'est pas l'apparition des échanges qui constitue la révolution ; même au niveau mondial, les échanges existent depuis l'Antiquité. Même si les échanges commerciaux semblent prédominants, les échanges de connaissances à l'échelle de la planète ne sont pas nouveaux. De nombreux historiens font remonter les origines de la mondialisation de la connaissance au XVI^{ÈME} siècle avec le développement des échanges liés aux compagnies de commerce. Le commerce mondial n'a pu se développer qu'avec le développement

des techniques de transport, en particulier des techniques de navigation. Les connaissances scientifiques et techniques étaient aussi indispensables à la reconnaissance et à la qualification des produits échangés, créant ainsi les conditions de leur propagation à grande échelle. Concernant les échanges de connaissances académiques, ceux-ci remontent également à ces temps anciens, comme l'illustre le long voyage en Chine de Matteo Ricci (1552-1610), jésuite, mathématicien et astronome qui symbolise la rencontre entre deux civilisations millénaires : l'Europe d'une part et l'Empire du Milieu d'autre part.

S'il y a une révolution de la mondialisation, elle se trouve dans le contenu et la vitesse des échanges qui a crû de manière exponentielle en l'espace de quelques décennies. De ce point de vue, la « mondialisation des connaissances » est un archétype de cette mondialisation tant la révolution des technologies de l'information et des modes de transport change de manière radicale les possibilités de circulation des idées et de déplacement des chercheurs à travers le monde : une nouvelle « mondialisation des connaissances » se met en place.

Certaines disciplines scientifiques trouvent leurs racines dans la mondialisation, dans la capacité à aller voir ce qui est ailleurs et à échanger avec l'autre. Ceci est le cas des sciences qui nécessitent l'exploration et la recherche sur le terrain, comme la botanique ou la géophysique, ou des sciences qui nécessitent le contact avec d'autres modes de vie comme la médecine ou l'ethnologie. À cet égard, l'histoire montre que le refus de prendre en compte la connaissance produite ailleurs peut être une erreur : il en va ainsi de l'ouvrage de botanique de Garcia D'orta publié en 1563 à Goa et dont le contenu était rejeté par les botanistes Français qui limitaient leurs études aux plantes observables en France. Aujourd'hui encore, on pourrait s'interroger si la même démarche ne nous conduit pas à la même erreur en médecine quand il s'agit de considérer les savoirs de la médecine traditionnelle chinoise ou de la médecine ayurvédique indienne. Les barrières ont la vie dure, même si on accepte généralement que des échanges accrus dans le domaine de la médecine ne peuvent qu'être fructueux, force est de constater qu'ils sont extrêmement limités. Les raisons de cette attitude sont probablement similaires à celles qui justifiaient l'attitude des botanistes du XVII^{ÈME} siècle. Hier comme aujourd'hui, les freins culturels à l'échange des connaissances existent et l'histoire nous montre tout le bénéfique qu'il peut être tiré si on trouve les moyens de les surmonter.

La révolution Wikipédia : un outil de libre échange de la connaissance

Wikipédia illustre deux révolutions extrêmement importantes dans l'échange des connaissances : l'étendue et la vitesse des échanges rendues possible grâce aux tech-

nologies numériques d'une part, et l'émergence d'un nouveau paradigme avec les échanges non-marchands, d'autre part. En effet, le contenu de l'encyclopédie Wikipédia est élaboré par des contributeurs bénévoles. Cette nouvelle encyclopédie a rendu obsolète les encyclopédies numériques commerciales comme l'encyclopédie Encarta développée par Microsoft de 1993 à 2009. En 2009, Microsoft a abandonné son programme car il ne représentait plus que 1,3% des visites d'encyclopédies en ligne, contre 97% pour Wikipédia¹.

Wikipédia est donc un succès en termes quantitatifs, mais qu'en est-il en termes qualitatifs ? En 2005, la revue Nature a mené une étude du contenu de Wikipédia en comparaison avec une encyclopédie de référence comme l'*Encyclopædia Britannica*. Cette étude a montré la viabilité de ce modèle non-commercial et la possibilité d'y trouver des informations de qualité. Le contenu de Wikipédia évolue très rapidement, et avec une implication grandissante de contributeurs experts, on peut même préjuger qu'en 2011 le résultat d'une étude similaire serait probablement encore plus favorable pour Wikipédia. Les contributeurs, dont un grand nombre de chercheurs, d'enseignants ou d'experts qualifiés, trouvent dans cette nouvelle technologie un outil performant de partage de connaissances et par là même une reconnaissance de leur travaux ou de leur expertise. Il apparaît donc que Wikipédia est un outil d'échange des connaissances qui illustre la synergie entre la puissance des outils numériques (universalité et instantanéité) avec une (r)évolution profonde des modes de relation entre des différents acteurs sociaux et économiques. Tout comme le « printemps arabe » démontre que la puissance des échanges numériques peut jouer un rôle majeur dans la démocratisation politique, Wikipédia participe d'une nouvelle ère de démocratisation de la connaissance dont il ne faut pas sous-estimer l'impact sur les acteurs, les modes de fonctionnement et l'économie de la connaissance.

Le classement de Shanghai

Depuis 2003, l'université Jiao Tong de Shanghai publie chaque année un palmarès des universités dans le monde. Le classement de Shanghai est essentiellement fondé sur la production scientifique et le rayonnement des activités de recherche des établissements d'enseignement supérieur. La sphère politique s'est accaparé ce classement, décuplant son impact qui, dès lors, va bien au delà de la seule préoccupation légitime des universités concernant leur image à l'échelle internationale. L'écho obtenu par le classement de Shanghai démontre le besoin d'un outil d'évaluation pour orienter les politiques de recherche publique dans le cadre de la compétition mondiale.

Toutefois, il faut garder à l'esprit que le classement de Shanghai est un classement établi par une université chinoise qui a défini ses

critères et sa méthodologie sans aucune concertation au niveau mondial. Cette situation ayant peu de chance d'évoluer, il apparaît nécessaire de développer au niveau international un système d'évaluation dont les acteurs définiraient collectivement le contenu. Il est tout à fait possible d'organiser un système de classement au niveau européen, par exemple, comme proposé par Mohamed Harfi et Claude Matthieu, en associant plusieurs organismes comme l'ENQA (European association for quality assurance in higher education), l'EUA (European university association) et l'ESIB (European Students international Bureau). Une autre approche proposée par les mêmes auteurs serait de mettre au point une évaluation définie par une instance internationale comme l'OCDE qui associe des pays extra-européens, notamment les États-Unis et certains pays d'Asie, et donc permettrait d'aboutir à un consensus international sur la méthodologie. Cette solution profiterait de l'expérience de l'OCDE dans l'élaboration d'un processus d'évaluation comme celui du test PISA pour l'éducation dans le secondaire. Tout comme PISA peut servir de guide pour les réformes de l'enseignement, une évaluation internationale établie par l'OCDE et faisant consensus pourrait fournir des données probablement plus utiles que le classement de Shanghai pour tracer des pistes d'évolution dans la production et l'échange des connaissances dans la compétition internationale.

La circulation des étudiants et des chercheurs

Le soutien et l'investissement dans les activités de recherche se comptabilise le plus souvent à l'aune des dépenses en équipement ou de la masse salariale nécessaire à cette activité. Mais la recherche scientifique, et plus généralement la création de connaissance, trouve sa source dans les échanges. Dès lors, l'interdisciplinarité en interne et le développement de relations internationales en externe constituent les clés de la fécondité des moyens mis en oeuvre par les universités et établissements de recherche.

Les brevets et l'intérêt économique

Les barrières aux échanges de connaissances sont plus difficiles à établir (est-ce véritablement possible ?) que les barrières aux échanges de produits matériels, ou même de produits immatériels comme les logiciels. La nature de la connaissance en fait un bien au summum de l'immatériel, et, par essence, fondé sur l'échange. Comme mentionné ci-dessus, une connaissance donnée n'a de valeur qu'en regard avec une autre connaissance ; la connaissance n'existe que parce que l'information est partagée. Il n'en reste pas moins que « *le savoir c'est le pouvoir* », comme le pouvoir de produire

¹ donnée Wikipédia [décembre 2011]

des biens avec une valeur économique, et le savoir acquiert ainsi une valeur stratégique qu'il faut savoir protéger. Il y a un enjeu stratégique. Mais, l'échange étant à l'essence de la connaissance, l'enjeu n'est pas de le réduire autant que possible mais de l'encadrer pour protéger les intérêts stratégiques, politiques et économiques. Les brevets fournissent un cadre réglementaire à l'échange des connaissances.

La notion de propriété intellectuelle joue un rôle important dans l'impact économique de la mondialisation des connaissances. En effet, dans une économie de la connaissance où les idées constituent la matière première, où c'est l'innovation qui crée de la valeur, il est normal que les acteurs privés et publics cherchent à protéger ces idées ou le bénéfice économique qu'ils peuvent en tirer. Les règles de la propriété intellectuelle ont pour vocation à garantir un retour financier juste aux acteurs du développement de la connaissance. Ceci est le rôle des instruments juridiques qui visent à protéger cette propriété intellectuelle comme les brevets et les marques. Néanmoins, cette protection apparaît de plus en plus fragile, complexe, voire inefficace. De 1982 à 2005, la contrefaçon dans le monde a été multipliée par 100, atteignant 7% en valeur du commerce mondial. De plus, au-delà de son caractère utopique, l'établissement de barrières à l'échange de connaissances et à la circulation des idées fait abstraction du fait que c'est l'essence même de ces échanges que de faire naître de nouvelles idées et de nouvelles innovations, comme le démontre le développement de Wikipédia ou des logiciels libres, pour ne citer que quelques exemples marquants.

Un autre aspect économique de la mondialisation des connaissances concerne le transfert de technologie, quand le flux de connaissances n'est pas une circulation mais un flux unidirectionnel d'un pays développé technologiquement vers un pays émergent comme l'Inde ou la Chine. Les transferts de technologie sont parfois imposés par les pays d'accueil, comme c'est le cas en Inde où l'ouverture du pays aux industries étrangères s'est amplifiée au début des années 90, mais avec des conditions réglementaires contraignantes concernant les transferts de technologie. Ces transferts font l'objet de réticences face au risque de participer aujourd'hui au développement du concurrent de demain. Toutefois, de nombreux industriels acceptent ce risque, considérant qu'il vaut mieux être acteur que spectateur d'un transfert de connaissances qui aura lieu d'une façon ou d'une autre. En effet, la position d'acteur offre une position de force qui permettra dans l'avenir de mieux connaître le concurrent émergent, voire d'être en première place lorsque le flux des connaissances prendra une position équilibrée, le concurrent de demain restant un partenaire pour le développement des nouveaux produits. Ces partenariats avec transfert de connaissances ne peuvent être fructueux que s'ils sont négociés avec circonspection et inscrits dans une stratégie de développement qui comprend tout autant les aspects à court et à long terme. Conscients de l'impact stratégique de cette mondialisation, on assiste ainsi au développement de véri-

tables actions de «gestion des connaissances», tant au niveau des entreprises qu'au niveau des États.

La recherche en partenariat avec les pays émergents

Du point de vue des échanges scientifiques, nos relations avec les pays émergents nous apparaissent de nature différente. Bien sûr, lorsqu'ils établissent une collaboration, les chercheurs européens et les chercheurs des États-Unis ont d'emblée d'une position relative différente de celle qui prévaut dans une collaboration avec des chercheurs de pays bénéficiant de moyens et d'équipements moins attractifs et dont l'implication massive dans les domaines scientifiques est plus récente. Mais, puisqu'il s'agit de construire les connaissances du futur, il faut savoir surmonter quelques préjugés, et reconnaître que la dissymétrie de moyens et de compétences avec des pays comme l'Inde et la Chine ne perdura pas, si elle existe encore. Il est illusoire, et même probablement risqué, de considérer que les pays occidentaux ont le monopole des activités de recherche et que les grands pays asiatiques se limitent à la production industrielle de biens de consommation. L'instauration de partenariats privilégiés avec les pays émergents revêt un caractère stratégique majeur pour ne pas aboutir à un déséquilibre compétition/collaboration dans l'élaboration des connaissances.

Pour une diplomatie de la connaissance

Dans cet esprit, il nous semble souhaitable de développer une meilleure articulation des actions entre le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les pays européens, et la France en particulier doivent avoir une politique volontariste vis-à-vis de ses partenaires Américains et asiatiques. Nous assistons à quelques balbutiements et une prise de conscience progressive comme le montre l'établissement récent, début 2011, d'un représentant du CNRS en Inde. On ne peut que s'étonner que le CNRS, le plus grand organisme public Français de recherche scientifique qui emploie plus de 10000 chercheurs, n'ait pas eu plus tôt plus de relais auprès d'un pays qui jouera un rôle majeur dans la science du XXI^{ÈME} siècle. Maintenant, les grands établissements de recherche et les grandes universités entreprennent des actions ponctuelles de relations internationales ; il reste à espérer que ces actions ne se limitent pas au symbolique mais qu'elles contribuent réellement à un développement d'une politique adaptée à l'ampleur de la mondialisation des connaissances. La situation change rapidement, notre position dans les relations internationales doit s'adapter à cette nouvelle donnée.

Tout cela démontre que l'activité diplomatique mérite d'être renforcée dans ce domaine. La diplomatie ne doit pas se limiter aux échanges purement économiques d'un côté et aux échanges culturels ou artistiques de l'autre. À la croisée de ces deux domaines, les échanges scientifiques doivent être accompagnés par une politique volontariste qui conjugue les intérêts et le respect de chacun. La mondialisation de la connaissance doit être accompagnée d'une véritable diplomatie de la connaissance.

Bibliographie

- M. DELAPIERRE, PH. MOATI, E. M. MOUHOUD, *Connaissance et Mondialisation*, Éd. Economica, 2000
- M. HARFI, *Étudiants et chercheurs à l'horizon 2020 : Enjeux de la mobilité internationale et de l'attractivité de la France*, Éd. Commissariat général du plan, 2005
- B. AMABLE & PH. ASKENAZY, *Introduction à l'économie de la connaissance, Construire des sociétés du savoir*, 2005
- M. LEVY & J.-P. JOUYET, *L'économie de l'immatériel. La croissance de demain*, in *Rapport de la Commission sur l'économie de l'immatériel*, 2006
- M. HARFI & C. MATTHIEU, *Classement de Shanghai et image internationale des universités : Quels enjeux pour la France ?*, *Horizons stratégiques*, n° 2, 2006.
- *Mondialisation, connaissance et réseaux scientifiques*, Dossier de la mondialisation n°9, 2008.
- MICHELA FONTANA, *Matteo Ricci*, Éd. Salvator, 2010.

L'Europe face au monde : la démocratie ou rien

« *The salient thing of this other world seemed fear* »

Jack London

Si la crise nous révèle quelque chose, c'est que l'Europe, malgré soixante ans d'intégration, n'a pas accompli son unité. Face aux États-continentaux du monde multipolaire en gestation, Union européenne ou zone euro restent divisées. Cela retire beaucoup de poids à la transposition facile, souvent entendue, d'une formule de Massimo d'Aze-glio, après l'unité italienne : « *Nous avons fait l'Italie, maintenant il nous faut faire les Italiens.* » Pourquoi les Européens se vivaient-ils Européens, quand les États, qui ont creusé les déficits et fabriqué la divergence, leur imposent maintenant de payer la note, au nom de la convergence, une rengaine vieille d'au moins trente ans, mais jamais réussie ?

Les gouvernements ne comprennent-ils pas que la crédibilité d'une solution européenne, pour les citoyens comme pour les investisseurs, ne s'établira pas sur la mort lente par l'austérité, mais sur une dynamique de solidarité ? Le destin des Européens, encore formatés en nations par l'éducation et les médias, est-il de s'infliger un déclassement en brouillant, face au monde, l'image de l'Europe comme puissance d'équilibre, et en sacrifiant définitivement la génération du chômage ? Ou est-il d'embrasser l'avenir en le prenant eux-mêmes en mains, plutôt que d'en laisser la préparation à un personnel politique qui n'a plus qu'une ambition comptable et, pour toute ligne d'horizon, la prochaine échéance électorale ?

Ceux qui nous gouvernent n'ont pas l'audace de leur programme : ils se sont convaincus que les électeurs ont vieilli ; ils répugnent à expliquer aux vieilles générations qu'à défaut d'audace, elles seront exposées à la critique des générations suivantes : pour l'aggravation des difficultés de leurs enfants, voire pour la condamnation de leurs petits-enfants à un avenir plus sombre encore ; ils ne veulent pas courir le risque de rejeter ces électeurs vers les marchands d'illusions nationales qui dépeignent le repli sur les frontières, fermées de toute urgence, comme la promesse d'un nouvel âge d'or. Alors, que n'expliquent-ils pas ensemble, solennellement, à une heure de grande écoute, à tous les Européens, que la coopération des États ne suffira pas à mettre l'Europe en état de se relever ?

Il est peu probable qu'ils consentent à cet aveu d'impuissance. La fabrication de l'ambition collective n'en doit pas moins changer de mains, de celles des politiques

vers celles des citoyens, pour refonder tout l'espace public dans un mouvement de bas en haut, à la fois transgénérationnel et transnational. Et refonder du même coup la démocratie sur ce continent. Les États ne feront pas les Européens. Nous nous ferons Européens nous-mêmes, là où nous passons le plus clair de notre temps, au travail et à la maison, sur Internet et dans les réseaux sociaux, dans une proximité réelle ou virtuelle. Cela risque de demander du temps, m'objectera-t-on. C'est à cette objection qu'il importe de répondre, une fois dissipée d'abord la croyance que les espaces publics nationaux sont indépassables ou qu'ils peuvent encore justifier, du point de vue de la démocratie, une quelconque exclusivité.

La crise de l'espace public national

Cette prétention à l'exclusivité démocratique de l'État-nation est un héritage d'un passé court : deux siècles au plus avec des parenthèses autocratiques, un peu plus d'un demi-siècle pour le suffrage universel masculin et féminin. Certes, la démocratie n'est pas réductible au droit de vote, mais la tendance lourde qui accompagne la montée du capitalisme et les guerres nationales est alors à la concentration du pouvoir entre les mains d'un centre, apte à mobiliser toutes les ressources du territoire au service de son industrialisation et de sa sécurité. L'État bureaucratique centralisé, qui se constitue sur cette base, restreint ou abolit l'autonomie des pouvoirs territoriaux périphériques.

Quand la démocratie s'établit durablement dans l'État-nation, la réalité du pouvoir politique central reste monopolisée par une classe politique, formée des individus qui détiennent ce pouvoir et l'exercent, ou qui cherchent à s'en emparer à la faveur des élections suivantes. Cette classe s'organise en partis concurrents et, si de besoin, en coalitions antagoniques. Dans les partis, le territorial adopte le statut de section, voire de cellule. Ce système clos est pyramidal et organique. L'État-nation s'affiche démocratique en droit mais donne lieu à une oligarchie de fait, qui s'appuie sur l'idéologie de la nation souveraine, personne fictive, une, indivisible, éternelle (explicitement ou implicitement), substituée à l'ensemble des individus résidents concrets, à la réalité des populations.

Cette formule politique s'est établie dans le cadre du système westphalien des États souverains, au terme des guerres de religion, dans les décombres des systèmes concurrents dont elle a finalement triomphé : la féodalité, les États régionaux, la Hanse et le Saint-Empire. Sa crise éclate avec les deux guerres mondiales, où l'État-nation déploie toute sa capacité de nuire : un système mondial d'États-continentaux, un gouvernement du monde à deux, divisant le monde en blocs antagonistes, remplace le système européen des États-nations qui avait gouverné le monde par la colonisation.

En Europe occidentale, quelques États, dépendant de l'OTAN pour leur sécurité, du FMI pour leurs monnaies, du plan Marshall pour leur croissance, compriment très vite qu'ils ne compteraient plus dans les affaires du monde à moins de se fédérer. Le projet était né d'États-Unis d'Europe autour de la réconciliation franco-allemande. À la fois puissance et démocratie. Un premier commencement (CED et CPE) échoua à cause de la France. À défaut d'unité politique, le chemin fut pris de l'intégration économique. Par étapes successives, selon une méthode dite « communautaire » qui permit d'appriivoiser les souverainetés, d'empêcher qu'elles s'exprimassent par l'esprit de domination, voire par la force brute. Au point même de ponctuer le chemin vers un marché unique par une monnaie unique, en lieu et place des dix-sept monnaies nationales.

Parallèlement, le retour à la prospérité dans la sécurité a rétabli les États dans leur prétention à une souveraineté active, d'abord dans le domaine stratégique, avec la force de dissuasion Française, puis dans le domaine économique, avec le retour du capitalisme allemand à la plénitude de sa capacité d'exporter et de produire un surplus structurel. Trois logiques distinctes sont donc à l'œuvre aujourd'hui, superposées et concurrentes :

- la logique de l'intégration communautaire qui devait conduire insensiblement, dans l'esprit de ses inventeurs, du système des États formellement souverains, au seuil de l'État fédéral et ne valait donc qu'en deçà du seuil, le franchissement de celui-ci nécessitant un transfert instantané de souveraineté par un acte constitutionnel ;
- la logique fédérale qui s'est invitée dans le monétaire, hors État (le BCE n'est pas prêteuse en dernier ressort) et hors démocratie (la banque est indépendante), sans être étendue à l'économique, se heurtant sur ce terrain au mur de la souveraineté budgétaire des Parlements nationaux en l'absence de représentation européenne équitable (proportionnalité) et légitime (constitutionnalité) à laquelle serait transférée la part de souveraineté mise en commun ;
- la logique intergouvernementale s'impose à nouveau, malgré le repli du veto devant le vote, de la règle de l'unanimité devant celle de la majorité qualifiée, en raison de l'autisme des politiciens (ils n'ont pas voulu entendre les économistes qui leur recommandaient l'union économique), de leur cécité (ils ne veulent toujours pas admettre la responsabilité de l'Europe dans le risque de récession mondiale) et sur leur préférences (ils préfèrent considérer l'état de l'Union et de la zone euro comme indépassable, assister passivement au déclin du continent, plutôt que perdre le rang qu'ils tiennent ou auquel ils aspirent).

La démocratie accaparée, confisquée, évacuée

Le tableau de la démocratie en Europe est le produit de ces trois logiques cumulées :

- la méthode communautaire reposait sur la création des conditions d'un vote des États au Conseil : il fallait pour cela qu'une institution indépendante des États soit seule à proposer le texte à discuter pour éviter une concurrence de propositions incompatibles sans cohérence européenne : c'est pourquoi la Commission nommée par les gouvernements est responsable devant le Parlement. Quand les électeurs votent pour les Parlements nationaux d'où sont issus les gouvernements, ils n'ont aucune idée des conséquences que cela peut avoir ultérieurement sur la composition de la commission et ce n'est pas l'enjeu. Quand les électeurs votent pour le Parlement européen, ils n'envoient pas au Parlement une majorité destinée à soutenir une commission homogène présidée par la tête de la liste de leur choix et il ne voient pas l'enjeu. De sorte que la Commission reste étrangère aux citoyens. En revanche, il faut comprendre que l'élection de ce collège par les citoyens ou leurs représentants élus signerait la fin de la méthode communautaire, en plaçant la Commission dans la dépendance d'une majorité parlementaire. L'exécutif aurait alors toutes les apparences d'un gouvernement fédéral dans un régime parlementaire sans en avoir les pouvoirs, à moins de redistribuer les compétences entre l'Union et ses États membres, et les pouvoirs entre la Commission et le Conseil. Une question constitutionnelle ;
- le pouvoir politique s'étant interdit toute action sur la monnaie, et la politique monétaire pour une monnaie unique étant indivisible, les États se sont défaits de leur souveraineté monétaire entre les mains d'une agence unique, indépendante, la BCE. Ce n'est pas en soi un scandale du point de vue de la démocratie, car ce pouvoir est encadré par un mandat, qu'on peut juger trop restrictif, mais qui a été ratifié dans le respect des formes démocratiques. Élargir ce mandat ne changerait rien du point de vue de la démocratie. La BCE est fédérale, en charge d'une compétence exclusive de l'Union, et doit le rester. Tout porte cependant à croire qu'on ne sortira pas de la crise sans union budgétaire, sans ressources fiscales propres pour la financer, sans Trésor pour lever la part fédérale de l'impôt, sans représentation européenne pour le consentir, sans chambre basse d'un parlement bicaméral, où chaque élu représenterait un nombre égal de citoyens-contribuables, à côté d'une chambre haute représentant les États à égalité. Cela pose à nouveau une question d'ordre constitutionnel ;
- quant à la logique intergouvernementale, dont le retour en force trouve son origine dans l'erreur historique qui a consisté à suspendre l'entrée en vigueur du traité dit « constitutionnel » et sa révision ultérieure à une ratification unanime, fermant du même coup la porte à toute interprétation et à toute évolution proprement

constitutionnelles dudit traité, elle réduit le débat public à la politique unique, celle d'un compromis permanent entre toutes les formations politiques dominantes qui alternent au pouvoir dans les États membres. Cette situation tire à droite tous les engagements électoraux de gauche et tire à gauche tous les engagements électoraux de droite. De sorte que, pour simplifier, les gouvernements de gauche apparaissent toujours trop « libéraux » aux yeux de leurs électeurs traditionnels et ceux de droite toujours trop « sociaux » aux yeux des leurs. Les électeurs, se sentant trahis, privés d'un choix réel, se tournent vers les extrêmes. Par ailleurs, les compromis entre gouvernements excluant toute innovation déstabilisatrice, enferment l'Europe dans l'immobilisme. L'Europe devient alors une figure du conservatisme, tout à rebours du rêve initial. Et la nation, voire le nationalisme, en tout cas la fermeture et l'intolérance, apparaissent comme une promesse de changement, le refuge de la radicalité, un facteur de libération.

Ce qu'on appelle rituellement le déficit démocratique, avec un air entendu qui dissimule la superficialité de l'analyse, ne se réduit donc pas du tout à un défaut de conception des institutions communes (il fallait mettre les États en condition de voter), à un manque d'élection (les formes de la démocratie sont respectées), à un défaut de représentativité (c'est plutôt l'inégalité de représentation qui est sujette à critique), à la distance irréductible qui les sépare du citoyen (une *accountability* plus directe suffirait à la combler), mais réside tout entier dans l'entre-soi des gouvernements qui se libèrent des chaînes de l'approvisionnement communautaire des souverainetés pour revenir (dans les limites de la non-guerre) à la « *liberté sauvage* » (Kant) des États.

C'est la métaphore de *The Call of the Wild*, improprement traduit l'appel de la forêt, qui vaut ici : Buck, le chien-loup de London, une fois quittée la discipline du traîneau, où le leader est partie prenante à l'effort collectif, retrouve ses instincts guerriers, et devient le mâle dominant d'une meute. Les Européens ne le savent pas encore, mais en dépit des images de conciliabules complices et d'apparitions jubilatoires, ils ne sont plus entraînés vers la construction d'une « maison commune » (Adenauer). Le Merkozy les réduit à la condition de meute, que d'autres puissances (marchés ou États) auront tôt fait de domestiquer. Dans l'autre roman de London, c'est un homme de San Francisco qui domestique White Fang (Croc-Blanc) : si l'on en croit Helmut Schmidt, l'Europe pourrait bien subir un *duumvirat* de Washington et de Pékin. On a la domestication qu'on peut.

Un bipolarisme aurait finalement remplacé l'autre. D'Atlantique en Pacifique, on aurait simplement changé d'océan. Au lieu de desserrer par l'intégration l'étreinte des puissances dominantes comme au temps de la guerre froide, nos nations divisées seraient vouées à se vendre à la plus offrante des deux nouvelles puissances mondiales,

après avoir chacune pour son compte, vaincu leur indifférence. Et la démocratie dans tout ça ? Et l'économie sociale de marché ? Et l'État social ? Et le développement durable ? Regardés, à l'état de vestiges ou de survivances en voie de disparition, avec nos cathédrales ou nos palais, comme des exceptions exotiques pour consommateurs de curiosités venus des continents où se concentre la jeunesse du monde. Oui, décidément, puissance et démocratie ont pour l'Europe, dans ce monde-là, partie liée.

La fondation de l'espace public européen

Donnons provisoirement crédit à nos gouvernements en place, comme aux candidats qui leur disputent le pouvoir, notamment en France en 2012, puis en Allemagne en 2013, de vouloir non pas sauver leur peau (politique), mais nous tirer de l'ornière. Selon Angela Merkel, c'est l'affaire d'au moins dix ans. Dans dix ans, nous serons déjà irrémédiablement déclassés.

Ce continent, qui a réussi avec l'euro une opération logistique sans précédent – je ne parle pas de sa création, mais de sa mise en circulation en une nuit –, ne serait-il pas capable d'organiser son unité politique ? Faut-il dix ans, ce qui nous porterait au delà de 2021, ou faut-il deux, trois, quatre ans au plus ? Faut-il dix ans pour fonder une démocratie européenne quand il faut moins d'un an, en mettant à profit l'Internet, les réseaux sociaux et les téléphones mobiles pour ébranler des régimes autocratiques, faire tomber des dictateurs, organiser une résistance durable contre un régime sanguinaire. Faut-il connaître le pire avant de se ressaisir ? Et d'aspirer à la liberté de se bien gouverner ? Faut-il d'abord en être privé ?

D'abord conjurer la peur, restaurer la confiance et rendre l'espoir en affichant la claire détermination des États qui veulent s'acheminer sans délai vers des États-Unis d'Europe, indépendamment du calendrier des dispositions financières d'urgence à prendre pour enrayer la crise (les gouvernements sont très loin du compte, mais le catalogue est connu et parfaitement documenté). Comment le faire ? Par une déclaration d'intention solennelle prononcée conjointement par les chefs d'État et de gouvernement, définissant les grandes lignes d'une Constitution : une liste de compétences exclusives des pouvoirs fédéraux, le principe de leur séparation, le principe de leur autonomie financière, une procédure d'adoption et de révision du texte associant à égalité la représentation du peuple européen et celle des peuples des États.

Ensuite, ouvrir le chantier constitutionnel, sur un mode ouvert, transparent, proximal, participatif et interactif, mettant en jeu successivement les quatre démocraties, stochastique, sociale, représentative et directe, dans un mouvement ascendant et fédérateur : — une assemblée constituante partielle de cent citoyens tirés au sort dans chaque région exprime leurs attentes, reçoit l'information (de droit constitutionnel

- et d'institutions politiques comparées) nécessaire à une délibération loyale et sincère, consulte en réseau, délibère et rédige un projet ;
- parallèlement, la société civile organisée (assemblées représentatives, partenaires sociaux, ONG) est appelée à formuler des avis ;
 - une coordination européenne composée de délégués des assemblées partielles met en commun les projets, met en évidence les points d'accord et les points de désaccord, et rédige un projet commun, tenant compte des avis de la société civile organisée et faisant place à des options sur les points controversés ;
 - une assemblée constituante européenne représentative élue (à la fois sur une base nationale et sur une base européenne) et mandatée à cet effet (ou issue pour une moitié des parlements nationaux et pour l'autre du Parlement européen) se saisit du projet commun et des avis de la société civile organisée, consulte en réseau, délibère, tranche sur les options et rédige un projet définitif ;
 - le projet est soumis à un référendum européen ; les pays où le projet obtient la majorité forme des États-Unis d'Europe, ouverts à l'adhésion ultérieure des autres démocraties d'Europe ;
 - les États membres mettent leurs constitutions en accord avec la constitution fédérale selon les procédures constitutionnelles qui leur sont propres.

L'innovation majeure consiste pour les gouvernements à se dessaisir et à dessaisir les classes politiques nationales des premières phases du processus. Il y a fort à parier que les représentants élus issus des partis politiques ne prendraient pas en assemblée constituante le contre-pied du projet venu des citoyens. En revanche, il est presque certain que les gouvernements ne prononceront pas de déclaration d'intention et que, même s'ils le faisaient, ils ne dessaisiraient pas les partis des premières phases du processus.

Alors, c'est aux citoyens de s'emparer de leur destin. En mettant à profit toutes les ressources du numérique pour initier un mouvement pérenne et irrépressible. Il faut d'abord un outil offrant aux citoyens la possibilité de refuser la division dans laquelle les États nous tiennent, puis organiser sur cette base un mouvement civique assez audible et assez visible pour exiger de maires ou de présidents de régions ou de Länder à prendre eux-mêmes l'initiative d'assemblées constituantes d'initiative territoriale, utiliser ces assemblées pour imposer aux gouvernements la généralisation de l'expérience. Suffira-t-il d'un expérience pilote réussie ? Faudra-t-il deux, cinq, dix villes ou régions de pays différents pour obtenir gain de cause ? Une chose est sûre : rien n'arrêtera plus la démocratie en Europe.

Quelles innovations pour renforcer la démocratie au sein de l'Union européenne ?

« L'Europe, quel numéro de téléphone ? » disait déjà en 1970, non sans humour, Henry Kissinger, ancien secrétaire d' du gouvernement républicain de Richard Nixon pour montrer combien cette entité apparaissait opaque aux yeux du monde voire inexistante sur la scène internationale.

En 2003, alors que la France dans l'enceinte de l'ONU s'oppose avec panache à la perspective d'une guerre en Irak, que les opinions publiques en Europe s'élèvent contre cette mobilisation, la proposition américaine l'emporte et rallie plusieurs États, y compris au sein de l'Union Européenne. Déni de l'opposition des citoyens, prise de position de quelques États finalement isolés, cet épisode illustre une nouvelle fois la faiblesse de la première puissance économique mondiale : une Europe inaudible dans un monde globalisé.

Face au phénomène de la mondialisation et de ses implications, l'Europe doit plus que jamais s'affirmer en proposant une vision claire et incarnée capable d'être entendue à l'intérieur comme à l'extérieur. Or, malgré les espérances des Pères fondateurs, l'Europe manque d'ambition et d'un projet fédérateur dimensionné au monde actuel.

Face à tous les défis du XXI^{ÈME} siècle, il importe de redonner à l'Europe la puissance qu'elle contient en germe, mais qui n'a jamais été exprimée. Ce projet ancien a rencontré tant d'obstacles qu'un acte politique fondateur majeur est aujourd'hui indispensable. C'est pourquoi dans cette optique, pour paraphraser Edgar Morin dans son livre « La Voie », il faut imaginer les conditions de débats de proximité permettant aux citoyens de s'emparer des grands sujets européens.

Une Europe ambitieuse

Dès son origine et à l'appui des réflexions qui l'avaient esquissée, l'Europe a été pensée comme un modèle inédit fondé sur des valeurs d'humanisme et de solidarité, symboles de progrès. Préserver la paix, permettre de vivre ensemble dans un espace économique assurant la prospérité des États, telles étaient les priorités de l'Europe.

Le 9 juin 1955, à l'occasion de sa démission de la communauté économique du charbon et de l'acier (CECA), Jean Monnet disait déjà :

Ce qui a été commencé, c'est les États-Unis d'Europe ! (...) Ce qui importe c'est de savoir se déterminer, c'est de décider que nous ne retournerons pas à la Société des Nations et que nous allons dans la direction

des États-Unis d'Europe. Il est très important que l'opinion publique comprenne la différence entre ces deux perspectives. L'une est l'avenir et le progrès, l'autre est le retour aux méthodes du passé dont nous avons connu l'inefficacité et qui ont entraîné la guerre. Je crois que chacun de nous doit s'employer dans son milieu à faire aboutir cette idée.

Cette référence aux États-Unis d'Amérique doit être vue sous l'angle de l'efficacité politique, de l'efficacité démocratique et non comme un modèle à reproduire en tant que tel. De Victor Hugo à Jean Monnet, en passant par les nombreuses personnalités ayant appelé de leurs vœux la constitution des États-Unis d'Europe, aucun n'aura ignoré les très grandes différences entre ces deux zones.

Face à la crise à laquelle l'Europe est aujourd'hui confrontée, cette question du choix, de l'orientation politique et économique est devenue cruciale pour construire l'Europe de demain. Dans cette optique, elle doit devenir un espace d'innovation politique sans complexe, sans crainte, qui lui permettra de s'affirmer et d'être respectée sur la scène internationale. Autre question à prendre en considération, quelle place accorder à « l'opinion publique » dans cette organisation ? Doit-elle seulement entériner les choix, les décisions des politiques ou au contraire en être un des acteurs ?

Diagnostic : les espoirs déçus

De notre point de vue, les raisons de l'échec de l'ambition des Pères fondateurs sont nombreuses mais tiennent notamment à l'attachement à un fonctionnement intergouvernemental et à son corollaire « le Traité entre États souverains ». La Société des Nations (SDN), créée en 1919 par le Traité de Versailles est à cet égard révélatrice puisqu'elle n'a pas réussi à empêcher les drames mondiaux que nous connaissons. Plus récemment, les exemples abondent : les reports récurrents des décisions, la multiplication des sommets sans résultat probant, les consensus à minima, l'impossibilité d'élargir les champs de compétence de l'Europe (la fiscalité, pour ne parler que d'elle), démontrent les limites de ce modèle. Conséquence de cette situation, si l'Europe a connu de nombreuses avancées, elles se révèlent encore insuffisantes sur d'autres points.

Déboussolés par l'opacité des institutions, trop peu consultés et impliqués, les citoyens de leur côté ont vu grandir leur incompréhension et leur frustration vis-à-vis de cette organisation.

Cause ou conséquence d'un tel divorce, les idées anti-européennes, de l'euro-scepticisme au nationalisme, ont gagné du terrain. Aidés par un contexte économique difficile, ces courants ont développé une critique violente contre l'Europe, contribuant largement à affaiblir les espoirs d'un avenir pour le projet européen.

Pour dépasser l'immobilisme, un projet d'acte politique constituant avait émergé, certes tardivement. Toutefois, les résultats des référendums au sujet du Traité établissant une Constitution pour l'Europe en 2005 et ses suites ont entériné l'écart entre les citoyens et l'Europe, mettant de nouveau en exergue le « déficit démocratique » qui qualifie si souvent cette institution.

Quels outils?

Conscient du « fossé » grandissant entre Europe et citoyens, les institutions européennes entament une réflexion sur la « bonne gouvernance », objet du Livre Blanc de juillet 2001, dans lequel parmi cinq principes indispensables figure la participation des citoyens.

La déclaration de Laeken de décembre 2001 confirme cette tendance :

« À l'intérieur de l'Union, il faut rapprocher les institutions européennes du citoyen. Certes, les citoyens se rallient aux grands objectifs de l'Union, mais ils ne voient pas toujours le lien entre ces objectifs et l'action quotidienne de l'Union. Ils demandent aux institutions européennes moins de lourdeur et de rigidité et surtout plus d'efficacité et de transparence. Beaucoup trouvent aussi que l'Union doit s'occuper davantage de leurs préoccupations concrètes, plutôt que s'immiscer jusque dans les détails dans des affaires qu'il vaudrait mieux, compte tenu de leur nature, confier aux élus des États membres et des régions. Mais, ce qui est peut-être plus important encore, les citoyens trouvent que tout se règle bien trop souvent à leur insu et veulent un meilleur contrôle démocratique ».

Le projet de Traité établissant une constitution pour l'Europe reprenait ces idées de transparence et de contrôle démocratique. Dès lors les outils mis en place, qu'ils soient d'information, de dialogue ou de participation, vont avoir pour objectif d'associer le citoyen à la vie politique des institutions communautaires. Cependant, malgré leur caractère innovant, force est de constater qu'ils n'ont pas permis de remédier au « déficit démocratique » et ce notamment pour 3 raisons principales.

Une cible identifiée mais partiellement touchée

En matière d'information, de nombreux outils ont été mis en place et ont globalement trouvé leur public. Ainsi le programme « une région, un trimestre » développé par le bureau d'information du Parlement européen se décline en différentes actions dont l'objectif est de permettre une meilleure adéquation entre la nature de l'information et

la cible : organisation de déjeuners de presse entre la presse locale et les élus sur une thématique européenne, *Les midis du parlement* destinés à un public féminin souhaitant rencontrer des élus et/ou députés européens autour d'un déjeuner, les *Forums citoyens* s'adressent à tous les publics et se saisissent d'un sujet en lien avec l'actualité ou intéressant spécifiquement la région dans laquelle se déroule le programme.

Toutefois, lorsqu'il s'agit de dépasser l'information pour organiser le débat et la participation, on observe assez nettement une évolution du public. Les premières évaluations et recherches soulignent le caractère non représentatif de ces expériences¹. Il est à noter que la plupart du temps, les personnes qui participent à ce type d'expériences ont un diplôme universitaire, tel est le cas du projet RAISE². Un groupe de 26 citoyens européens était invités à mener une évaluation de ce projet et formuler des recommandations. Parmi ces citoyens plus de 88% des participants détenaient un diplôme universitaire et étaient issues de catégories sociales professionnelles supérieures. Autre caractéristique relevée, les participants sont souvent des acteurs engagés au sein de la société civile, c'est le cas de plus de 45% des personnes ayant participé aux panels de citoyens sur la thématique de l'Europe rurale. Dans 10 régions d'Europe, ces panels se sont penchés sur l'avenir de la ruralité. Chacun était composé de citoyens choisis par tirage au sort à l'image de la diversité de la population de la région. Après une phase d'information et de dialogue avec des experts et des témoins de la ruralité régionale, les panélistes ont construit un avis et des propositions qu'ils ont adressées à leurs autorités régionales.

Il ressort de ce premier point que si la cible est le citoyen pris dans sa globalité, l'objectif n'est pas toujours atteint en raison du caractère intrinsèquement « élitiste » des outils, cet aspect peut notamment expliquer la difficulté à créer une communauté à l'échelle européenne qui dépasse les intérêts nationaux et/ou sectoriels.

Une information accessible mais à mettre en pratique

Forte de la multiplicité des acteurs impliqués (institutions, universités, ONG, etc) et des différents dispositifs de communication, l'information relative à l'Europe est globalement accessible à tous, sous de multiples formes (Europe Direct, Europarl,

les newsletters telles que *L'Europe en France* rédigée par la Représentation de la Commission européenne en France ou encore les centres d'informations comme le réseau des maisons de l'Europe). Cette étape fondamentale à toute implication dans la construction du projet européen

¹L'Europe des profanes : l'expérience des conférences citoyennes, par LAURIE BOUSSAGUET ET RENAUD DEHOUSSE

²Raising Citizens and stakeholders Awareness and Use of New Regional and Urban Sustainability Approaches in Europe portait sur la ville de demain, programme de recherche de la DG Recherche de la Commission.

est donc réussie. Toutefois, ceci ne conditionne pas automatiquement le succès des objectifs fixés. Tout d'abord, selon la fameuse formule « *trop d'information tue l'information* » : multiplier les informations ne multiplie pas le nombre des personnes informées. Au contraire, une masse trop importante de données peut décourager et faire fuir le citoyen s'il ne dispose pas d'outils préalables pour la décrypter. Comme le souligne Catherine Lalumière, Présidente de la fédération française des maisons de l'Europe,

«...les institutions européennes sont beaucoup plus sur une politique communicationnelle que pédagogique, l'Europe n'est pas un produit commercial, le marketing ne suffit donc pas.»

De plus alors que l'accès à l'information est important voire pléthorique, la politisation des citoyens qui aurait dû en résulter n'a pas eu lieu : en France, le taux de participation aux élections européennes s'élève autour de 41%. En effet, si l'information politique peut favoriser la politisation, il n'existe pas de lien simple, mécanique, entre politisation et participation politique.

Enfin, si l'information est abondante grâce notamment au développement des nouvelles technologies, il importe de ne pas négliger l'importance de la présence d'une information analytique et critique concernant l'Europe. Or en la matière, les médias, même si des améliorations sont à noter, sont encore trop timides sur le sujet. Les outils participatifs auraient pu par exemple faire l'objet d'une médiatisation plus importante auprès du grand public afin de montrer que la parole est donnée au citoyen. Pour Jean-Philippe Moinet, rédacteur en chef de *La Revue Civique*:

« le rôle des média reste compliqué, ils ne veulent pas assumer, pour une grande majorité, une responsabilité civique dans le relais informationnel. »

Un débat compliqué

Si le stade informatif est important, il est un élément fondamental relatif au dialogue, à l'aspect participatif pour lequel des outils ont été initiés mais dont la mise en place connaît de nombreux freins :

- la prédominance de l'anglais : la participation sur le canal en anglais est proportionnellement supérieure aux autres vu son statut de langue internationale.

Toutefois, ce choix est-il le plus pertinent lorsque l'on sait que moins d'un Européen sur deux se déclare capable de participer à une conversation dans une langue autre que la sienne³ ;

- la forme : prenons pour exemple le

forum *Debate Europe*⁴. Conçu par la Commission européenne, et lancé en mars 2006 dans le cadre du plan D (démocratie, dialogue, débat), il devait permettre aux citoyens de s'exprimer sur les enjeux et les questions européennes actuelles. La page d'accueil indiquait : « *faites nous part de vos idées, de vos espoirs et de vos préoccupations quant à l'avenir de l'Europe. Nous voulons nouer des contacts et écouter vos idées et propositions* ». Or l'analyse de ce site montre que les débats étaient très peu cadrés, que l'animation et la modération du forum était quasi inexistante, qu'aucune documentation n'était prévue pour inviter un plus large public à débattre ;

- le fond : il se révèle lui-même souvent d'un abord difficile pour le citoyen. En effet, les sujets proposés sont trop souvent techniques ou conceptuels et éloignés des préoccupations quotidiennes des citoyens (exemples : « bilan de qualité » de la politique en matière d'eau douce ou application de la directive 2007/44/CE en ce qui concerne les acquisitions et les augmentations de participation du secteur financier). Comme le souligne Yves Bertoncini, secrétaire général du think tank *Notre Europe*, « *le despotisme éclairé est bien ancré au sein de l'Union européenne* », excluant ainsi du processus démocratique une grande partie des citoyens.

En dernière lieu, il importe que le citoyen puisse exercer son droit de regard et de sanction sur les décisions prises par ses représentants. Or, à l'échelle européenne, cet outil n'existe pas. Jusqu'ici, quelques expériences se sont clôturées par une présentation symbolique de leurs résultats sans qu'il ait été possible d'en évaluer l'impact concret. Situation dommageable car faute de pouvoir attester de l'efficacité des initiatives et des propositions, ce genre d'instrument se prive d'un argument pour attirer de nouveaux participants.

Si l'élection au suffrage universel direct des députés européens est une grande avancée, les citoyens ne possèdent toutefois aucun « contrôle démocratique » sur les activités de leur représentant pour manifester leur approbation ou désapprobation durant le mandat de l'élu. Cette situation entretient une image d'impuissance du citoyen sur le jeu politique européen, tout en alimentant le clivage entre les institutions et ses spécialistes et praticiens d'une part, et le citoyen privé de son droit de contestation d'autre part. Les citoyens sont finalement contraints de s'en remettre aux représentants élus sans leur fixer d'objectifs définis.

Il en résulte qu'un nombre limité de personnes peuvent occuper efficacement l'espace de discussion. L'Europe ne se prive donc pas seulement d'une force de proposition ou de relais dans l'opinion mais elle dissout une légitimité qui assoirait sa puissance.

³ En moyenne 47% des Européens seraient capables de tenir une conversation dans une langue étrangère. Chiffre masquant de grandes disparités, puisque 97% des Luxembourgeois contre seulement 27% d'Anglais disent pouvoir parler une langue étrangère. (Eurobaromètre n°55, 2001)

⁴ Fermé en 2010

Notre proposition

Nous venons de constater qu'il existe une volonté réelle d'avancer sur les sujets absolument essentiels de démocratisation de la gouvernance en Europe. La preuve en est que de nombreuses tentatives pour améliorer l'implication des citoyens ont déjà été menées. Toutefois, celles-ci n'apparaissent pas satisfaisantes pour la raison essentielle qu'elles n'ont abouti à aucun résultat concret. Or, au regard de l'accélération des événements à l'échelle planétaire, au regard de la crise sans précédent que traverse le monde, au regard de l'exigence des Européens de disposer d'outils de gouvernance efficaces, il y a tout simplement urgence !

Aujourd'hui encore, force est de constater que les affaires européennes relèvent des relations internationales : en France, comme dans les autres États membres, il existe un « sous-ministre » attaché au « vrai ministre » des affaires étrangères. Le citoyen ressent donc bel et bien que ces questions sont loin de lui, qu'il s'agit d'accords entre États et que, si un traité il y a (parce que ces derniers ont échoué à le contourner), alors il s'exprimera comme il le pourra en bout de course lors d'un hypothétique référendum.

Nous proposons de s'intéresser de manière beaucoup plus globale à l'organisation politique de l'Europe et d'agir de manière forte et courageuse. Il n'est plus question, après plus de six décennies de construction européenne, de considérer que ce sera à la génération suivante de définir enfin la solution pérenne qui conviendra. Non, à présent il faut considérer que nous y sommes et que c'est le bon moment !

Aujourd'hui, l'implication des citoyens dans la prise de décision, y compris dans l'architecture-même de l'organisation qui les dirige, est une donnée fondamentale. Elle ne doit pas simplement être regardée comme une variable à ajuster dans le cadre prédéfini des institutions existantes. L'urgence et l'ampleur du besoin imposent d'être imaginatifs et imposent surtout de se fixer une obligation de résultat ! C'est de cette nécessité d'efficacité que nous nous prévalons ici pour faire des propositions. Nous proposons d'impliquer réellement le citoyen-contribuable dans les décisions qui le concerne, qui régissent son quotidien. Dans des décisions qui, tout compte fait, relèvent d'un débat démocratique de politique intérieure.

Il ressort d'une étude d'opinion (menée par ResponDi en octobre 2010 à la demande de Puissance Europe⁵), que plus de 40% de Français ou d'Italiens (55% parmi les jeunes de 18 à 29 ans) appellent de leur vœu la constitution d'« États-Unis d'Europe, avec une vraie constitution, l'euro pour monnaie, une sécurité commune et une stratégie ambitieuse de développement durable ». Les Allemands se déclarent nettement moins favorables mais sont plus nombreux à envisager positivement un nouvel élargissement de l'Union européenne actuelle selon le Traité de Lisbonne. Le résultat le plus significatif est bien sûr la résistance

de l'option fédérale États-Unis d'Europe, pourtant absente du discours politique et du débat public. De même, une étude Eurobaromètre⁶ fait ressortir que même après les « non » Français et Néerlandais, 66% des Européens soutiennent l'idée, le concept d'une Constitution pour l'Union Européenne.

Cela atteste l'existence d'une part très importante d'Européens qui comprennent le besoin d'une puissance publique européenne et n'ont ni doute, ni hésitation sur l'objectif ou sur la finalité de la construction européenne et son urgence (il s'agissait de choisir l'option à cinq ou dix ans répondant le mieux aux attentes). Ce sondage place tous les Européens devant leurs responsabilités de citoyen, de militant, de responsable politique, d'élu et de gouvernant.

Il faut dès à présent imaginer le cadre dans lequel les citoyens vont débattre de ces questions. Comment vont-ils être amenés à « dessiner » les États-Unis d'Europe ? De ce point de vue, nous imaginons des formes innovantes de participation et de délibération qui mettraient en jeu toutes les formes de démocratie : représentative, participative, sociale et stochastique. Bien évidemment, les dernières technologies de la communication politique et les réseaux sociaux doivent être, dès l'année prochaine, mis au service d'une large consultation populaire sur la forme à donner à ce pouvoir constituant et à l'unité politique, autour de l'euro mais sans exclusive, avec le concours de toutes les forces morales, politiques et sociales.

Nous préconisons que les gouvernements prennent l'initiative d'organiser, en vue d'une constituante et pour la préparer, des constituantes citoyennes stochastiques, c'est-à-dire constituées de citoyens tirés au sort, territoriales (enracinées dans des régions, ou organisées directement par des maires) et/ou sociales, en impliquant directement les partenaires sociaux.

La formule se devra d'être souple pour en permettre la faisabilité : notamment, elle peut être partielle, elle peut être lancée via une expérience pilote voire concerner un réseau de villes, de régions ou un pays en particulier (ce qui suppose la prise d'initiative d'un exécutif soucieux de s'illustrer sur la scène européenne).

En conclusion, nous pensons que le chemin restant à parcourir pour atteindre un niveau d'intégration enfin satisfaisant, est sans commune mesure avec celui déjà parcouru : bien peu reste à faire au regard des pas de géants du passé. Les pouvoirs européens doivent être aussi directement élus et aussi directement comptables de leurs actes que les pouvoirs nationaux. A la condition d'engendrer des élections aux enjeux beaucoup plus accessibles et compréhensibles, ils doivent être ceux que choisiront d'établir les Européens eux-mêmes, et non plus les États parlant en leur nom sans débat européen préalable.

Avec nos remerciements

à Charlotte Merlier

⁵ http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb67/eb_67_first_fr.pdf

⁶ www.puissanceeurope.eu

Quel impact de la mondialisation sur le bien-être citoyen en France ?

Consommation et choix

La dimension la plus palpable et la plus immédiate pour l'individu occidental de l'ouverture des économies aux marchés mondiaux et de l'intensification des flux de marchandises, est leur impact sur sa consommation. La réduction des coûts des transports et le recentrage de la production dans des zones à main-d'œuvre à bas salaires ont permis un accès à des biens moins chers et une démultiplication des choix possibles pour les consommateurs. L'exemple le plus frappant nous est donné par la large diffusion des outils électroniques, tels que les tablettes numériques ou les ordinateurs portables, concentrés de hautes technologies généralement conçus aux États-Unis ou au Japon, mais assemblés à bas coûts en Asie du Sud-est. Selon Verme (2010), la liberté de choix a un impact positif sur le bien-être des individus, du moins jusqu'à un certain point, au-delà duquel le consommateur se retrouve comme l'âne de Buridan, incapable de décider et angoissé par un étendue de choix excessive.

Ainsi, de manière contre-intuitive, la profusion de biens ne va pas de pair avec un gain de satisfaction mais entraîne ce que le sociologue Ed Diener (2006), revisitant une notion de Brickman datant de 1971, qualifie « d'escalade hédonique » d'attentes insatisfaites. Pour Frey et Stutzer (2004), les individus ont tendance à survaloriser les biens matériels, ce qui les pousse à surconsommer pour compenser une angoisse non dissipée par la possession, au lieu « d'investir » dans les biens relationnels qui sont une plus grande source de satisfaction.

Les citoyens des pays occidentaux ne semblent pas faire le lien entre les bénéfices qu'ils retirent de la mondialisation et les contraintes qu'elle leur impose. En 2009, le prix Nobel d'économie Maurice Allais déclarait en ce sens :

« les consommateurs ne sont pas seulement des acheteurs. Ils sont également des producteurs qui gagnent leur vie et qui paient des impôts. En tant que consommateurs, ils peuvent acheter des produits meilleur marché. Mais pour ces consommateurs, la contrepartie réelle de ces importations à bas prix est finalement la perte de leur emploi ou la baisse de leurs salaires, et des impôts accrus pour couvrir le coût social du chômage et de la politique de l'emploi ».

À l'heure actuelle, la mondialisation bénéficie bel et bien au consommateur, mais pèse aussi sur les salariés. Ainsi, pour Ilona Boniwell (2011), les salariés valorisent trois fois plus la sécurité financière que le niveau de revenus.

L'augmentation de l'intensité de consommation résultant de la mondialisation a donc plutôt eu un impact dommageable sur le bien-être des individus, en générant une possible anxiété de choix, une escalade hédonique frustrante, au détriment des biens relationnels et une relative précarisation du travail.

Une préconisation possible est alors d'encourager un recentrage sur les biens relationnels (liens sociaux, activités sociales) à plus fort contenu de bien-être, compensant l'attrait fort pour la consommation. Ce rééquilibrage pourrait passer par une information étendue sur les mécanismes cognitifs à l'œuvre dans la prise de décision des individus (surestimation de l'utilité des biens matériels, phénomène d'adaptation hédonique). Enfin, les initiatives générant du lien social méritent d'être soutenues.

Climat de société

Malgré les apports dus à l'ouverture des marchés, les Français ont une mauvaise image de la mondialisation. Ainsi, en 2001, 45% des Français estimaient qu'elle présentait plus d'inconvénients que d'avantages pour la France, contre 34% étant de l'avis contraire¹. Ils étaient 54% en 2005 et, selon toute vraisemblance, plus nombreux encore en 2011.

Cette opinion péjorative de la mondialisation serait partiellement expliquée par les discours politiques, qui l'accusent d'être à la source de tous les maux en France (Conseil d'Analyse Économique, 2007), dont certains à juste titre : dérégulation financière, volatilité et crises économiques, insécurité de l'emploi. Cette instrumentalisation politique et médiatique de la mondialisation trouve un terreau favorable dans le pessimisme Français. Ainsi, dans le même sondage Ipsos, 57% des répondants pensent que la mondialisation est une bonne chose pour les pays développés, mais pas pour la France (47%)! La mondialisation, d'autant plus lorsqu'elle est instrumentalisée, contribue donc à un climat morose et délétère nocif pour le bien-être collectif.

Toutefois, le chercheur en psychologie positive Charles Martin-Krumm voit l'optimisme (et donc le pessimisme) comme une qualité distincte selon les domaines de l'existence : il serait par exemple possible d'être optimiste professionnellement et pessimiste dans ses performances sportives. Le pessimisme social pourrait alors ne pas avoir de lien avec le pessimisme de caractère, et en conséquence son impact sur le bien-être de l'individu serait relatif car compartimenté.

¹(sondage Ipsos)

A contrario, l'économiste Claudia Senik, rapporte des recherches sur la réalité du lien entre les cycles économiques courts et le bien-être des individus. Une stagnation ou une récession, résultant partiellement de la mondialisation, affecterait donc à court terme le bien-être des individus.

On pourrait alors formuler trois préconisations :

- *œuvrer pour une plus grande culture économique des Français afin de les outiller pour se forger un jugement quant aux impacts économiques réels de la mondialisation ;*
- *mettre en place de nouveaux indicateurs du progrès sociétal, complémentaires au PIB, pour objectiver l'évolution de la situation des Français ;*
- *encourager un équilibre de la tonalité des informations médiatiques, entre les « bonnes » et « mauvaises » nouvelles, ou favoriser la présentation de solutions possibles aux problématiques posées par les médias (cf. Reporters d'espoirs).*

Inégalités et phénomènes de comparaison

L'un des aspects les plus abondamment commentés de la mondialisation est son impact sur les inégalités ; cependant, force est de constater la divergence des avis sur la question. Au cours des trois dernières décennies, la tendance semblait correspondre à une augmentation des inégalités à l'intérieur des pays, couplée à une réduction de celles-ci entre les pays, via un effet de rattrapage des pays développés par les pays en développement.

Toutefois, Bensidoun (2004) et Giraud (2002) affirment que cette diminution serait due à une distorsion provoquée par le poids de l'émergence de la Chine seule : en l'excluant des calculs, on s'aperçoit que nous sommes en réalité confrontés à une aggravation des inégalités internationales, récemment confirmée par les travaux de Milanovic (2011). Les pays émergents semblent suivre la courbe de Kuznets : la phase de démarrage du développement économique qu'ils connaissent aujourd'hui correspond à une augmentation des inégalités, avec une concentration du capital permettant de financer l'économie, avant d'atteindre une seconde phase, avec une réduction des inégalités, via une meilleure répartition des richesses.

En revanche, dans le cas des pays développés, les inégalités semblent plutôt être l'effet de la globalisation financière et des innovations technologiques, ainsi que d'un ensemble de choix politiques (réduction des impôts sur les hauts revenus notamment). Helly (2000) soutient en ce sens que la mondialisation porte atteinte aux capacités d'action de l'État providence, ce qui accroît les inégalités. Le chômage et la stagnation

des revenus salariaux réduisent les ressources fiscales de l'État : ce dernier, affaibli, est contraint d'abdiquer devant les revendications des classes aisées qui réclament plus d'avantages.

Cette dynamique est inquiétante, car de nombreux travaux (Layard, 2005 ; Oishio, 2010 ; Wilkinson, 2010) soulignent l'impact négatif des inégalités au sein d'un pays sur le bien-être collectif. C'est d'autant plus vrai dans le cas de la France. Si celle-ci a été plus tardivement et globalement moins touchée que d'autres pays de l'OCDE, en particulier les États-Unis et le Royaume-Uni, les Français y sont beaucoup plus sensibles (Rosanvallon, 2011). Leur seuil de tolérance aux inégalités y est relativement faible : 80 % d'entre eux ont eu le sentiment que celles-ci ont augmenté, 75 % pensent que leur société est injuste et 68 % considèrent que la mondialisation est responsable de cette augmentation.

La perception des inégalités dans un contexte de mondialisation détient sans doute un impact fort sur le bien-être. Senik (2011) a démontré que l'augmentation des revenus contribue à améliorer le bien-être individuel, non de manière absolue, mais par comparaison aux membres du groupe de référence national. La mondialisation contribuant à élargir le spectre de référence, le positionnement à un rang élevé de la France parmi les pays devrait lui être favorable. Mais l'effet de comparaison est cependant ambivalent : il peut tout aussi bien inciter à relativiser sa situation qu'à relever les attentes et à susciter des frustrations. Couplé à la transparence des revenus des hauts dirigeants d'entreprise, il a sans doute également poussé ces derniers à augmenter fortement leurs rémunérations, en s'alignant sur les dirigeants étrangers, favorisant la hausse des inégalités dans la période récente.

Dans ce contexte, une préconisation possible serait de favoriser l'éducation aux médias, comme le suggère l'association « les Pieds dans le PAF », afin de fournir des clés de décryptage et d'éclairer les phénomènes de comparaison dévalorisants qu'ils déclenchent.

Globalisation de la culture

On ne doit pas limiter la mondialisation à la globalisation économique et financière : elle contribue également à un accroissement de l'interdépendance entre les espaces culturels et à une diversification de l'offre culturelle. De même que la surabondance des biens de consommation, la profusion des produits culturels place les individus face à un trop large éventail de choix et renforce en réalité l'influence des prescripteurs (publicité, moteurs de recherche sur Internet) sur les goûts des individus et conduit à la formation d'une culture *mainstream*, cette « culture qui plaît à tout le monde »,

décrite par Martel (2010). D'aucuns y voient avant tout un phénomène d'américanisation du monde : ainsi selon Guéhenno (1999), les États-Unis diffusent leurs valeurs et leur mode de vie individualiste par le biais de leur puissante industrie culturelle. Le Centre d'analyse économique (2007) constate par exemple qu'en 2004, les films Américains représentaient 48,3% des recettes sur le marché Français, contre 38,5% pour les films nationaux. Cette part atteignait 71% pour l'ensemble de l'Europe. En dépit de cette tendance à l'uniformisation de l'offre, plusieurs auteurs (Appadurai, 2001 ; Helly, 2004 ; Rocquin, 2007) soulignent la capacité de réappropriation des produits culturels dans les contextes locaux.

Par ailleurs, d'autres pôles culturels que les États-Unis gagnent en influence : songeons aux succès mondiaux que rencontrent le cinéma indien, les telenovelas brésiliennes ou les chanteuses pop coréennes. La France n'est pas en reste : par exemple en 2005, le cinéma Français a enregistré 75 millions d'entrées à l'étranger.

De manière plus globale, la mondialisation participe à l'effritement des identités nationales, tandis qu'elle renforce les particularismes locaux et exacerbe les tensions entre communautés (Cohen-Tanuggi, 2000). Les craintes de dissolution des identités sont d'ailleurs souvent instrumentalisées par les acteurs politiques dans leurs stratégies de pouvoir (Appadurai, 2001). Toutefois, selon Wolton (2010), la mondialisation pourrait bien constituer un terrain d'échanges féconds, fondés sur la tolérance et l'ouverture à l'autre, à condition qu'une volonté politique forte soutienne cette orientation. La France semble déjà engagée dans cette voie, notamment au travers de son implication dans l'Organisation internationale de la Francophonie, qui promeut non seulement l'usage du Français à travers le monde, mais également le dialogue inter-culturel entre les pays membres, la diffusion de leurs patrimoines respectifs et la protection de leurs langues minoritaires.

On peut préconiser d'éviter la tentation populiste de la politique du repli. À contrario, une politique de l'inter-culturalité pourrait passer par l'encouragement d'initiatives citoyennes, notamment la mise en place de dispositifs participatifs d'évaluation des produits culturels (afin d'échapper à la prescription du mainstream) et par une promotion de l'intercompréhension au sein des aires linguistiques.

Relation au temps

Rares sont les études sur la mondialisation à commenter l'un des effets de la multiplication et l'intensification des activités économiques : l'accélération des flux de toutes sortes conduit à une accélération du temps qui touche le quotidien, le mode de vie des individus et en particulier leur vie professionnelle.

La notion du temps de travail avait déjà subi plusieurs mutations lors des deux premières révolutions industrielles mais la troisième, celle de la robotisation et de l'informatisation, a changé le rapport à la production et à l'organisation du travail. L'utilisation des nouvelles technologies dans la sphère professionnelle a profondément bouleversé les rapports aux délais et à la production. Comme celle-ci s'accélère, on demande à ce que l'efficacité du travailleur soit elle-même accrue, grâce aux gains de temps offerts par les nouvelles technologies. L'accélération génère du stress selon la définition de l'Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail (AESST), car elle augmente le « déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face ».

Par ailleurs, tout autant dans le monde professionnel qu'en dehors, l'individu se voit plongé – via par exemple les SMS, les emails, les appels – dans un monde à fortes et multiples stimulations et informations, dans le monde de l'instantanéité. Or la capacité d'attention n'a pas de possibilité infinie d'extension. Alors, pour répondre à ces sollicitations, pour avoir un aperçu de toute l'information à sa disposition, l'individu développe la technique du *zapping*. Si jusqu'ici ce terme est principalement réservé à la télévision, le même comportement est pourtant à l'œuvre dans d'autres domaines : on zappe pour trouver la meilleure source d'information sur Google, on alimente le *buzz*, part du succès aussi fulgurant qu'éphémère, en zappant sur Youtube, on zappe entre les échantillons de vie de nos connaissances présents sur notre téléphone. On optimise, on va droit au but parce qu'il faut gagner du temps, on synthétise au maximum via *la pensée Power point*.

Ce mode de vie privé ou professionnel réduit notre faculté de concentration ou « d'attention endogène » (Desmurget, 2011) sur une longue durée et pénalise des activités qui demandent du temps et du calme, comme la lecture. Dans ce flux permanent d'informations, difficile d'accéder au flow de Csikszentmihalyi (2008), l'état maximal de concentration qui permet d'être complètement immergé dans ce que l'on fait et qui conduit à un sentiment d'engagement total et de réussite. Il s'agit d'un état psychologique positif qui génère du bien-être.

Les individus gagneraient à apprendre à se ménager des espaces « non connectés », où il serait possible de se recentrer sur une relation au temps plus humaine, c'est-à-dire plus lente, moins fractionnée et donc plus reposante. Il appartient également aux entreprises de favoriser ce type d'espace pour le bien-être des collaborateurs et donc également au profit de leur bon fonctionnement économique.

Gouvernance et citoyenneté

La mondialisation a donné lieu à une reconfiguration profonde des rapports de pouvoirs. Les États tout d'abord ont vu leur rôle relativisé, face au poids croissant des marchés financiers et des firmes transnationales. Les rapports de force globaux se sont renversés : les États perdent leur emprise sur ces derniers et se retrouvent en plus contraints d'importer les normes comptables et managériales issues de la *corporate governance*, sur lesquelles se fondent ces puissants acteurs de la mondialisation.

Celle-ci a été encouragée par certaines organisations internationales. L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), héritière de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ainsi que le Fonds Monétaire International (FMI), ont fortement incité les États à mettre en œuvre des politiques de libéralisation des flux de capitaux et de marchandises. L'instabilité du système financier international, faute de régulation adéquate, doit beaucoup au laxisme de ces institutions, dont les orientations ont été en grande partie dictées par les intérêts des États-Unis (Laroche, 2003 ; Sapir, 2010). Aglietta (Plihon, 2004) promeut la mise en place d'une véritable gouvernance mondiale, réinvestie par les États, capable d'imposer une réglementation suffisante du secteur financier, de prévenir efficacement les crises économiques et d'assurer la protection des biens publics mondiaux (sécurité alimentaire, financière, environnementale ; lutte contre la criminalité internationale, contre la pauvreté).

Cette perte de terrain du contrôle des États-nations a permis cependant le renforcement d'acteurs inscrits dans la dynamique de la mondialisation. Les organisations internationales telles que la Banque mondiale, l'Unesco, l'Organisation Internationale du Travail œuvrent pour créer une harmonisation de la juridiction de leur domaine d'action : conditions de travail et droits des travailleurs, contrôle des médicaments, protection de la culture. L'action de ces grandes figures est complétée par des structures spécialisées de plus petites tailles : certaines Organisations Non Gouvernementales et associations ont réussi à dépasser le cadre national dans le but d'élargir leur impact et de peser dans les sphères de la gouvernance mondiale. Ces représentants spontanés de l'intérêt général, agissant pour l'environnement, la protection des enfants, luttant contre les grandes épidémies et la pauvreté disposent encore d'un faible pouvoir de négociation directe mais n'en sont pas moins écoutés là où ils tentent de faire entendre leur voix et de défendre leur cause.

L'apparition de ces acteurs intermédiaires interroge la citoyenneté, dans le sens où les individus peuvent choisir d'apporter leur soutien, si ce n'est leur intérêt. La mondialisation abolit les distances et rapproche par la diffusion de l'information : tout le monde est informé des événements de la planète en temps réel, la solidarité se manifeste en instantané via les réseaux sociaux. C'est une autre citoyenneté qui se développe et qui dépasse les frontières. Les individus qui se sentent concernés et engagés dans une

cause, deviennent plus que des nationaux, ils gagnent une identité de participation et d'engagement. La citoyenneté issue de la mondialisation rassemble non plus seulement autour d'une nationalité mais autour d'idées et de croyances partagées, enfantant des mouvements de masse spontanés et favorisant la création de communautés d'intérêts où les individus peuvent se reconnaître et trouver des semblables au-delà de leurs frontières physiques. C'est une citoyenneté de responsabilité, où chacun est amené à prendre la mesure de ses possibilités d'action, et qui crée de nouvelles règles d'implication dans la vie collective et du vivre ensemble (Helly, 2010).

Des orientations possibles sont de renforcer la gouvernance mondiale via une plus grande intégration économique et politique des États au niveau régional (Union Européenne par exemple) ou global (G20). En parallèle, les initiatives citoyennes sont à encourager comme renforcement de la démocratie directe. Enfin, la démocratie locale mérite d'être développée, afin de contrebalancer la perte de souveraineté des États-nations, redonnant ainsi le contrôle aux citoyens et leur permettant de s'engager.

Un bilan nuancé de la mondialisation

Le bilan est donc nuancé : si la mondialisation est vecteur d'opportunités par la diversité qu'elle génère, son foisonnement et son caractère trépidant, elle est par là-même une force déstabilisatrice, confrontant à l'urgence, l'altérité, provoquant une fragilisation du lien social, et une augmentation des inégalités. Elle réclame alors des citoyens une plus grande sagesse ainsi qu'une capacité à créer des liens, pour bien vivre cette mondialisation.

Les orientations possibles pourraient alors être une éducation citoyenne permettant de former des jugements clairs (notamment économiques) dans une époque complexe et rapide, via par exemple des enseignements d'aide à la décision, ou une éducation aux médias (notamment à leur décryptage).

En parallèle, les initiatives susceptibles de générer du lien social sont à encourager, ainsi que celles aptes à renforcer le pouvoir des citoyens, qu'il soit local ou transnational.

Enfin les entreprises doivent prendre leurs responsabilités, et soumises à une rude concurrence, être encouragées à préserver des espaces temporels moins denses pour leurs collaborateurs (ou plus largement moderniser leurs modes d'organisation du travail). Ainsi, elles pourraient interrompre la frénésie du temps instantané et accéléré, favoriser le bien-être de leurs travailleurs, et ce-faisant, leur performance économique.

Afin de mesurer collectivement l'impact de la mondialisation et notre capacité en tant que pays à en tirer le meilleur profit, il est impératif de concevoir un « baromètre Français du mieux-vivre », en complément du PIB. Son suivi permettra de démythifier ou objectiver les conséquences de la mondialisation sur la vie des individus. La Fabrique Spinoza, think-tank du bien-être citoyen, œuvre dans cette direction via son « Pacte Spinoza », qui demande aux dirigeants politiques de s'engager à concevoir de tels indicateurs, qui soient légitimes techniquement, politiquement et démocratiquement.

In fine, la mondialisation sera heureuse si, dépassant les jugements catégoriques de l'Eldorado ou de la Grande plaie, les différents acteurs de la société (États, entreprises, médias, politiques, tiers secteur) prennent leurs responsabilités et agissent pour en tirer le meilleur parti. Quant à nous, elle nous met au défi d'exercer notre citoyenneté avec discernement, responsabilité, et évitant la tentative du repli, avec bienveillance les uns envers les autres.

Bibliographie

- ALLAIS MAURICE, un interview pour la revue *Fakir*, n°30, mars 2009
- APPADURAI ARJUN, *Après le colonialisme : les conséquences culturelles de la globalisation*, Payot, 2001
- BENSIDOUN ISABELLE, *L'imbroglia des inégalités*, *L'économie mondiale* 2005, *La Découverte*, 2004, pp.93-104
- BERGER SUZANNE, *Made in monde : les nouvelles frontières de l'économie mondiale*
- ILONA BONNIWELL, Conférence à l'École Centrale Paris du 8 décembre 2011, *Organisation positive du travail*
- BOURGUIGNON FRANÇOIS & MORRISON CHRISTIAN, *Inequality among World Citizens: 1820-1992* *The American Economic Review*, Vol. 92, N°4. (Sep., 2002), pp. 727-744
- BRICKMAN AND CAMPBELL, *Hedonic Relativism and Planning the Good Society (1971)*, in M.H. Apley, ed., *Adaptation Level Theory: A Symposium*, New York: Academic Press, 1971, pp 287-302
- BRICKMAN, P., COATES, D., JANOFF-BULMAN, R. (1978) *Lottery Winners and Accident Victims: Is Happiness Relative?* *Journal of Personality and Social Psychology*, 1978, Vol. 36, No. 8, pp. 917-927
- COHEN-TANUGI LAURENT ET DE BERNARD FRANÇOIS, Conférence à l'Unesco, *Mondialisation et identités : vers une mondialisation à visage humain*, novembre 2010
- CSIKSZENTMIHALYI MIHALY, *Flow, the psychology of optimal experience*, HarperCollins, 2008
- DESMURGET MICHEL, *TV Lobotomie, la vérité scientifique sur la télévision*, 2011, Édition Max Milo
- DIENER, E., LUCAS, R.E., SCOLLON, C. N. *Beyond the Hedonic Treadmill*, *American Psychologist*, May-June 2006, Vol. 61 n°4, p. 305-314
- FREY & STUTZER, 2004, *Economic consequences of mispredicting utility*
- GIRAUD PIERRE-NOËL, *Mondialisation et dynamique des inégalités*, Risques, octobre 2002
- GUÉHENNO JEAN-MARIE, *Américanisation du monde ou mondialisation de l'Amérique* *Politique étrangère*, janvier 1999
- HELLY DENISE, *Pourquoi lier citoyenneté, multiculturalisme et mondialisation ?* publié dans Mikhaël Elbaz et Denise Helly (dir.), *Citoyenneté, multiculturalisme et mondialisation*, Québec/Paris, Les Presses de l'Université Laval/L'Harmattan, 2000, pp. 223-256.
- KRUGMAN PAUL, *La mondialisation n'est pas coupable : vertus et limites du libre échange*
- KRUMM CHARLES-MARTIN, *Optimism in Sports: An Explanatory Style Approach*, 2006
- LAROCHE JOSEPHA, *Mondialisation et gouvernance mondiale*, *Iris*, 2003
- LAYARD RICHARD, *Happiness : lessons from a new science*, *The Penguin Press*, 2005
- MILANOVIC BRANKO, *Plus ou moins : loin de s'atténuer comme on l'escomptait, les inégalités de revenu se sont accentuées depuis un quart de siècle*, *Finances & Développement* **Septembre 2011**
- OSHIO T., *Area-Level Income Inequality and Individual Happiness : Evidence from Japan*, 2010
- PLION DOMINIQUE, *Les désordres de la finance*, Encyclopédie Universalis, 2004
- ROCQUIN ROCQUIN, *Cultures et mondialisation* [<http://users.ox.ac.uk/~kebl2863/culture.pdf>, date d'accès] 2007
- ROSANVALLON PIERRE, *La société des égaux*, Cours au Collège de France, janvier-février 2011
- SAPIR JACQUES, *La démondialisation*
- SENIK CLAUDIA, Cours donnés à l'École d'Économie de Paris, *Easterlin paradox - Income and subjective well-being*, septembre 2011
- PAOLO VERME, *Happiness, freedom and control*, 2010
- WELFENS PAUL, *Intégration européenne et mondialisation : défis, débats, opinions*, 2008, Sciences Po, Paris
- WILKINSON, *The impact of inequality*, 2006
- WOLTON DOMINIQUE, *Mondialisation, diversité culturelle et démocratie* *Synergies Brésil* n° spécial 1 - 2010 pp. 13-20
- *La perception de la mondialisation par les Européens*, *Ixis*, *Flash* n°155, 2005
- CENTRE D'ANALYSE ÉCONOMIQUE, *Mondialisation : les atouts de la France* *La Documentation Française*, Paris, 2007
- CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL, *Pour une vision réaliste et plurielle de la mondialisation* présenté par Jean-François Bernardin
- DOSSIERS DE LA MONDIALISATION, *Mondialisation et inégalités* n°6, Avril 2007
- FOND MONÉTAIRE INTERNATIONAL, *Perspectives de l'économie mondiale : mondialisation et inégalités*, 2007
- IPSOS, *Les craintes et les attentes des Français face au phénomène de la mondialisation*, 2005, <http://www.ispos.fr/>

L'énergie: un enjeu mondial, une formidable opportunité

La mondialisation naturelle de l'énergie

La révolution industrielle à partir du XVIII^{ème} siècle a d'abord reposé sur le charbon, une ressource énergétique principalement nationale dans les pays alors en cours d'industrialisation (Angleterre, Allemagne, France surtout). Le gaz puis le pétrole ont commencé à se diffuser à partir de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, d'abord pour alimenter les éclairages publics et lampes individuelles, puis pour leurs nombreux dérivés chimiques. À partir du début du XX^{ème} siècle, le pétrole a vécu son véritable essor en devenant le principal carburant de l'automobile naissante. Or ces ressources en pétrole et en gaz se trouvaient alors déjà partiellement hors des pays industrialisés, donnant naissance à un commerce international entre régions productrices et consommatrices. Ces flux constituent ce qu'on peut appeler la « mondialisation » de l'énergie, qui comprend de multiples dimensions.

La mondialisation énergétique a une dimension visible liée à l'activité commerciale qu'elle engendre. Si le charbon est encore majoritairement consommé localement dans les pays où il est extrait, le pétrole et le gaz sont principalement destinés à l'export. Le pétrole est transporté à 80 % par pétroliers qui jouent aussi le rôle de stocks roulants. Les cargaisons sont négociées sur les grandes bourses, en particulier New York, Londres et Rotterdam. Le gaz transite quant à lui plutôt par gazoducs, même si l'émergence de la technologie du gaz naturel liquéfié laisse augurer un transfert de mode vers le transport maritime. Le gaz est négocié par des contrats à long terme sur des flux fixés à l'avance. L'uranium enfin se négocie comme les ressources minières mais le contenu énergétique gigantesque de l'uranium brut fait que les volumes négociés sont très faibles.

Le commerce de matières premières énergétiques va de pair avec une financiarisation des échanges. Il est compliqué de faire la part entre les mouvements financiers liés aux flux physiques (achat, vente, options attachées, couverture des risques industriels, etc.) et ceux liés à des transactions purement spéculatives (fonds indexés, gestion de portefeuille, trading des institutions financières pour compte propre, etc.). Il n'en reste pas moins que le mouvement d'internationalisation de la finance à partir des années 1980 a pesé lourdement sur les marchés de « commodities », dont les ressources énergétiques font partie. Elle est en partie un agent d'amplification de la très grande volatilité des cours du pétrole dans les années 2000, par ailleurs ballotés par le contexte géopolitique agité : 22-28\$/baril entre 2000 et 2003, une montée vers 100\$/baril entre

2004 et 2008 avec la montée en puissance de marchés de gré à gré opaques et en 2009 le « yoyo » entre 145\$/baril entre janvier et juin, 36\$/baril entre juillet et décembre et la remontée vers un prix entre 80 et 100\$/baril depuis. Cette financiarisation détachée des réalités économiques représente un risque sur l'économie suffisamment élevé pour que les États souhaitent encadrer les marchés énergétiques.

La mondialisation énergétique commerciale induit par ricochet une mondialisation industrielle. Les investissements nécessaires à la prospection de ressources énergétiques et à leur exploitation, au transport, à leur transformation, et à leur distribution sont si colossaux que seules des entreprises avec une capacité financière suffisante - souvent privées pour les pays occidentaux, souvent publiques pour les autres - peuvent opérer dans ces secteurs. À titre illustratif, l'investissement mondial dans la seule exploration et production pétrolière a été de 400 Mrds€ en 2008 ; le chiffre d'affaires de Total (180 Mrds€ en 2008) est équivalent au PIB du Portugal (172 Mrds € en 2008), de l'Irlande (180 Mrds € en 2008) ou de la Finlande (185 Mrds€ en 2008) ! Ces *majors* font vivre une multitude d'industries d'ingénierie, d'équipements et de services. Cette mondialisation industrielle va aussi de pair avec une mondialisation des hommes, apparente par le foisonnement de nationalités dans les équipes (Polonais dans l'exploitation pétrolière au Brésil, Indiens dans la prospection aux Émirats Arabes Unis, etc.).

Les matières premières énergétiques sont aussi étroitement corrélées aux autres matières premières, en particulier les matières premières agricoles. L'essor des agrocarburants a eu un impact sur la demande agricole mondiale en céréales et poussé indirectement à la déforestation en Amérique Latine et en Asie pour étendre les surfaces agricoles. De la même manière, la spéculation financière sur les matières premières peut créer des vases communicants de manière intempestive. Une mauvaise récolte en riz en Thaïlande fera grimper le prix du riz, détournant les investisseurs du pétrole, à l'inverse une bonne récolte de blé en Ukraine fait baisser les prix du blé et incite les investisseurs revenir au pétrole. Un autre exemple plus dramatique est le programme « pétrole contre nourriture » instauré pour l'Irak. Enfin, le pétrole et le gaz sont intimement reliés au prix de nombreux produits de base, en particulier chimiques, par l'intermédiaire de la pétrochimie.

Ce commerce crucial pour les pays a façonné les relations internationales modernes, polarisant ou aggravant les tensions entre peuples. Songeons aux guerres au Nigéria entre musulmans et chrétiens pour le contrôle des ressources minières ; au Soudan entre Noirs au sud (où se trouve les gisements pétroliers) et Arabes du nord (où se trouvent les débouchés portuaires pétroliers) ; au puzzle ethnique et religieux du Proche-Orient où le pétrole est, avec l'eau, un instrument de pouvoir ; aux pressions russes sur l'Ukraine par le biais du gaz, etc. L'ensemble de ces relations qu'il est impossible de

synthétiser ici illustre la mondialisation politique sous-jacente à la mondialisation plus visible du commerce.

La construction européenne est elle-même une incarnation de la mondialisation locale de l'énergie. Et originellement une incarnation violente. A la veille de la seconde guerre mondiale, l'Allemagne nazie dépendait à 70 % d'importations pétrolières, dont 10 % venant d'Europe et 60 % venant par la mer, que le blocus Allié assécha rapidement après le début de la guerre. L'augmentation de capacité de production des champs pétrolifères de Mer du Nord et le déploiement massif du tout récent procédé Fischer-Tropsch de fabrication d'essence à partir de charbon étaient la clé de voûte des approvisionnements nazis pour mener leur guerre ; cela nécessitait de prendre le contrôle des réserves pétrolières et charbonnières européennes. Face aux pénuries imprévues de production Fischer-Tropsch, il est probable que le plan Barbarossa ait été développé en partie en vue d'atteindre les champs de la Mer Caspienne. Après la défaite nazie, l'Europe politique s'est construite autour de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier en 1952 justement pour mettre en commun ces ressources et ainsi pacifier le continent. Un marché intérieur, strictement réglementé par la Haute Autorité (ancêtre de la Commission Européenne) et encadré des règles spécifiques de solidarité, fut alors créé avec le succès que l'on connaît : l'intégration européenne.

La mondialisation de l'énergie est donc une réalité par le simple fait que les régions qui consomment l'énergie ne sont pas celles qui la produisent, et une réalité multiforme aux nombreuses dimensions. On ne saurait donc penser l'énergie uniquement en termes nationaux. Même si la souveraineté nationale trouve sa légitimité dans l'impact vital qu'a l'énergie sur le développement des sociétés.

L'énergie, un pilier du développement mondial

L'énergie est un des piliers, parfois sous-estimé, du développement mondial. Toute activité humaine consomme de l'énergie extérieure à un moment ou un autre de la chaîne d'approvisionnement. Or le développement industriel de nos sociétés occidentales a reposé sur une forte croissance de la consommation énergétique, même si l'industrie a déjà fait des efforts importants de réduction de sa demande pour des raisons de compétitivité. Le transport, premier poste de consommation d'essence, est tout autant crucial pour les échanges de marchandises ou la mobilité des citoyens. L'énergie est partout présente, partout nécessaire, et jusqu'à présent synonyme de développement industriel, économique et social.

Il en ressort plusieurs choses. Tout d'abord, sans énergie, l'économie et la société s'arrêtent littéralement et leur pérennité peut être gravement menacée par une trop longue rupture d'approvisionnement, en particulier pour les vecteurs énergétiques se

stockant peu ou pas du tout comme le gaz et l'électricité. En effet, un blackout électrique exige des délestages massifs. Mais comment fixer les priorités de délestage : faut-il approvisionner l'industrie (1/3 de la consommation électrique en France) qui sans électricité doit faire face à des pertes massives de revenus et des dommages sur les machines de production ? Faut-il approvisionner les ménages pour qu'ils puissent se chauffer, se nourrir, s'éclairer ? Faut-il approvisionner les centres névralgiques (aéroports, hôpitaux, télécoms, etc.) ? Faut-il approvisionner les centres commerciaux pour que l'activité économique se poursuive ?

L'énergie est nécessaire aux sociétés développées pour garder et améliorer leur économie ; elle est aussi nécessaire aux sociétés en voie de développement pour concrétiser leurs aspirations au développement local industriel et économique. Il s'agit d'un point de blocage majeur dans les négociations internationales : pourquoi les pays développés réduiraient drastiquement leur consommation énergétique, s'il faut remettre en cause des siècles de développement ? Pourquoi les pays en voie de développement devraient brider leur consommation, et donc leur facilité à se développer, pour atténuer l'impact environnemental de leur émergence ? En attendant de répondre à ce dilemme, les pays développés et surtout en voie de développement continuent leur croissance énergétique effrénée.

La pauvreté énergétique est aussi un fléau. Au sein même des pays développés comme la France, les inégalités d'accès à l'énergie sont sources de précarité pour les plus pauvres et les zones rurales. Cette précarité menace la santé individuelle et publique par le développement des maladies infectieuses en périodes de froid et isole insidieusement les populations frappées de ce mal de la société en diminuant leur capacité d'accès à l'information et de mobilité. Par ces aspects d'intégrité humaine et d'intégration sociale, l'énergie émerge comme un droit humain fondamental, dont la définition se heurte aux conceptions strictement économiques de l'énergie.

L'énergie est aussi un instrument de compétitivité pour les pays. L'énergie représente 10 % à 20 % des coûts de raffinage, 8 à 10 % des coûts de production de produits chimiques, plus de 20 % des coûts de production de papier, 10 % des coûts de production d'aluminium, etc. Or les coûts des différentes technologies de production d'électricité varient significativement : 30-50 €/MWh pour le nucléaire, 40-70 €/MWh pour l'éolien terrestre, 25-60 €/MWh pour le charbon, 30-70 €/MWh pour le gaz, etc. Entre un mix théorique de 100 % d'éolien et 100 % nucléaire, la différence de coût de production de l'électricité sera au moins double et l'impact sur les coûts de production d'une tonne d'acier sera de plus de 10 %. Sur des marchés hyper concurrentiels comme ceux de la chimie, l'acier, ou le papier, le prix de l'électricité peut faire et défaire l'avance concurrentielle et fait partie des paramètres stratégiques d'optimisation de production des opérateurs. La France qui a fait le choix du nucléaire dans les années 1970 a pu produire

jusqu'à présent l'une des électricités les moins chères d'Europe, juste devant des pays comme la Bulgarie ou l'Estonie. L'attractivité de ses prix industriels pour l'électricité, ajoutée à l'attractivité des infrastructures et des compétences nationales, attire encore de nombreuses entreprises Françaises et étrangères, dont certaines énergivores se sont regroupées dans le consortium d'achat d'électricité Exeltium. Pour développer un pays, ou du moins éviter de perdre l'industrie de base (qui emporte d'ailleurs à sa suite l'industrie manufacturière), il faut non seulement sécuriser la fourniture d'énergie à tout moment mais aussi assurer un prix compétitif.

Enfin, l'énergie est responsable de 90% des émissions européennes de CO₂, en particulier pour la production d'électricité (32%) et les transports (19%). Une réduction de 50% des émissions européennes d'ici à 2050 est un défi énorme : comment réduire les émissions de CO₂, principalement liées à l'énergie, sans remettre en cause la compétitivité territoriale ou le confort induit par la demande actuelle en énergie des ménages et de l'industrie ? Cela suppose un effort coordonné de déploiement de technologies bas carbone compétitives, une réduction de la demande en exploitant les gisements d'efficacité sans menacer les performances des centres de consommation, une action coordonnée au niveau international pour internaliser les coûts de pollution au niveau mondial et harmoniser les prix des produits selon les mix énergétiques. Sur ce dernier point, le système européen d'échange de quotas d'émissions de CO₂ impacte les industries implantées en Europe mais non leurs concurrentes hors Europe qui n'ont pas de système similaire. Or on a vu l'importance du prix de l'énergie sur la compétitivité des produits manufacturés. Sans accord, le libre échange tel que pensé par les accords de Marrakech est voué soit à exploser, soit à induire une compétition au profit du moins-disant social et environnemental.

La difficulté des négociations internationales pour la lutte contre le changement climatique, qui jusqu'à aujourd'hui ont accouché de médiocres résultats, tient non seulement en l'internalisation des coûts de pollution atmosphérique mais aussi dans l'évaluation économique des mécanismes d'atténuation des émissions des pays pollueurs et d'adaptation aux effets attendus du changement climatique, surtout pour les pays émergents. Et ces effets sont terriblement étendus : ils impacteront pêle-mêle la pérennité des ressources aquifères, de l'agriculture, de l'élevage, de l'équilibre des écosystèmes, la géographie des maladies infectieuses, avec tout ce que cela implique pour les sociétés locales. La réponse au changement climatique ne pourra qu'être mondiale et consensuelle ; cela pose en particulier la question des transferts de technologies des pays industrialisés vers les pays émergents pour mettre en place de nouvelles technologies énergétiques propres, en parallèle d'une augmentation des flux d'aides publiques au développement pour soutenir les pays pauvres dans l'implémentation de ces technologies et l'adaptation de leurs sociétés au réchauffement climatique.

L'énergie est donc un enjeu mondial et multiforme qui questionne le modèle de développement et la continuité des modes de vie de l'ensemble des pays du monde. Si cet abîme de complexité et de conséquences peut donner de prime abord le vertige, il peut aussi se concevoir comme une formidable opportunité pour la France et l'Europe, surtout si celles-ci surmontent les nombreux défis d'innovations et s'accordent avec le reste du monde sur un système transparent et équilibré des échanges commerciaux.

L'énergie: une formidable source d'opportunités pour la France et l'Europe

Les investissements prévus pour répondre aux nombreux enjeux de l'énergie sont gigantesques. L'OCDE a chiffré à 16 500 milliards de dollars les investissements dans le secteur énergie entre 2001 et 2030. Cette somme est à comparer au PIB mondial en 2011 : 70 000 milliards de dollars... Les pays de l'OCDE comptent pour 40% de ces investissements, contre 60% pour le reste du monde, dont 26% pour l'Asie. 60% des investissements seront requis pour le secteur électrique (production, transmission, distribution), 20% pour le pétrole et 20% pour le gaz. Les efforts devront se faire tous azimuts sur l'ensemble des chaînes de valeur. Ces montants peuvent sembler impressionnants mais l'énergie est un besoin si vital que les investissements se feront d'une manière ou d'une autre. Et c'est sans compter les investissements nécessaires en symétrique du côté des consommateurs d'énergie : transports propres, villes intelligentes, bâtiments efficaces énergétiquement, électronique basse consommation, biens d'équipements, nouveaux process industriels, etc. L'action sur la réduction de la demande énergétique passera en particulier par la diffusion d'innovations chez les consommateurs, soit légères, soit de rupture. Un formidable marché lié à l'énergie et ses usages, et plus généralement à l'environnement et à la société est en train de s'ouvrir pour les prochaines décennies et la concurrence sera probablement rude.

La France a clairement des atouts pour se positionner dans cette future compétition. Qu'on en juge : dans le pétrole et le gaz, la France possède la 4^{ème} major mondiale (Total) et le premier gazier européen (GDF-Suez), les leaders mondiaux de l'ingénierie et des services pétroliers et gaziers (Technip, Schlumberger, Saipem, CGG), des sous-traitants reconnus mondialement (Vallourec pour les tubes sans soudures) pour ne citer qu'eux ; dans l'électricité, la France possède le 1^{er} exploitant européen et 1^{er} exploitant nucléaire mondial (EDF), le 1^{er} réseau européen de transport et de distribution électrique (RTE), le leader mondial du nucléaire sur l'ensemble de son cycle (Areva), le leader mondial de la conception et la fabrication des énergies conventionnelles (Alstom), des leaders mondiaux dans la conception et la fabrication de câbles (Nexans) et de réseaux

électriques (Alstom, Scheider Electric) sans compter les compétences importantes dans l'éolien (Areva, Alstom), le photovoltaïque (Total), les énergies marines (DCNS).

L'Europe quant à elle multiplie les compétences Françaises avec les 2^{ème} et 3^{ème} *majors* mondiales (BP, Shell), et d'autres groupes pétroliers importants (ENI, Repsol), le leader mondial des réseaux électriques (ABB), les 1^{er}, 5^{ème} et 6^{ème} fabricants mondiaux d'éoliennes (Vestas, Enercon, Gamesa), le 1^{er} fabricant mondial de cellules photovoltaïques (Q-Cells), des leaders mondiaux du solaire thermique (GreenOneTec, Viessman, Bosch), etc. etc.

Mais cette liste ne s'arrête pas aux entreprises actives dans la conception, la fabrication, l'exploitation et les services associés pour l'énergie. Il faut regarder plus largement les entreprises qui sont actives du côté de la demande énergétique. Et la France et l'Europe ont là encore de superbes cartes en main. Pour ne citer que les transports qui sont à la fois le principal poste de consommation de pétrole et la principale source d'émissions de CO₂, l'Europe compte : les 2^{ème}, 5^{ème}, 10^{ème} fabricants mondiaux de voitures individuelles entre autres (Volkswagen, PSA, Renault), les 1^{er}, 4^{ème} et 5^{ème} fabricants mondiaux de camions (Daimler, Volvo, MAN), les 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} fabricants mondiaux de bus (Daimler, MAN, Volvo), des leaders des véhicules électriques et de la fabrication de batteries (Renault, Bolloré), les deux leaders mondiaux de la fabrication de trains et de réseaux ferroviaires (Alstom, Siemens), l'un des réseaux ferroviaires les plus denses au monde, le 1^{er} opérateur mondial de transports en commun (Veolia-Transdev), les 1^{er}, 2^{ème}, 5^{ème}, 7^{ème} groupes de BTP mondiaux, actifs dans les infrastructures de transports entre autres (Vinci, Bouygues, Hochtief, ACS), sans compter les leaders logistiques (TNT, La Poste, DHL, DB, SNCF, etc.), les services de mobilité (Nokia), etc. etc. Finir cette liste n'est d'une part pas humain et d'autre part inutile. On comprend par ces quelques lignes que l'Europe et en particulier la France ont les atouts pour conquérir des parts de marché significatives, à la fois pour la production et pour la demande d'énergie pour peu qu'elles gagnent le pari de l'innovation et de l'intégration internationale positive.

Concrétiser le potentiel de l'Europe et la France : innovation totale et coordination mondiale

L'innovation au sens large est une clé importante pour conquérir ces marchés. Si l'Europe et la France ont d'importants atouts, le reste du monde en a aussi, en particulier les États-Unis et ses gigantesques multinationales, le Japon et ses conglomérats tentaculaires, la Chine et ses dragons naissants, la Russie et les restes de son excellente ingénierie soviétique, sans compter les puissances industrielles émergentes susceptibles de concurrencer les leaders avec leurs technologies endogènes souvent moins

chères comme la Corée du Sud, le Brésil et l'Inde. On peut s'attendre à une concurrence foudroyante dans les grands marchés énergétiques hors d'Europe, en particulier en Chine et en Inde avec leurs immenses populations et leurs retards infrastructurels ; mais l'Europe s'est aussi fixé des objectifs extrêmement ambitieux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique. Atteindre ces objectifs exigera de refonder presque complètement les infrastructures européennes et donc de mobiliser des investissements colossaux, au moins toute la première moitié du XXI^{ème} siècle. Pour prendre pied dans ces marchés, les entreprises européennes devront démontrer leur compétitivité technologique et commerciale.

L'innovation devra donc être omniprésente, à la fois de continuité et de rupture, à la fois technologique, sociale et commerciale. Les technologies de l'électricité seront en particulier attendues. Au niveau de la production centralisée, décentralisée et embarquée : centrales au charbon et au gaz propres, nucléaire civil de troisième et quatrième génération, éolien terrestre et en mer, photovoltaïque, géothermie, solaire thermique, hydroliennes, usines marémotrices, fusion nucléaire, fil de l'eau, barrages hydroélectriques, hydrogène, cogénération, micro-cogénération, micro centrales, etc. Au niveau des réseaux et du stockage : réseaux intelligents, super-réseaux, compteurs intelligents, superconducteurs, stockage thermique, méga batteries, stockage à air, etc. Au niveau des usages, dont la liste complète est impossible à résumer : bâtiments efficaces énergétiquement, véhicules électriques, électronique basse consommation, etc.

L'innovation technologique doit absolument être complétée par les innovations sociales et commerciales, ce qui rend l'innovation totale. Les nouveaux usages liés à l'énergie devront mettre en avant la parcimonie énergétique et ses conséquences sur la société et l'industrie sont si importantes qu'il faudra probablement questionner nos modes de vies, nos modes de production et leur relation au monde. L'innovation sera aussi commerciale car les grandes ruptures technologiques vont exiger la mobilisation massive de capitaux et ces coûts amont ne pourront être supportés d'emblée par les clients industriels ou privés. De nouveaux modèles commerciaux devront être élaborés pour faciliter la diffusion de nouvelles technologies. Pour ne citer que cet exemple, le déploiement des véhicules électriques en remplacement des véhicules actuels passe par l'installation de réseau dense d'infrastructures de recharge, une adaptation du réseau électrique pour une intégration harmonieuse et la sécurisation des données confidentielles, un commerce de recharge, d'échange et de recyclage de batteries, un changement de mode de consommation avec un prix de l'électricité qui devient de plus en plus central, des véhicules offrant des performances suffisantes, des batteries avec suffisamment d'autonomie, l'utilisation de matériaux légers, etc. Pour engager cette innovation, les technologies doivent être prêtes, la communauté doit être sensibilisée, la décroissance des produits qui seront remplacés devra être coordonnée pour ne pas

impacter les industries concernées, les modèles commerciaux devront s'insérer efficacement dans la chaîne de valeur, les habitudes de transport de marchandises et de mobilité devront être adaptées.

Pour que l'innovation puisse naître et véritablement s'épanouir, la relation de l'Europe au reste du monde devra être clarifiée, en particulier les relations commerciales. Si seule l'Europe engage des investissements importants pour assumer sa responsabilité environnementale, son industrie sera plus que menacée dans le contexte actuel de libre échange. Sachant que l'énergie est déjà deux fois moins chère en Chine et que l'écart s'accroîtra à l'avenir, les usines énergivores n'auront d'autres choix que de délocaliser ; à cela double bénéfice : compétitivité industrielle et rapprochement du marché le plus prometteur au monde pour les prochaines décennies. Dans le contexte actuel du commerce mondial, les autorités publiques n'ont aucun moyen de stopper cette hémorragie annoncée. Les négociations sur la lutte contre le changement climatique peinent à déboucher sur un accord mondial, qui en particulier coordonnerait un effort multilatéral des principales puissances industrielles actuelles, incluant aussi les puissances émergentes, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. On a vu que les discussions s'étendent bien plus loin que les considérations commerciales aux transferts de technologies, aux objectifs à assigner à chaque pays, aux flux d'aides au développement, aux fonds pour implémenter des mesures d'adaptation, etc. L'échec du protocole de Kyoto démontre assez bien la paralysie des États. À ce stade, il est recommandé bien sûr de continuer ces discussions internationales nécessaires mais aussi de mener séparément et de manière multilatérale les discussions commerciales et industrielles, pourquoi pas au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce. Les tarifs douaniers peuvent être un moyen efficace d'internalisation des coûts environnementaux. Un système douanier qui instaurerait des tarifs selon par exemple l'intensité carbone des mix électriques nationaux ou l'intensité énergétique du PIB créerait une formidable incitation croisée à la sobriété énergétique et à l'efficacité environnementale.

Au-delà des relations commerciales qu'on a vu être vitales pour concrétiser le potentiel d'innovation de l'Europe, les relations politiques seront aussi la clé. Outre l'éventuel besoin de réformer la gouvernance internationale, les relations des pays industrialisés entre eux et avec les pays en développement devront être clarifiées. Des coopérations technologiques permettraient de partager les coûts de recherche et développement mais cela pose la question de la propriété intellectuelle. L'intégration industrielle surtout sous la forme d'alliances permettrait de créer de grands pôles de production bénéficiant d'économies d'échelles mais cela pose la question des oligopoles et des situations d'abus de pouvoirs. L'accès aux matières premières, dont les ressources ne sont pas également distribuées dans le monde (par exemple lithium et terres rares), devra être équitablement accordé mais cela pose la question des relations internationales

entre pays et le droit d'accès aux ressources. Les pays en voie de développement devront être accompagnés pour atténuer l'impact de leur futur développement et adapter leurs sociétés aux conséquences du réchauffement climatique qui les touchera le plus violemment mais cela pose la question de l'aide au développement, de la mutualisation des fonds d'aides des pays industrialisés, de la dette des pays pauvres vis-à-vis des pays riches, des migrations des personnels qualifiés, de la pacification de régions engluées dans les endémies de pauvreté, de maladies, de famines, de guerres civiles et de corruption. L'organisation de ces relations est un défi cyclopéen à l'image des enjeux titanesques de l'énergie et de ses implications.

Conclusion

Que retenir de l'énergie aujourd'hui ? Elle est par nature mondialisée et le monde est son aire de jeu naturelle. L'omniprésence et le caractère stratégique de l'énergie sur l'économie, l'industrie, la société et l'environnement en font un enjeu crucial pour les souverainetés nationales et pour le développement mondial. L'énergie renvoie à la continuité des modes de vie acquis par les pays industrialisés ainsi qu'aux conditions d'émergence des autres pays. Un formidable marché mondial est en train de s'ouvrir pour concrétiser les solutions à ces nombreux défis. Il représente une source d'opportunités pour l'Europe et surtout la France, dont les nombreux atouts en font un leader mondial. Il faudra pourtant s'attendre à une rude concurrence. Seule une innovation totale pourra répondre à ces enjeux. Totale dans les efforts à mener tant sur les technologies de continuité et que celles de rupture. Totale dans ses dimensions technologique, sociale et commerciale. Cet effort d'innovation à 365° assurera la réussite de sa diffusion ainsi que celle de l'industrie Française et européenne. Mais l'innovation ne sera pas tout car la transformation énergétique exigera aussi une coordination mondiale. L'internalisation intelligente des coûts de pollution dans les échanges commerciaux est un moyen simple d'incitation croisée à l'efficacité énergétique et environnementale dans le monde. Les pays devront aussi s'accorder pour faire face au changement climatique, et à ses impacts sur l'énergie et le développement. Par l'ensemble de ces enjeux et le caractère inévitable des efforts à engager, le XXI^{ÈME} siècle sera à l'évidence le siècle d'une nouvelle révolution industrielle, celle de l'énergie.

Les auteurs

Bernard Barthalay

Président de Puissance Europe, docteur d'État ès sciences économiques, ancien professeur d'économie de l'intégration européenne à l'Université Lumière Lyon 2, «Chaire Jean Monnet».

Mehdi Benchoufi

Président du Club JADE, médecin, agrégé de Mathématiques.

Laurent Bloch

Directeur du système d'information à l'Université Paris Dauphine, professeur de bioinformatique, algorithmique au CNAM.

Geneviève Bouché

Docteur en prospective / futurologie, consultante en management de l'innovation, ancienne directrice de projets Telecom et ancienne dirigeante d'entreprise.

Alexandre Bredimas

Consultant associé en stratégie & innovation, enseignant en politique énergétique et écologie à l'École Centrale de Lyon

Christian Delom

Directeur de la stratégie, et des nouvelles technologies d'Atout France

Corinne Gastaldi

Responsable en communication, diplômée en droit et en science politique.

Emmanuel Gautier

Spécialiste de la finance solidaire, diplômé de Paris Dauphine.

Alexandre Jost

Centralien, président de «la Fabrique Spinoza», think tank spécialisé dans le bien-être, partenaire de l'OCDE.

Alain Le cavalier-des-Étangs

Polytechnicien, chargé de recherche en Astrophysique, au CNRS.

Alban Martin

Co-fondateur du Social Media Club France, maître de conférence associé au Celsa Paris IV Sorbonne, et auteur de nombreux ouvrages sur l'impact d'Internet sur l'économie, la culture et la démocratie.

André Roulleaux-Dugage

Avocat au barreau de Paris (Vice-Président du Club JADE).

Jean-Baptiste Soufron

Directeur de Think Digital, ancien directeur juridique de Wikipedia, chroniqueur sur France Culture.

Maquette et mise en page :
Maxime Zoffoli

Club Jade